

N° 1

CONSEIL MUNICIPAL DE LILLE

RÉUNION EXTRAORDINAIRE

Séance du 30 Mars 1939

Conseil Municipal :

Séance. — Président : M. Charles Saint-Venant	13
Secrétaire : M. Léon Treels	13
Subventions. — 19 ^e Congrès de la Fédération Nationale des Syndicats des Marchands Ambulants et Fo- rains de France	15
Denier des écoles laïques de Lille. Subvention complé- mentaire	92
Association syndicale des propriétaires de la rue de la Prévoyance	120
Association syndicale des propriétaires de la rue Etienne Marcel	120

Baux :

Locations diverses. — Immeubles communaux. Occupation tem- poraire. Homologation	18
Terrains communaux. Occupation temporaire. Homologa- tion	19

Contentieux :

Autorisations d'ester. — Belpaire René	39
Daese Julien	41
Consorts Vanlaer	46
Compagnie des Tramways électriques de Lille et de sa banlieue	47

Instances. — Dupuis Maurice. Règlement de frais	46
Chaize. Règlement	47
Honoraires d'avocat. — M ^e Crussaire. Règlement	48
M ^e Lévy Jean. Règlement	51
Honoraires d'un conseiller juridique. — M. le doyen Duez. Règlement	52
Transactions. — Accidents. Birembaut, gardien de la paix.	
Admission en recette	39
Clerbout Maurice, charretier. Révision	40
Delsaux Victor. Règlement	41
Hazebrouck Maurice. Admission en recette	41
Millon, gardien de la paix. Règlement	42
Roelen Jacques. Ouvrier. Révision	42
Vanmeer-Delcroix Rachel, femme de ménage. Règlement	43
Wambre Arsène, jardinier. Règlement	44
Docteur Dubus. Règlement d'indemnité	54
Dégâts. — Borne de virage, angle des rues de Roubaix et des	
Jardins. Admission en recette	44
Bureau d'octroi, porte de Douai. Admission en recette	45
Véhicules divers appartenant à la Ville. Admission en	
recette	45

Administrations diverses :

Guerre. — Allocations militaires. Armée active. Avis	143
d° Réservistes. Avis	144
Sursis d'incorporation. Armée active. Avis	13
Défense passive. Mesures prises par l'Administration	
Municipale	161

Bâtiments Communaux :

Généralités. — Chauffage. Fourniture de bois d'allumage. Mar-	
ché Briraud	68

Palais des Beaux-Arts. — Création d'un accès vers la rue Gauthier de Châtillon. Travaux de serrurerie. Réception et décompte définitifs	67
Remaniement et reclassement des collections	68
Lycée Faidherbe. — Annexe Franklin. Transformation et aménagement. Participation dans les dépenses. Imputation de l'emprunt de 20 millions	97
Lycée Fénelon. — Installation du chauffage central. Adjudication	71
Atténuation des bruits de la rue, aux abords du lycée. Marché Carette-Duburcq fils	83
Institut Denis Diderot. — Remise en état des anciens établis d'ajusteurs. Marché Albert Mallet	60
8 ^e lot. Electrification des machines. Lot C. Révision des marchés	61
Construction. 2 ^e lot. Fosses septiques. Réception et décompte définitifs	62
11 ^e lot, partie A. Peinture. Révision du marché	63
Construction. 9 ^e lot. Ferronnerie. Réception et décompte définitifs	64
Construction. 22 ^e lot. Matériel. A) Electrification des machines-outils, lot C. B) Installation de la forge. C) Installation de l'imprimerie. Réception et décompte définitifs	65
Fourniture de mobilier. Décompte définitif	65
Installation d'un pont roulant et d'une grue potence. Réception définitive	66
Installation d'un monte-charge. Réception définitive ..	67
Acquisition de machines à bois. Marché Guilliet fils et C ^{ie}	127
Acquisition d'établis de menuisiers. Marché Maurice Dumortier	129
Groupe scolaire du Faubourg d'Arras. — Dépenses autorisées des lots numéros 1, 3, 4, 9, 10. Modification ..	59
Chauffage central et douches. Réception définitive	59

Groupe scolaire des Bois-Blancs. — Fourniture de mobilier. Décompte définitif	65
Tables et bancs de réfectoire. Marché Jules Houssen ..	126
Groupe scolaire du Faubourg des Postes. — Chauffage central et douches. Réception définitive	60
Ecoles communales. — Eclairage au gaz. Renouvellement du marché	70
Bains-douches de Moulins-Lille. — 9 ^e lot. Chauffage, distribu- tion d'eau, etc. Réception définitive	56
Lots numéros 9, 11, 12, 13. Réception et décompte défi- nitifs	57
Lots numéros 1 et 4. Révision de marchés	57
Travaux de ferronnerie, lot A. Modification du montant des dépenses autorisées	125
Caserne Bouvines. — Logements. Construction. 7 ^e lot. Peintu- re et vitrerie. Révision de marché	69
Abattoirs. — Réfection des toitures des boyauderies. Travaux de béton armé. Décompte définitif	69

Immeubles :

Achat d'immeubles. — Rachat de l'usine d'incinération des ordures ménagères. Règlement des frais	55
Urbanistes 1 (rue des). Thieffry	116
Echange de terrains. — Terrains nécessaires aux Hospices pour la Cité Hospitalière, contre terrains sis à Lille, Lambersart et Saint-André. Dispense de purge	52
Expropriations. — Immeubles : rue Pierre Legrand, 150 à 152. Ouverture de crédit	56
Rue Charles-Quint, 34-36-38. I. Déclaration d'utilité pu- blique. II. Ouverture de l'enquête parcellaire	124
Rue de Paris, 269. I. Déclaration d'utilité publique. II. Ouverture de l'enquête parcellaire	125

Vente de terrains. — Aliénation de terrains par voie d'adjudication publique à Bénifontaine	54
Aliénation par voie d'adjudication publique, angle des rues du Molinel et du Plat	138
Evictions de locataires. — Jeannette à Vaches 11 (rue). Indemnité Loez	38
Lalo 5 (rue). Indemnité Parmentier	38
Lalo 5 (rue). Indemnité Michez	38
Robleds 30 (rue des). Indemnité Danette	38
Malpart 45 (rue). Indemnité Ségard	38
Paris 25 et Charles Decottignies 1-3 (rues). Indemnité Dupuis. Règlement	39
Démolition d'immeuble appartenant à la Ville. — Rue Anatole France. Admission en recette	99

Promenades. — Jardins. — Squares :

Jardin Vauban. — Circulation des ânes pour la promenade des enfants. Concession	82
---	----

Voirie :

Affichage. — Publicité sur mur mitoyen. rue du Molinel, 121. Annulation de redevance	100
Alignements. — Christophe Colomb, Melh, Vantroyen et de La Madeleine (rues). Aménagement de la rue Christophe Colomb. Participation de la Ville	121
Kiosques, Châlets, Urinoirs. — Kiosques Hachette. Annulation de redevance	101
Transports municipaux. — Transports de matériaux et transports divers. Adjudication. Cahier des charges	73
Véhicules automobiles. Réparations et fournitures. Marché Leprette	76

Travaux de voirie. — Fourniture de ciment spécial. Exposition du Progrès Social. Marché Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord	129
Voirie nationale, départementale et chemins vicinaux. — Entretien des chemins vicinaux ordinaires en 1939. Marché de gré à gré	72

Emprises :

Passage souterrain. — Rue Paul Lafarge. Suppression de redevance	100
--	-----

Canaux. — Egoûts. — Ponts :

Egoûts. — Raccordement du réseau d'égouts au collecteur Est. Exposition du Progrès Social	84
Construction d'un égoût rue du Ballon. Réseau d'égouts d'eau pluviale	85

Pavage. — Chaussées empierrées :

Chaussées empierrées. — Empièrrement. Fourniture de tarmacadam. Marché Léo Cornez-Delacre	76
Entretien. Fourniture d'émulsion de bitume à 60 %. Marché Standard Française des Pétroles	77
Entretien. Fourniture d'environ 280 tonnes de gravillon pour goudronnage. Marché François Bernard	78
Pavés de rebut. — Utilisation. Taille d'environ 300.000 pavés mosaïques. Marché Société Les Pavés Réunis	79
Places et terre-pleins. — Entretien. Fourniture de 280 tonnes de gravier de Seine. Marché François Bernard	80
Sable. — Fourniture. Adjudication. Cahier des charges	73

Trottoirs. — Entretien. Fourniture de 1.000 mètres de bordures. Marché Chadel père et fils	80
---	----

Propreté Publique :

Généralités. — Fourniture de balais. Marché Gardin-Roussel et C ^{ie}	74
Matériel. — Fournitures de chariots-poubelles. Révision de mar- ché	74
Véhicules automobiles. Réparations et fournitures. Mar- ché Leprette	76

Bibliothèques :

Bibliothèque communale. — Fourniture de livres et publications diverses. Année 1939. Marché Tallandier	139
Bibliothèques de prêt. — Achat d'ouvrages. Année 1939. Marché Société Séquana	139

Musées :

Palais des Beau-Arts. — Remaniement et reclassement des col- lections	68
--	----

Enseignement des Beaux-Arts :

Conservatoire de Musique de Lille. — Nouveau règlement	132
---	-----

Enseignement Secondaire :

Lycée Faidherbe. — Bourses et subsides. Année scolaire 1938- 1939	132
Lycée Fénelon. — Atténuation des bruits de la rue, aux abords du lycée. Marché Carette-Duburcq fils	83
Bourses et subsides. Année scolaire 1938-1939	132

Enseignement Primaire :

Ecoles primaires supérieures. — Ecole de garçons. Assurance des élèves	85
Ecole Jean Macé. Création de poste. Avis	86
Ecoles primaires élémentaires. — Personnel enseignant. Indemnité de départ	85
Institut des Sourdes-Muettes et Aveugles de la rue Royale. — Augmentation du taux des bourses	87
Bourse Claudine Bény	87
Bourse Yvette Van Overtveldt	87
Camps de vacances et du jeudi. — Fourniture de jouets. Marché L'enfant	93

Assistance :

Familles nombreuses. — Admissions	147
Femmes en couches. — Admissions	145
Vieillards, infirmes, incurables. — Hospitalisations	148
Allocations complémentaires	150
Assistance à domicile	151
Médicale gratuite. — Admissions	155

Bureau de Bienfaisance :

Finances. — Budget supplémentaire. Exercice 1938. Avis	88
Budget primitif. Exercice 1939. Avis	89

Hospices :

Finances. — Budget primitif. Exercice 1939. Avis	91
Hôpital Calmette. — Amortissement des dépenses non subventionnées. Avis	134

Œuvres diverses :

Camps de vacances et du jeudi. — Fourniture de jouets. Marché L'enfant	93
Colonie scolaire de Wormhoudt. — Subvention du Comité de gestion de la Loterie des Régions Libérées. Ad- mission en recette. Emploi	94
Fonds municipal de chômage. — Secours en nature aux chô- meurs. Dépenses. Demande de subvention dé- partementale	15
Habitations à bon marché. — Bilan et compte financier de l'an- née 1938. Avis	134

Recettes :

Généralités. — Remboursement de cotisation. Admission en recette	94
Vente d'un candélabre à gaz, usagé. Admission en recette	94
Vente de vieux matériel. Admission en recette	95
Vente d'un lot de vieux fers. Admission en recette	95
Vente de vieux métaux et de matériel usagé. Admission en recette	96
Taxes et tarifs. — Kiosques Hachette. Annulation de redevance	101
Consommation de gaz et d'électricité. Taxe municipale. Perception. Convention avec la C.C.G. Renou- vellement	102
Côtes irrecouvrables. — Taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité. Exercice 1938. Admission en non valeur	102

Dépenses :

Crédits supplémentaires. — Insuffisance de crédits. Exercice 1938	103
--	-----

Emprunts :

Divers. — Emprunt autorisé (à court terme) de six millions, pour le service d'une subvention aux Hospices de Lille. Réalisation	103
Emprunt autorisé (à court terme) pour dépenses de chômage de 1938. Réalisation du solde. 3 millions	104

Alimentation :

Abattoirs. — Locations diverses	17
---------------------------------------	----

Distribution d'eau. — Bains :

Généralités. — Foire Commerciale. Admission en recette	136
Entretien. — Tuyaux, raccords, robinets-vannes et accessoires de canalisations en fonte. Fourniture. Cahier des charges	106
Fontes sur modèles. Fourniture. Marchés : 1° Société des Transmissions Modernes ; 2° Devette	119
Usine élévatoire d'Emmerin. — Fourniture de charbons. Adjudications	136

Cimetières :

Est. — Clôtures en béton armé, rue du Ballon. I. Révision du marché ; II. Décompte définitif	130
Sud. — Rétrocession de concessions. Cardon-Hérens	137

Eclairage :

Eclairage de la voie publique. — Travaux de pose et de dépose de candélabres. Marché C.C.G.	72
Electricité. — Eclairage des taxiphones	117

Gaz. — Régime de prévoyance du Personnel Supérieur de la C.C.G. Avis	16
--	----

Police :

Circulation. — Signalisation automatique. Installation, carrefour Liberté-Nationale	117
---	-----

Amélioration de la visibilité. Angle des rues du Faubourg de Roubaix et Saint-Gabriel	131
---	-----

Adjudications. — Marchés :

Divers. — Fourniture d'un duplicateur. Service de la dactylographie. Marché Société Gestetner	106
---	-----

Travaux de reliure. Marché Paul Hage	122
--	-----

Caisse des Retraites :

Généralités. — Retraités municipaux. Indemnité spéciale temporaire. Majoration	140
--	-----

Sapeurs-Pompiers volontaires retraités. Attribution d'une indemnité spéciale temporaire	142
---	-----

Liquidation de pensions :

2 ^e Direction : Dupied Louis	107
---	-----

Leconte Gustave	123
-----------------------	-----

Rafy Prudent	109
--------------------	-----

4 ^e Direction : Deleroix Eugène	107
--	-----

5 ^e Direction : Larchevêque Albert (veuve)	108
---	-----

Octroi : Bleuze Emile (veuve)	110
-------------------------------------	-----

Devernay Emile (veuve)	111
------------------------------	-----

	Levat Georges (veuve)	111
	Rigaut Eugène	112
Police :	Dubois Emile	113
	Joveniaux Jules	114
	Liévain Aymar	115

Gratifications. — Indemnités. — Secours :

Généralités. — Anciens agents municipaux. Allocation annuelle et renouvelable. Majoration spéciale temporaire	141
Allocations annuelles et renouvelables. — Personnel ouvrier : Desbonnet Louis	115
Secours. — Sapeurs-Pompiers : Barois Charles. Secours complémentaire	137

L'an mil neuf cent trente-neuf, le 30 mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Lille, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, en l'Hôtel de Ville.

Présidence de M. SAINT-VENANT, député-maire.

Secrétaire : M. TREELS.

Présents : MM. BAUCHE, BERTRAND, BOUR, BROUX CLAES, COOLEN, CORBU, DEHOVE, DEVERNAY, DHOSSCHE, DOMPSIN, DOYENNETTE, FARVAQUES, FAVIÈRES, GISSELAIRE, GODINOT, JANSSENS, LEROY, MARTIN, NOTERMAN, PEETERS, SAINT-VENANT, TREELS, WILLEMS.

Excusés : MM. BATAILLE, BRACKE-DESROUSSEAUX, CORDONNIER, HERMEZ, LECOMTE, MASSON, RAGHEBOOM, ROUSSEAU, VANDENBERGHE, WARINGHIEN.

M. le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 23 de la loi du 31 mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur les demandes de sursis d'incorporation.

Les jeunes gens dont les noms suivent remplissant les conditions prévues par ladite loi, sollicitent cette faveur :

Pierre André	Armand Bouchery
Pierre Arquembourg	Gérard Bouillet
Léon Autier	Claude Boutry
Francis Batteur	Philippe Boutry
André Baudoux	Benjamin Bridelance
Louis Bauduin	Roger Carnez
Raymond Béard	Raymond Chabrolle
Jacques Belval	Pierre Charles
Jean Bernard	Philippe Chevillard
Jean Billet	Yves Colin
Pierre Bocquet	Paul Combaux
Robert Bondois	Robert Coquerel
Robert Bonneau	Maurice Cottin
Bernard Boone	Albert Cousin
Pierre Boorsch	Robert Couturier
Jean Bornecque	Henri Cuvillier

N° 2378

—
Armée active

—
*Sursis
d'incorporation*

—
Avis
—

Jean Dalle	Jean Lefort
Charles Day	Francis Fournier
Hubert Debril	Pierre Lepoultier
Michel Decaudin	Philippe Leurent
Noël Deconinck	Michel Liénart
Edouard Decoster	André Lisambert
Jules Decroix	André Marin
Pierre Delessue	Jean Merveille
Alfred Deletombe	Pierre Michallat
Henri Derœux	Paul Mottez
Etienne Deruelle	Guy Moutier
Maurice Diependale	Jacques Muselet
Léon Disneur	Daniel Normand
Jean Ducarne	Georges Petit
Claude Dulaquais	Jacques Peyrières
Jacques Dumont	Jean Pollet
Pierre Duterne	Michel Prevost
Paul Dumont	André Rachez
Gérard Fauquet	André Remier
Alphonse Favreau	Joseph Rigot
Albert Fenet	Louis Rollinde de Beaumont
Raymond Fericelli	Jean Ruelle
Henri Franck	Louis Schaepelynck
Etienne Gamot	Antoine Scrive
Jean Gautier	Michel Sergent
Pascal Giard	Jean Tellier
André Gillebert	Paul Thanghe
Michel Gorlier	Pierre Vaillant
Moïse Hellin	Etienne Valdelièvre
Pierre Hennion	Paul Vancovemberghe
Jacques Herlin	Jacques Vanhaecke
Henri Hofman	Charles Van Peteghem
Jules Hoste	Jean Vantaurst
Paul Joulot	Henri Van Veensberge
Gérard Klein	Pierre Varos
Pierre Lajeunesse	Guy Verley
Marcel Lang	Jules Vouters
Louis Laspoumaderes	César Weexsteen
Fernand Lecomte	Jean Wuibaux

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale de donner un avis favorable à ces demandes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Fédération Nationale des Syndicats des Marchands Ambulants et Forains de France organise en notre Ville, les 16, 17, 18 et 19 Février prochain, son 19^{me} Congrès.

A cette occasion, les organisateurs nous ont demandé de les aider, faisant valoir le gros effort qu'ils s'étaient imposé en vue d'assurer la réussite de cette manifestation.

Etant donné l'intérêt que présentent pour le commerce local des réunions de ce genre, nous vous proposons de décider le vote d'une subvention de mille francs.

La dépense sera inscrite au Budget Supplémentaire 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Général a, en sa dernière Session de 1938, voté un crédit destiné à permettre au Département d'aider les Fonds de chômage, distribuant des secours en nature aux bénéficiaires des allocations pendant la période d'hiver.

L'attribution départementale varie de 50 à 80 % des dépenses effectuées pendant la période du 1^{er} Novembre 1938 au 31 Mars 1939 ; elle ne peut toutefois excéder 300.000 frs par commune.

L'effort de notre Ville pour secourir les chômeurs se marque chaque année par les crédits importants que vous votez et qui, rien que pour les années 1938 et 1939, se montent respectivement à 1.920.000 frs et 2.100.000 frs.

A raison de ces dépenses élevées c'est donc une subvention maxima que le Département est appelé à nous attribuer.

Nous donnons ci-après les modalités de répartition des secours et la nature de ces secours.

N° 2379

—
*XIX^e Congrès
de la Fédération
Nationale
des Syndicats
des Marchands
Ambulants
et forains
de France*
—
Subvention
—

N° 2380

—
*Dépenses
de secours
en nature
aux chômeurs*
—
*Demande
de subvention
départementale*
—

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	PAIN (CHAQUE SEMAINE)	POMMES DE TERRE (chaque semaine)	CHARBON 2 ou 3 distributions chaque hiver	VIANDE 1 ou 2 distributions chaque hiver
1	1 kilo	2 kilos	50 kilos	8 francs
2	2 kilos	4 kilos	50 kilos	8 francs
3	2 kilos	5 kilos	50 kilos	12 francs
4	3 kilos	6 kilos	50 kilos	12 francs
5 et plus	4 kilos	8 kilos	50 kilos	16 francs

La distribution de ces secours, en ce qui concerne la période énoncée est assurée par la Ville.

D'accord avec vos Commissions compétentes, nous vous prions de nous autoriser à solliciter la subvention départementale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2381

MESSIEURS,

*Régime
de Prévoyance
du Personnel
Supérieur
de la Compagnie
Continental
du Gaz*

Avis

La Compagnie Continentale du Gaz nous a fait parvenir le texte du Régime de Prévoyance élaboré en accord avec son personnel supérieur.

Ce régime est celui prévu à l'article 17 du statut qui, approuvé le 16 Juillet 1938 par M. le Préfet du Nord, doit être annexé aux concessions de distributions de gaz et d'électricité.

La Commission des Services Publics, après avoir donné, en temps opportun, un avis favorable à l'adoption dudit statut, vient d'émettre un avis également favorable à l'adoption du régime de prévoyance, sous réserve toutefois que les dispositions de ce régime ne pourront, dans l'avenir, avoir une répercussion sur le prix du mètre cube de gaz, soit d'une manière directe, soit d'une manière incidente.

En conséquence, nous soumettons à votre agrément le texte du Régime de prévoyance du Personnel supérieur de la Compagnie Continentale du Gaz, en vous priant de bien vouloir l'approuver sous la réserve indiquée ci-dessus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons été saisi de demandes de locations pour les locaux ci-après dépendant des Abattoirs.

Ces locations sont consenties pour trois années avec faculté pour les parties de les faire cesser à l'expiration de chaque année d'occupation, à charge d'un préavis d'un mois donné par écrit.

N° 2382

—
Abattoirs

—
Locations
diverses
—

NOMS ET ADRESSES DES LOCATAIRES	NATURE DES LOCAUX	DATE DE DÉPART DE LA LOCATION	LOYER ANNUEL
M. Maurice Brunin, 48 rue Saint Sébastien	Petit grenier à fourrages, n° 39.	15 Janv. 1939.	81 fr. 90
M. Maurice Boulet, 194 ave- nue Sainte-Cécile, Lam- bersart	Grande triperie n° 1.	1 ^{er} Févr. 1939	3.000 frs

M. Boulet s'engage à faire installer à ses frais un compteur à eau et à supporter personnellement la consommation d'eau.

FRIGORIFIQUE

NOMS ET ADRESSES DES LOCATAIRES	NATURE DES LOCAUX	PÉRIODE DU	REDEVANCE JOURNALIÈRE	MONTANT DE LA REDEVANCE
M. Jules Vancoillie, 20 rue Saint Sébastien	Case	1 ^{er} Février au 31 Mars 1939.	8 frs	472 frs
M. Marcel Druez, 13 rue Sainte Anne	Case	1 ^{er} au 31 mars 1939.	8 frs	248 frs
M. Louis Pottée, 38 rue Princesse	1/2 case	1 ^{er} Février au 31 mars 1939.	4 frs	236 frs

MM. Vancoillie, Druez et Pottée s'obligent à l'exécution des prescriptions contenues dans le règlement de police des Abattoirs. Il leur est formellement interdit, sous peine de résiliation immédiate de leur location, d'introduire dans la case à eux louée des viandes appartenant à des tiers.

De son côté la Ville décline toute responsabilité quelconque en ce qui concerne la conservation des viandes déposées dans la case louée et les vols dont ces locataires pourraient être victimes.

D'autre part, nous avons accordé, par autorisation verbale, les occupations suivantes :

NOMS ET ADRESSES DES LOCATAIRES	NATURE DES LOCAUX	PÉRIODE DU	REDEVANCE JOURNALIÈRE	MONTANT DE LA REDEVANCE
M. Julien Bernaert, 44 rue Princesse	Case	1 ^{er} Janvier au 28 Févr. 1939.	8 frs	472 frs
M. Jules Vancoillie, 20 rue Saint Sébastien	Case	25 Déc. 1938 au 24 Janv. 1939.	8 frs	248 frs
M. Louis Pottée, 38 rue Princesse	1/2 case	25 Déc. 1938 au 24 Janv. 1939.	4 frs	124 frs

Il est entendu que pour les périodes ci-dessus les locataires du frigorifique sont dispensés, à titre exceptionnel, du remboursement à la Ville du montant de l'impôt foncier, de la taxe de remplacement et de la taxe de mainmorte afférents aux cases occupées par eux.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'accueillir favorablement ces demandes, de nous autoriser à passer les conventions nécessaires et de ratifier les décisions de locations verbales que nous avons prises.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2383
—
*Occupation
temporaire
d'immeubles
communaux*
—
Homologation
—

Nous avons accordé à divers particuliers la concession de jouissance temporaire d'immeubles appartenant à la Ville, moyennant l'engagement souscrit par eux : 1° de ne réclamer aucune indemnité en cas de privation de jouissance ou d'éviction quelle qu'elle soit ; 2° de n'exiger aucune réparation.

Il a été, en outre, entendu que chacune des parties aura faculté de faire cesser l'occupation à l'expiration de chaque mois sur un préavis d'un mois donné par écrit.

Ces autorisations ont été octroyées dans les conditions suivantes :

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
Truffin	150 rue Gustave Delory, 2 pièces, 2 ^{me} étage.	1 ^{er} Févr. 1939.	44 frs par mois.
Alphonse Géré	30 rue des Robleds, 3 pièces, rez-de-chaussée.	1 ^{er} Févr. 1939.	50 frs par mois.
M ^{me} Garnier	2 pièces rez-de-chaussée, 1 pièce 1 ^{er} étage, 98, aven. Charles Saint-Venant.	1 ^{er} Mars 1939.	28 frs par mois.
M ^{lle} Faken	1 pièce rez-de-chaussée, 9 rue Alphonse Colas.	1 ^{er} Mars 1939.	30 frs par mois.
Robert Desmons	1 pièce, 1 ^{er} étage, 14 rue du Bois Saint-Sauveur.	1 ^{er} Mars 1939.	20 frs par mois.
M ^{lle} Hélène Delepou-ve	Maison, 50 rue du Marché.	1 ^{er} Mai 1939.	550 frs par trim. plus charges.

Nous avons par ailleurs consenti la location des terrains ci-après :

NOM DE L'OCCUPANT	SITUATION DE L'IMMEUBLE	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCES ET CHARGES
Lille-Université-Club, 49 rue de Valmy ..	Terrain, rue Barré.	1 ^{er} Janv. 1939.	Redevance de précarité, 1 fr. par an.
Œuvre Lilloise des Jardins Ouvriers, 64, bd de la Liberté	Terrain de 400 m ² boulevard Carnot.	1 ^{er} Janv. 1939.	40 frs par an.
Docteur Duterne, 58 rue Christophe Colomb	Autorisation de couvrir un terrain angle rues du Becquerel et Christophe Colomb.	1 ^{er} Janv. 1938.	Redevance de précarité, 5 frs par an.

Nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions de l'Administration Générale et du Plan, de vouloir bien ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 1896, nous soumettons à votre approbation les autorisa-

N° 2384

—
Occupation
temporaire
de terrains
communaux
—

Homologation
—

tions verbales accordées à des particuliers d'occuper temporairement les terrains communaux à usage de jardins désignés ci-après :

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Julien Colson, 4 rue Paul-Louis Courier.	Jardin n° 3, Fg des Postes.	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
Louis Vermesse, 2 rue de la Glacière.	Jardin n° 20, rue de la Convention.	1 ^{er} Janv. 1939.	45,75
Noël Machu, 27 rue Edmond Bailleux..	Rue Lequeux.	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
Paul Lemichel, 60 rue Verhaeren	Jardin n° 109, boulevard de la Moselle.	1 ^{er} Févr. 1939.	45,00

Jardins-Promenade du Préfet. — Groupe I

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Marcel Noiret, 20 rue de la Baignerie, Lille	N° 2 bis	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Delbecq, 37 rue du Metz, Lille	N° 3	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Vanlerberghe, 151 rue St-André, Lille.	N° 4	210 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,50
Gabriel Hervé, 106 rue St-André, Lille.	N° 5	450 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	67,50
Veuve Le Gac, 19 quai du Wault, Lille	N° 6	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Victor Dhondt, 131 rue St-André, Lille.	N° 6 bis	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Emile Delmer, 2 rue de Jemmappes, Lille	N° 8	245 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	36,75
Gustave Dupré, 15, rue de Jemmappes, Lille.	N° 9	445 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	66,75
Georges Dambre, 27 rue Voltaire, Lille.	N° 10	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
José Navarro, 29 rue de Jemmappes, Lille	N° 10 bis	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
Marcel Dessève, 41 rue du Metz, Lille.	N° 11	216 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	32,40

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Albert Dauhard, 15 rue de Jemmappes, Lille	N° 12	270 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	40,50
Jules Dupont, 10 rue St-Joseph, La Ma- deleine	N° 13	364 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	54,60
M ^{me} Leprêtre, Promé- nade du Préfet, Lille	N° 15	230 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	34,50
Marcel Lapaille, 45 rue du Metz, Lille.	N° 16	100 m2	1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	15,00
Gaston Cappe, quai de la Vieille-Deûle, bateau Don de Dieu, St-André ...	N° 17	450 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	67,50
M ^{me} Blanche Vanuy- re, 58 rue de Ber- kem, La Madeleine	N° 18	195 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	29,25
M ^{me} Veuve Philippe, 49 rue Princesse, Lille	N° 19	348 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,20
Auguste Jonville, 36 rue Basse, Lille ..	N° 21	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Poulain, 12 rue des Bateliers, Lille ...	N° 22	820 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	123,00
Léon Dubois, 7 bis rue du Metz, Lille.	N° 22 bis	100 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,00
André Berrier, 17 rue des Célestines, Lil- le	N° 23	250 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
René Gouy, 19 rue des Célestines, Lil- le	N° 24	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Veuve Leroy, 7 bis rue du Metz, Lille.	N° 25	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Poulain fils, 20 rue des Bateliers, Lille	N° 26	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Lucien Leeuwerck, 22 rue Ph. de Gi- rard, St-André....	N° 27	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Victor Dupont, 15 rue des Gantois, La Madeleine	N° 28	375 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	56,25
Fernand Ghesquiè- res, 15 rue des Gan- tois, La Madeleine.	N° 28 bis	375 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	56,25

Groupe II

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Stéphane Guilbert, rue St-François 1, La Madeleine	N° 51	460 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	69,00
J.-B. Vuylstèke, 30 rue du Jardin de l'Arc, La Madeleine	N° 54	210 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,50
Marcel Potevin, rue de la Paix 2, La Madeleine	N° 56	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
René Herbaut, av. de la Rose 28, La Ma- deleine	N° 56 bis	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
Jules Riem, Sentier du Paradis, cour des Elus 1, La Ma- deleine	N° 57	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Julien Deraedt, rue de Berkem 1, La Madeleine	N° 58	705 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	105,75
Maurice Debruyne, rue St-Joseph, La Madeleine	N° 59	305 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,75
Alphonse Desmet, 75 rue de Marquette, La Madeleine	N° 60	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Joseph Alleweireldt, 1 rue d'Oran, La Madeleine	N° 61	192 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	28,80
Vamconpernd, 12 rue St-Vital, La Made- leine	N° 62	80 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	12,00
Edgard Vander- brouck, 15 rue de Thionville, Lille ..	N° 62 bis	150 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	22,50
Edgard Vander- brouck, 15 rue de Thionville, Lille ..	N° 62 bis	300 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
Hullart, 191 bis rue de Marquette, La Madeleine	N° 63	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Lesecq, 38 rue de l'Espérance, La Madeleine	N° 64	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Syssaux, 17 rue d'Al- ger, La Madeleine.	N° 65	150 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,50

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
M ^{me} Carette, 1 rue Jacques Lefebvre, La Madeleine	N° 65 bis	220 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	33,00
Louis Delemotte, 37 rue St-Victor, La Madeleine	N° 67	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Leroux, 41 rue Saint- Victor, La Made- leine	N° 67 bis	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Julien Hemmel, 23 rue St-Victor, La Madeleine	N° 67 ter	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Herman Osterlynck, 31 rue St-Victor, La Madeleine.	N° 68	230 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	34,50
François Heyte, 23 rue St-Victor, La Madeleine	N° 68 bis	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Joseph Sauffroy, 88 rue de Gand, Lille.	N° 69	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
Jules Vangrevelin- gue, 19 avenue La Rose, La Madeleine	N° 71	280 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	42,00
Henri Detemmer- man, 43 rue Ver- net, La Madeleine.	N° 73	150 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,50
Charles Heyte, 30 rue St-Victor, La Ma- deleine	N° 74	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Jules Jamotte, 2 rue des Collets, Ber- kem	N° 75	216 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	32,40
Paul Jamotte, 6 rue Paul, Berkem	N° 77	210 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,50
Elie Kesteloot, 78 rue des Gantois, La Madeleine	N° 80	370 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	55,50
Pauty, 7 rue Pasteur, Pavillon du Foyer, La Madeleine	N° 82	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Mizera, rue de Lille, Sentier Virnot, La Madeleine	N° 83	415 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	62,25
Jean Rose, 27 rue Voltaire, Lille	N° 84	375 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	56,25
Csizmadia, 44, rue Gustave Delory, Lille	N° 85	260 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	39,00
Deschinkel, 4 rue de Marquette, La Ma- deleine	N° 86	380 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	57,00

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Gustave Galametz, rue St-Victor, cour Six 2, La Madelei- ne	N° 87	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Eugène Wante, Pro- menade du Préfet, Lille	N° 88	270 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	40,50
Jean Himmel, 12 rue des Bonnes Rappes Lille	N° 88 bis	100 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,00
Henri Lourme, 64 rue St-André, Lille.	N° 89	108 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	16,20
Emile Vanvyve, 13 rue de Gand, Lille.	N° 91	160 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	24,00
Robert Cnudde, 23 rue des Pénitentes, Lille	N° 91 bis	180 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,00
Maurice Bucquet, 45 rue de la Halle, Lille	N° 91 ter	180 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,00
Louis Salomé, 23 rue des Pénitentes, Lil- le	N° 92 bis	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Idziak Albert, rue de Lille, Sentier Vir- not, 3 bis, La Ma- deleine	N° 94	110 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	16,50
Théophile Bailleux, 53 rue de Verdun, La Madeleine	N° 95	180 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,00
Basquin, 35 bis rue des Célestines, Lil- le	N° 96	150 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,50
Fernand Perrot, 44 rue de l'Espérance, La Madeleine	N° 97	100 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,00
Turblin, 14 rue des Bonnes Rappes, Lille	N° 98	430 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	64,50
Henri Hotelet, 42 avenue du Peuple Belge, Lille	N° 98 bis	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Turblin, 14 rue des Bonnes Rappes, Lille	N° 98 ter	300 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	45,00
Lucien Nivesse, 25 rue de Verdun, La Madeleine	N° 98 ter	300 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	
Edouard Montfour- my, 15 rue St-Vital, La Madeleine	N° 99 bis	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Georges Pouilly, rue du Jardin de l'Arc, cour St-Jean, n° 1, La Madeleine	N° 101	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Bruno Vantroyen, 8 rue Jacques Lefebvre, La Madeleine.	N° 102	500 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	75,00
Henri Hochedet, 4 impasse Joséphine, La Madeleine	N° 104	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Pollet, 11, rue Das- sonville, La Made- leine	N° 105	337 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	50,55
Armand Geys, rue du Jardin de l'Arc, cour St-Jean, La Madeleine	N° 106	450 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	67,50
Adrien Detemmer- man, 15 avenue la Rose, La Madeleine	N° 107	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Jules Detemmerman, 25-27, rue de Poids, Lille	N° 107 bis	300 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	45,00
Pierre Farinau, 11 rue des Archives, Lille	N° 107 bis	300 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
E. Lenormand, 21 bis rue Jules Lefebvre, La Madeleine	N° 108	260 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	39,00
Allard, 29 rue J. Le- febvre, La Made- leine	N° 109	210 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,50
Lenormand, 21 bis rue J. Lefebvre, La Madeleine	N° 112	112 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	16,80
Roland Loncke, 31 rue du Metz, Lille.	N° 115	100 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,00
Eustache Dragonne, 31 bis rue des Cé- lestines, Lille	N° 116	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Paul Girault, 17 rue des Célestines, Lil- le	N° 117	125 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,75
Georges Evraer, 7 rue à Claques, Lille	N° 117 bis	125 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,75
Joseph Salamano- vitch, 67 rue Saint- André, Lille	N° 119	150 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	22,50

Groupe III

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUissance	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Delpêche, 27 rue du Maréchal Foch, La Madeleine	N° 126	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Jean Smaghe, 10 rue du Gard, Lille.	N° 126 bis	180 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,00
René Deledicq, 25 rue Paul Doumer, La Madeleine	N° 126 ter	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Dubois, 34 rue Paul Doumer, La Made- leine	N° 127	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
M ^{me} Veuve Giralda, 48 bis rue J. Lefeb- vre, La Madeleine.	N° 127 bis	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Marteau, 27 rue du Romarin, La Made- leine	N° 128	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Georges Doudélet, 2 ^e rue Paul Doumer, La Madeleine	N° 129	300 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	45,00
Gustave Patout, 4 place aux Oignons, Lille	N° 129 bis	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Jacques Rodriguès, 6 ter rue de Lille, La Madeleine	N° 130	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Louis Nivresse, 98 rue de Lille, La Made- leine	N° 131	310 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	46,50
Victor Arnoult, 25 rue du Moulin, La Madeleine	N° 132	275 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	41,25
Chasseur, 10 rue de Marquette, La Ma- deleine	N° 133	450 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	67,50
Julien Dorchies, rue J. Lefebvre, cour Ghislain; n° 1, La Madeleine	N° 133 bis	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Geloen, 17, place Ri- hour, Lille	N° 134	100 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	15,00
Raphaël Bertaux, 195 rue de Marquette, La Madeleine	N° 135	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
Missiaën, 203 rue de Marquette, La Ma- deleine	N° 135 bis	425 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	63,75
Henri De Smet, 2 rue de Lille, La Made- leine	N° 136	450 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	67,50

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Eugène Hennion, 23 rue St-Victor, La Madeleine	N° 137	180 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,00
Raoul Desmarets, 2 ter rue de Lille, La Madeleine	N° 138	420 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	63,00
Léon Kremenkoff, 30 rue Doudin, Lille..	N° 139	195 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	29,25
Francis Catteau, 27 rue de l'Abbé Le- mire, La Madeleine	N° 155	175 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	26,25
Edmond Puchaux, 71 rue Vantroyen, Lil- le	N° 158	286 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	42,90
René Devliegheer, 30 rue St-André, Lille.	N° 162	147 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,05
Louis Lecomte, 4 rue à Claques, Lille ..	N° 163	245 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	36,75
Alfred Galand, 17 rue St-François, Lille..	N° 173	180 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,00
Albert Idiak, 3 bis rue de Lille, La Madeleine	N° 182	180 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	27,00
Harrison, rue de Lil- le 2, cité Vermotte, La Madeleine	N° 183	100 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,00
Gruetz, 69 rue Saint- Sauveur, Lille	N° 188	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Louis Chevalier, 98 avenue Ch. Saint- Venant, Lille	N° 189	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Collot, 26 rue de la Monnaie, Lille	N° 189	350 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	52,50
Henri Danel, 8 bis rue des Bonnes Rappes, Lille	N° 194	212 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,80
Lependu, 20 rue du Curé St-Sauveur, Lille	N° 196	186 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,90
Fernand Guérin, 19 bis rue de Roubaix, Lille	N° 202	210 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,50
Cochart, 24 rue de Jemmapes, Lille ..	N° 203	292 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	43,80
Michel Duval, 52 rue Faidherbe, Lille ..	N° 204	100 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,00
Saingier, 10 rue au Pélerinck, Lille ..	N° 205	275 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	41,25
Quenot, 19 bis rue de Roubaix, Lille	N° 206	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Charles Duquesnot, 8 rue Coqueret, Lille.	N° 208	168 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	25,20

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Hennebisse Albert, 33 rue de Chateau- dun, Lille	N° 209 bis	300 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Eugène Verbroucq, rue de la Chaude Rivière prolongée, n° 1, Lille	N° 214	224 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	33,60
Jeumotte, 20 rue des Dondaines, Lille ..	N° 215	280 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	42,00
Debrabander, 21 cour des Innocents, Lille	N° 216	195 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	29,25
Pinois, imp. des Don- daines, Lille	N° 217	260 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	39,00
Fourmiz, 2 bis rue du Metz, Lille	N° 220	185 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	27,75
Lepoutre, 5 rue de Courtrai, Lille	N° 222	380 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	57,00
Spinetti, 75 rue de la Monnaie, Lille	N° 224	332 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	49,80
Alphonse Debacker, 17 rue de la Cité, Lille	N° 225	360 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	54,00
Jean Wiatrack, 48 pl. aux Bleuets, Lille.	N° 227	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Brabant, 36 pl. aux Bleuets, Lille	N° 227	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Goevoet Debacker, r. de la Cité	N° 228	227 m2	Du 1 ^{er} Janv. au 31 Déc. 1938.	34,05
M. Caudron, rue des Canonnières 9	N° 228	227 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	34,05
Prévost René, 5 bis rue Saint-Jacques, Lille	N° 233	278 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	41,70
Louis Colle, 2 rue Co- queret, Lille	N° 234	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Charles Pierre, 24 rue Maugré, Lille	N° 235	268 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	40,20
Vande Velde André, 14 pl. aux Bleuets, Lille	N° 239	405 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,75
Potez, 12 rue des Tours, Lille	N° 251	220 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	33,00
Bertin, 132 rue du Fg de Roubaix, Lille..	N° 252	104 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	15,60
Bertin, 132 rue du Fg de Roubaix, Lille..	N° 253	225 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	33,75
Cappelle, 17 rue St- Sauveur, Lille	N° 255	320 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	48,00
Pierre Langlois, 3 bd de la République, La Madeleine	N° 257	307 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	46,05
Ombrouck Henri, c. des Innocents, 18..	N° 259	315 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	47,25

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Pierre Cocheteux, 72 avenue du Peuple Belge, Lille	N° 260	315 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	47,25
Emile Vanvyve, 13 rue du Gard, Lille.	N° 261	315 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	47,25
Eugène Boudin, 35 Sentier Virnot, La Madeleine	N° 263	350 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	52,50
Lucien Verdoncq, 4 rue des Célestines, Lille	N° 265	245 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	36,75
Sonneville, 15 impas- se Kléber, La Ma- deleine	N° 266	235 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	35,25
Paul Cornille, 25 Car- rières Desquiens ..	N° 267	267 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	40,05
Isidore Beaurain, rue de la Cité, cité St- Maurice n° 10, La Madeleine	N° 268	342 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	51,30
Georges Meurisse, 7 place Louise de Bettignies, Lille ..	N° 269	335 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	50,25
Hector Péron, rue de la Chapelle, cour Bomart, La Made- leine	N° 271	292 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	43,80
Arluna, 1 rue Saint- François, La Made- leine	N° 273	277 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	41,55
Sonneville, 13 impas- se Kléber, La Ma- deleine	N° 275	62 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	9,30
Louis Martin, 22 rue de Lens, Lille	N° 277	150 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,50
Paul Bouvier, 141 rue de Marquette, La Madeleine	N° 278	325 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	48,75
Stanislas Idziak, 3 Sentier Virnot, La Madeleine	N° 288	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Lecroart, près du Tennis-Club Lil- lois, La Madeleine.	N° 289	85 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	12,75
Lecroart, près du Tennis-Club Lil- lois, La Madeleine.	N° 294	75 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	11,25
Jean Masclef, 5 rue François de Badts, La Madeleine	N° 296 bis	115 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	17,25

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Henri Dhayer, 41 bis rue de la Halle ..	N° 1	225 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	33,75
Edouard Salic, Pro- menade du Préfet, près la rue du Guet	N° 14	545 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	81,75
Edouard Salic, Pro- menade du Préfet, près la rue du Guet	N° 14	272 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	40,80
Henri Dhayer, 41 bis, rue de la Halle ..	N° 21 bis	150 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,50
Edouard Salic, Pro- menade du Préfet, près la rue du Guet	N° 29	175 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	26,25
Vanacker, 26 rue St- Victor, La Made- leine	N° 70	120 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,00
Albert Trégovet, 75 rue Jeanne Mail- lotte, La Made- leine	N° 72	198 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	29,70
Vanacker, 26 rue St- Victor, La Made- leine	N° 78	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Clinpport, 75 rue Jeanne Maillotte, La Madeleine	N° 81	165 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	24,75
Robert Derache, 23, rue des Pénitentes.	N° 89 bis	200 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
André Firmin, 38 rue Eugène Jac- quet	N° 90	378 m2	1 ^{er} Janv. 1939.	56,70
Turpain Roger, 81 rue Courbet, La Madeleine	N° 111	170 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	25,50
Robert Simon, rue St-Jacques, cour du Lion d'Or, Lille ..	N° 184	250 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Ernest Legrand, 2 rue des Bonnes Rappes	N° 198	276 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	41,40
Victor Moncheaux, 49, rue du Vieux Faubourg	N° 199	447 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	67,05
Raoul Derain, 6 rue du Bleu Mouton ..	N° 201	314 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	47,10
Roger Tirmache, 15 rue Masurel	N° 207	270 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	40,50
Alphonse Geirnaert, 15 rue de la Mon- naie	N° 210	232 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	34,80

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Despinoy, concierge aux P.T.T. boule- vard Carnot	N° 211	206 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,90
Lucien Descamps, 10 rue du Bois St- Sauveur	N° 212	205 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	30,75
Charles Thurneaux, 10 rue du Bois St- Sauveur	N° 213 bis	125 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,75
Datiche, 3 rue des Casernes	N° 218	260 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	39,00
Henri Tougart, 4 bis allée des Dondai- nes	N° 219	462 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	57,00
Louis Ciucchy, 65 rue de la Monnaie.	N° 221	260 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	39,00
Ranson, 29 rue St- Druon	N° 223	400 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	60,00
Daninck, 11 rue Eu- gène Jacquet	N° 229	208 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	31,20
Thieffry, 1 rue des Urbanistes	N° 231	144 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	21,60
Verdron, 1 rue des Urbanistes	N° 238	290 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	43,50
Germaine Hamile, 22 rue de la Hallote- rie	N° 251 bis	150 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	22,50
Jules Dhennin, 85 rue Guillaume Werniers, Lille.	N° 254	290 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	43,50
Nivoix, 19 rue des Jardins	N° 256	325 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	48,75
Marcel Dumont, 10 rue du Croquet, Lille	N° 258	315 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	47,25
Decaix, rue de l'Al- ma, cour Morelle 9, Lille	N° 262	309 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	46,35
Debriffe, 2 rue St- Jacques	N° 264	298 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	44,70
Paul Sauvage, 20 rue des Gantois, La Madeleine	N° 270	125 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	18,75
Charles Deladerrière, 10 rue de Marquet- te, La Madeleine ..	N° 272	192 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	19,80
Paul Sauvage, 20 rue des Gantois, La Madeleine	N° 276	117 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	17,55
Sébille, 74 rue de Gand	N° 279	223 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	33,45

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT			DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Michel Danès, 36 rue des Hautes Voies, Marcq-en-Barœul .	N° 281	115 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	17,25
Léon Delannoy, 51 rue du Boulevard, Marcq-en-Barœul .	N° 282	245 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	36,75
Emile Heintje, 8 rue de Lille, sentier Virnot, La Made- leine	N° 286	70 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	10,50
François Quintin, rue Jeanne Maillot- te, cour Agez, n° 6, La Madeleine	N° 290	87 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	13,05
Lallemand, rue St- Victor, cour du Plâtre 6, La Made- leine	N° 293	115 m2	1 ^{er} Janv. 1938.	17,25

Groupe du Faubourg de Béthune

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Gythiel Maurice, rue Roland 24, Cité St- Augustin N° 5, Lil- le	Jardin N° 1	1 ^{er} Janv. 1939.	54,75
Broways, 9 bis rue d'Hondschoote	Jardin N° 2	1 ^{er} Janv. 1939.	50,25
De Schaeck, cité Le- mière, rue St-Ber- nard 19	Jardin N° 3	1 ^{er} Janv. 1939.	55,50
Derlyn Pierre, 4 rue Duhem	Jardin N° 4	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
Fernand Rousselle, 41, rue de Marseil- le	Jardin N° 5	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
Delaine, 73 bis bou- levard de la Mosel- le	Jardin N° 6	1 ^{er} Janv. 1939.	48,75
Théry J.B., 48 rue de Cronstadt	Jardin N° 7	1 ^{er} Janv. 1939.	60,75
Delobel Albert, 20 rue de la Concorde ..	Jardin N° 8	1 ^{er} Janv. 1939.	60,75
Boulinguez, 31 rue d'Isly, poste de pompiers	Jardin N° 9	1 ^{er} Janv. 1939.	58,50

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
M ^{me} Classen, 31 rue d'Arcole	Jardin N° 10	1 ^{er} Janv. 1939.	49,50
Delcourt Hubert, 98 rue Destailleurs ..	Jardin N° 11	1 ^{er} Janv. 1939.	49,50
Forrières J.B., 44 rue Destailleurs	Jardin N° 12	1 ^{er} Janv. 1939.	52,50
Marle Armand, 82 rue Destailleurs ..	Jardin N° 13	1 ^{er} Janv. 1939.	48,00
Blervacq Alfred, 42 rue du Transvaal..	Jardin N° 16	1 ^{er} Janv. 1939.	66,00
Vasseur Robert, 160 boulevard Victor- Hugo	Jardin N° 17	1 ^{er} Janv. 1939.	63,75
Derwel Victor, 65 rue Violette	Jardin N° 18	1 ^{er} Janv. 1939.	66,75
Vandeweghe Jules, 55 rue Destailleurs.	Jardin N° 19	1 ^{er} Janv. 1939.	74,25
Hendricx Julien, 3 avenue Dorchie ..	Jardin N° 20	1 ^{er} Janv. 1939.	36,75
Labelle Victor, 3 rue Gavarni	Jardin N° 21	1 ^{er} Janv. 1939.	53,25
Spetebroot Maurice, rue Beaucourt De- courchelles, 6 cour Notre-Dame	Jardin N° 22	1 ^{er} Janv. 1939.	51,00
Jérémie Labelle, 5 rue Violette	Jardin N° 23	1 ^{er} Janv. 1939.	60,00
Robert Labelle, 210 rue Colbert	Jardin N° 24	1 ^{er} Janv. 1939.	36,75
Derieppe Gustave, 19 rue de Dieppe	Jardin N° 25	1 ^{er} Janv. 1939.	43,50
Agache Alphonse, 34 rue Camille Des- moulins	Jardin N° 26	1 ^{er} Janv. 1939.	46,50
Ruckebusch, 142 rue d'Isly	Jardin N° 28	1 ^{er} Janv. 1939.	49,50
Provoost, 57 rue Viol- lette	Jardin N° 31	1 ^{er} Janv. 1939.	43,50
Demartelaere Pierre, 15 rue du Bazin- ghien cour Crépy.	Jardin N° 32	1 ^{er} Janv. 1939.	50,25
Guffroy Edmond, 56 rue d'Isly	Jardin N° 33	1 ^{er} Janv. 1939.	68,25
Catillion Maurice, 46 rue de Dieppe	Jardin N° 34	1 ^{er} Janv. 1939.	49,50
Louis Monney, rue des Ecoles, Loos, cité Wouters n° 3.	Jardin N° 35	1 ^{er} Janv. 1939.	51,00
Vanalderwerett, 17 boulevard de Metz.	Jardin N° 36	1 ^{er} Janv. 1939.	14,40
Ronse, 63 rue Viollet- te	Jardin N° 37	1 ^{er} Janv. 1939.	15,75

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Crespel, 18 rue Fla- ment	Jardin N° 38	1 ^{er} Janv. 1939.	14,25
Sombret Anicet, 54 rue de Loos	Jardin N° 39	1 ^{er} Janv. 1939.	12,75
Cordemans René, 24 rue Degland	Jardin N° 40	1 ^{er} Janv. 1939.	15,00
Alfred Carré, 171 rue des Postes	Jardin N° 41	1 ^{er} Janv. 1939.	51,75
Gaston Ardeneus, 19 rue du Faubourg de Béthune	Jardin N° 42	1 ^{er} Janv. 1939.	47,25
Edmond Isbled, 170 rue d'Esquermes ..	Jardin N° 43	1 ^{er} Janv. 1939.	45,00
Dhaene, 2 place An- toine Tacq	Jardin N° 44	1 ^{er} Janv. 1939.	43,50
André Wild, rue Henri Barbusse cour Castel n° 3 à Loos	Jardin N° 45	1 ^{er} Janv. 1939.	48,00
Delefosse, 5 rue de Loos	Jardin N° 46	1 ^{er} Janv. 1939.	51,75
Armand Berthe, 8 rue d'Ennetières ..	Jardin N° 47	1 ^{er} Janv. 1939.	68,25
Baloche Maurice, 27 rue St-Bernard ...	Jardin N° 48	1 ^{er} Janv. 1939.	48,75
Thubière, 53 rue de Cronstadt	Jardin N° 49	1 ^{er} Janv. 1939.	46,50
Vandenbussche, 99 rue d'Isly	Jardin N° 50	1 ^{er} Janv. 1939.	30,75
Jérémie Crunelle, 3 rue de la Concor- de	Jardin 124, Boulevard de la Moselle.	1 ^{er} Avril 1939.	45,00
Ghislain Teillet, 19 cité Thomas	Jardin 14, Faubourg de Bé- thune.	1 ^{er} Janv. 1939.	48,00
Oscar Delzenne, 55 rue de Cronstadt .	Jardin 15, Faubourg de Bé- thune.	1 ^{er} Janv. 1939.	48,00
Louis Préau, 17 rue du Fg de Valen- ciennes	Jardin du Faubourg de Va- lenciennes.	1 ^{er} Sept. 1939.	67,50 p. trim.
Notteau, 139 rue d'Ar- ras	Jardin, rue Bolivar.	1 ^{er} Janv. 1940.	45,00
Henri Delobel, rue Gutenberg, Cité Poissonnier n° 1 ..	Jardin, rue Gutenberg.	1 ^{er} Janv. 1939.	20,25
Veuve Gillard, 30 rue Gutenberg	Jardin, rue Gutenberg.	1 ^{er} Janv. 1939.	19,20
Désiré Hugoo, 11 av. de Dunkerque	Jardin, avenue de Dunker- que.	1 ^{er} Janv. 1939.	49,65
Venturini, 140 rue Saint-André	Promenade du Préfet, Jar- din N° 2.	1 ^{er} Janv. 1939.	35,70
Bassaïah, 27 rue Vol- taire	Promenade du Préfet, Jar- din, N° 7.	1 ^{er} Janv. 1939.	28,50

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Catheaux, 11 rue des Archives	Promenade du Préfet, Jardin N° 141.	1 ^{er} Janv. 1939.	48,45
Paul Merlan, 3 bis rue Maugré	Promenade du Préfet, Jardin N° 209.	1 ^{er} Janv. 1938.	34,50
Charles Rodgers, 7 rue à Claques	Promenade du Préfet, Jardin, N° 236.	1 ^{er} Janv. 1938.	34,95
Charles Tournemaigne, 49 rue d'Angleterre	Promenade du Préfet, Jardin N° 237.	1 ^{er} Janv. 1938.	36,30
Léon Delannoy, 51 rue du Boulevard, Marcq-en-Barœul .	Promenade du Préfet, Jardin N° 285.	1 ^{er} Janv. 1939.	24,75
Thys Vanden Aude-naerde, 10 rue de Marquette, La Madeleine	Promenade du Préfet, Jardin N° 287.	1 ^{er} Janv. 1938.	18,30
Georges Vittu, 275 av. de la République, La Madeleine.	Promenade du Préfet, Jardin N° 296.	1 ^{er} Janv. 1939.	17,25
Achille, Dubois, 257 rue de Marquette, La Madeleine	Promenade du Préfet, Jardin N° 76.	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
Marceau Everaere, 5 rue Comtesse	Promenade du Préfet, Jardin N° 82 bis.	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
Eugène Carrey, 5 rue Comtesse	Promenade du Préfet, Jardin N° 83 bis.	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
Stanislas Bajerski, 9 cour des Elites ..	Promenade du Préfet, Jardin N° 157.	1 ^{er} Janv. 1938.	30,00
Jules Quesnoy, Promenade du Préfet.	Promenade du Préfet, Jardin N° 171.	1 ^{er} Janv. 1938.	37,50
Fernand Maillot, 52 rue Faidherbe	Promenade du Préfet, Jardin N° 172.	1 ^{er} Janv. 1938.	45,00
Bascoop, 1 Promenade du Préfet, Saint-André	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	Du 1 ^{er} Oct. 1938 au 30 Sept. 1939.	552,00
Bascoop, 1 Promenade du Préfet, Saint-André	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Oct. 1939.	89,25
Descarpentries, 2 Promenade du Préfet, Saint-André ..	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Janv. 1939.	98,25
Oscar Grigny, rue St-Victor, cour Sire I, La Madeleine.	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
Léon Houssin, 53, r. Ste Catherine	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Janv. 1939.	67,50
Joseph Kuik, 40 rue de Berkem, La Madeleine	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
Charles Guillain, 2 rue du Magasin ..	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Janv. 1939.	28,50

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Charles Boivin, 186 bis rue du Pré Ca- telan, La Madelei- ne	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Janv. 1939.	28,50
Yves De Baerdema- cker, 18 rue de Ber- kem, La Madeleine.	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Oct. 1939.	75,00
Augustin Dufour, 11 rue Félix Faure, La Madeleine	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Oct. 1939.	62,25
Derons, 18 Place de la Boucherie, La Madeleine	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Oct. 1939.	69,75
Marcel Boivin, 11 rue du Cimetière, La Madeleine	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Oct. 1939	56,10
Charles Boivin, 45 rue du Cimetière, La Madeleine	Terrain, Promenade du Préfet à Saint-André.	1 ^{er} Oct. 1939.	56,10
Marcel Lecauche, 163 rue Saint-André ..	Porte d'Ypres, jardin n° 4.	1 ^{er} Janv. 1939.	51,75
Omer Vannoye, rue de la Digue impas- se Menu n° 10	Porte d'Ypres, jardin n° 5.	1 ^{er} Janv. 1935.	51,75
Alfred Vandeputte, 31 rue de la Vignet- te	Porte d'Ypres, jardin n° 6.	1 ^{er} Janv. 1935.	51,30
Alfred Dambre, 26 ter rue St-Sébas- tien	Porte d'Ypres, jardin n° 7.	1 ^{er} Janv. 1935.	47,70
Robert Chatelet, 1 rue du Nord	Porte d'Ypres, jardin n° 8.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,90
Félicien Marchal, 6 av. du Peuple Bel- ge	Porte d'Ypres, jardin n° 9.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00
M ^{me} Berthe, 15 rue du Béguinage	Porte d'Ypres, jardin n° 10.	1 ^{er} Janv. 1935.	50,25
René Pitel, 145, rue St-André	Porte d'Ypres, jardin n° 11.	1 ^{er} Janv. 1935.	47,25
Robert Cossart, 5 rue St-Pierre-St-Paul .	Porte d'Ypres, jardin n° 12.	1 ^{er} Janv. 1935,	41,40
Henri Turpin, 42 rue des Trois Mollettes.	Porte d'Ypres, jardin n° 13.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00
Emile Delhay, rue des Poissonceaux, cour des Trépassés n° 44	Porte d'Ypres, jardin n° 14.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00
Albert Favier, 8 rue du Rempart, im- passe St-Ruth	Porte d'Ypres, jardin n° 15.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00

NOM ET ADRESSE DE L'OCCUPANT	SITUATION DU TERRAIN	DATE D'ENTRÉE EN JOUISSANCE	REDEVANCE DUE A LA VILLE PAR AN
Gaston Dupont, rue des Poissonceaux cour des Trépassés n° 40	Porte d'Ypres, jardin n° 16.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00
Robert Groulez, 26 rue Mahieu	Porte d'Ypres, jardin n° 17.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00
Jules Ronse, 6 place du Concert	Porte d'Ypres, jardin n° 18.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,00
Victor Monsorez, 54 rue Ratisbonne ..	Porte d'Ypres, jardin n° 19.	1 ^{er} Janv. 1935.	45,90
Jules Claes, rue Ver- haeren, Pavillon 2 appart. 242	Jardin 25 bis, Faubourg de Béthune.	1 ^{er} Mars 1939.	45,00
Jules Botez, 15 pavil- lon de la Tranquil- lité, La Madeleine.	Promenade du Préfet, Jar- din n° 53.	1 ^{er} Janv. 1939.	40,50
Léon Thera, 15 rue de Thionville	Promenade du Préfet, Jar- din n° 60 bis.	1 ^{er} Janv. 1939.	30,00
Pierre Dormieu, rue St-Victor, cour du Plâtre, La Made- leine	Promenade du Préfet, Jar- din n° 66.	1 ^{er} Janv. 1939.	27,00
Alphonse Zuindeau, 48 rue Jacques Le- febvre, La Made- leine	Promenade du Préfet, Jar- din n° 99.	1 ^{er} Janv. 1939.	37,50
Albert Bailleul, 86 rue du Pré Cate- lan, La Madeleine.	Promenade du Préfet, Jar- din n° 100.	1 ^{er} Janv. 1939.	41,25
Alphonse Blomme, 18 rue du Pont Neuf.	Promenade du Préfet, Jar- din n° 108.	1 ^{er} Janv. 1939.	30,00
Georges Ghestem, 18 rue du Pont Neuf.	Promenade du Préfet, Jar- din n° 109.	1 ^{er} Janv. 1939.	30,00
Jules Deknuddt, 107, rue St-André	Promenade du Préfet, Jar- din n° 118.	1 ^{er} Janv. 1939.	15,00
Ernest Legrand, 2 rue des Bonnes Rappes	Promenade du Préfet, Jar- din n° 212.	1 ^{er} Janv. 1939.	30,75
Hugoo, 41 avenue Eugène Varlin ..	Promenade du Préfet, Jar- din n° 230.	1 ^{er} Janv. 1939.	45,30
Rodolphe Bocquet, rue de la Chaude Rivière, impasse Ste Agnès n° 3 ..	Promenade du Préfet, Jar- din n° 251.	1 ^{er} Janv. 1939.	33,00

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Jardins, de vouloir bien ratifier ces décisions.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2385

—
*Réalisation
du plan
d'embellissement
de la Ville*
—

*Evictions
de locataires*
—

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan d'embellissement, la Ville a acquis de nombreux immeubles dont nous poursuivons l'évacuation aux fins de démolition.

Certains locataires ont rendu libre leur logement, ce sont :

M. Loez, 11 rue Jeannette à Vaches,

M. Parmentier, rue Lalo 5,

M^{me} Michez, rue Lalo 5,

M. Danette, rue des Robleds 30,

M. Ségard, rue Malpart 45.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons d'allouer, à chacun de ces locataires, une indemnité de deux cents francs dont le montant sera prélevé sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2386

—
Eviction Dupuis
—

*Règlement
d'indemnité*
—

MESSIEURS,

M. Maurice Dupuis avait assigné la Ville en renouvellement du bail de l'immeuble à usage de commerce sis rue de Paris 259 et rue Charles Decottignies 1-3.

Par jugement du 5 Juillet 1938, le Tribunal civil de Lille a donné acte : 1) de l'offre de paiement par la Ville d'une indemnité légale de 20.000 francs correspondant à deux années de loyer ; 2) de l'acceptation de M. Dupuis du refus de renouvellement opposé par la Ville.

Ce dernier ayant rendu l'immeuble entièrement libre d'occupation, nous vous demandons de nous autoriser à payer l'indemnité de 20.000 francs et de décider que la dépense ainsi que les frais consécutifs à cette éviction seront prélevés sur les crédits d'emprunt destinés à l'achat de terrains et d'immeubles pour la démolition.

Nous vous proposons, en outre, de réclamer à M. Dupuis une indemnité d'occupation, à raison de 10.000 francs par an pendant la période du 31 Mars 1938, date de l'expiration du bail, au 22 Mars 1939, jour de la remise des clefs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par mémoire déposé à la Préfecture le 8 Mars, M. René Belpaire, demeurant à Lille, 36 rue Saint-Gabriel, annonce son intention d'introduire une action contre la Ville en vue d'obtenir le paiement d'une somme de 50.000 francs pour réparation du préjudice subi par sa femme à la suite d'un accident qu'il impute au mauvais état de la chaussée rue Pierre Legrand.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 27 Mai, le gardien de la paix Birembaut a été victime d'un accident alors qu'il se trouvait sur la plateforme d'un tramway.

Nous avons réclamé à la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue le remboursement des frais résultants pour la Ville de cet accident, frais s'élevant à 1.018 frs 65 et se décomposant comme suit :

1 ^o traitement servi à M. Birembaut pendant son incapacité de travail	831 fr. 45
2 ^o honoraires de M. le D ^r Lemaire, 121 rue de Rivoli	78 fr.
3 ^o frais pharmaceutiques réglés à M. Marguerit, 199 rue de Paris	109 fr. 20

N° 2387

—
Accident Belpaire

—
*Autorisation
d'ester*

N° 2388

—
*Accident
Birembaut*

—
*Admission
en recette*

Ladite Compagnie ayant consenti à nous dédommager, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette de la somme de 1.018 frs 65.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2389

—
Accident Clerbout

—
Révision
—

MESSIEURS,

M. Maurice Clerbout, charretier au service de la Ville, a été blessé au cours de son travail le 2 Juillet 1934.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 28 Juin 1935, le Tribunal a évalué à 10 % l'incapacité permanente partielle de travail et fixé à 439 frs 97 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé.

Au cours de votre séance du 20 Juillet 1935, vous avez décidé le paiement de cette rente.

Il nous est apparu que l'état du blessé que nous avons fait contre-visiter s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898 modifiée par celle du 31 Mars 1905, la révision de la rente fondée sur une atténuation de la blessure.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 13 Janvier 1939, devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, la précédente décision a été modifiée ainsi qu'il suit :

- 1° Le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à 5 % ;
- 2° La rente annuelle et viagère à servir à M. Clerbout a été ramenée à 219 frs 98 à compter du 21 Octobre 1938.

Nous vous demandons de modifier en ce sens votre délibération du 20 Juillet 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Julien Daese, demeurant rue Jules Breton, cité Desmet 27, a déposé un mémoire introductif d'instance devant le Conseil de Préfecture, contre la Ville, en vue d'obtenir une augmentation de la rente que, par arrêté du 5 Février 1937, elle a été condamnée à lui payer à raison de l'incapacité consécutive à un accident de motocyclette survenu le 17 Avril 1933, provoqué par le mauvais état de la chaussée.

M. Daese base sa demande sur une aggravation de sa blessure.

Nous vous proposons de demander au Conseil Municipal de nous autoriser à défendre à cette nouvelle action devant toutes juridictions compétentes.

Adopté.

N° 2390

—
Instance Daese

—
*Autorisation
d'ester*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 Janvier, vers 17 heures 45, M. Victor Delsaux, demeurant 70 rue de Rivoli, en passant rue de la Gaieté, a eu son pardessus déchiré par une tige de fer dépassant la clôture du jardin de Fives où des travaux étaient effectués par la Ville.

Il a sollicité le paiement d'une indemnité de 150 frs pour couvrir les frais de stoppage de son pardessus.

Etant donné les circonstances de cet accident, nous vous demandons de décider le règlement de cette somme, dont le montant sera prélevé sur le crédit « Dépenses imprévues ».

Adopté.

N° 2391

—
Accident Delsaux

—
Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 4 Juin, M. Maurice Hazebrouck, demeurant à Haubourdin, Grand'Route de Béthune n° 6, circulait en auto boulevard Bigo Danel

N° 2392

—
*Accident
Hazebrouck*

—
*Admission
en recette*

quand, face à l'immeuble portant le n° 41, il fit une manœuvre pour éviter deux piétons et vint heurter le lampadaire électrique.

Nous avons pressenti M. Hazebrouck à l'effet de récupérer les frais consécutifs à cet accident.

Après discussion, les Assurances Françaises qui garantissent l'intéressé nous ont offert une indemnité transactionnelle de 3.500 frs.

Afin d'éviter des frais et de courir le risque d'un procès, nous vous proposons d'accepter cette offre qui nous paraît raisonnable et nous vous demandons de décider l'admission en recette de la somme de 3.500 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2393

MESSIEURS,

—
Accident Millon

—
Règlement

M. Millon, gardien de la Paix, a été blessé dans l'exercice de ses fonctions le 2 Janvier 1938.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance le 2 Décembre, le taux d'incapacité permanente partielle de travail fixé à 7 % par l'expert a été admis ; la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 2 Mars 1938, a été évaluée à 342 frs 30.

Etant donné que M. Millon est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir le même traitement qu'avant son accident, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission d'Administration Générale, de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit « Pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites des Services Municipaux » ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2394

MESSIEURS,

—
Accident Roelen

—
Révision

M. Jacques Roelen, ouvrier au service de la Ville, fut blessé au cours de son travail le 5 Août 1934.

Aux termes d'un procès-verbal de conciliation en date du 29 Mars

1935, le Tribunal a évalué à 7 % le taux d'incapacité permanente partielle de travail et fixé à 309 frs 22 la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé.

Dans votre séance du 2 Mai 1935, vous avez décidé le paiement de cette rente.

Il nous est apparu que l'état du blessé que nous avons fait contre-visiter s'était sensiblement amélioré. Nous avons donc demandé au Tribunal, en application de l'article 19 de la loi du 9 Avril 1898 modifiée par celle du 31 Mars 1905, la révision de la rente fondée sur une atténuation de la blessure de l'ouvrier.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 10 Février 1939 devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, la précédente décision a été modifiée ainsi qu'il suit :

- 1°) le taux d'incapacité permanente partielle a été évalué à 6 % ;
- 2°) la rente annuelle et viagère à servir à M. Roelen a été ramenée à 265 frs 04.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de modifier en ce sens votre délibération du 2 Mai 1935.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 28 Septembre 1937, M^{me} Vanmeer née Rachel Delecroix, femme de ménage, a été blessée au cours de son travail alors qu'elle était au service de la Ville.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance le 16 Décembre 1938, le taux d'incapacité permanente partielle de travail fixé à 6 % par l'expert a été admis ; la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressée à compter du 29 Novembre 1937, date de consolidation de la blessure a été évaluée à 10 frs 38.

Etant donné que M^{me} Vanmeer n'est plus au service de la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de cette rente qui sera prélevée sur le crédit « Pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ».

Adopté.

N° 2395

—
Accident Vanmeer

—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2396

—
Accident Wambre—
Règlement
—

MESSIEURS,

M. Arsène Wambre, jardinier au service de la Ville a fait une chute au cours de son travail le 8 Avril 1938.

Suivant procès-verbal de conciliation intervenu le 13 Janvier 1939 devant M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance, le taux d'incapacité permanente partielle consécutive à cet accident, fixé à 12 % par l'expert a été admis ; la rente annuelle et viagère à servir à l'intéressé à compter du 8 Juin 1938, date de consolidation de la blessure, a été évaluée à 663 Frs 28.

Etant donné que M. Wambre est toujours au service de la Ville et qu'il continue à percevoir le même traitement qu'avant son accident, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider que la rente, dont le montant sera prélevé sur le crédit « Pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des retraites des services municipaux, ne lui sera servie qu'au moment où il quittera les services municipaux.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2397

—
*Remplacement
d'une borne brisée
rue de Roubaix*—
*Admission
en recette*
—

MESSIEURS,

La borne de virage située à l'angle des rues de Roubaix et des Jardins a été brisée par un camion de l'entreprise Jack Stott, 9 rue de Colmar, à Lille.

Le remplacement de cette borne a été effectué et a occasionné une dépense de 524 fr. 10, somme que M. Jack Stott s'est engagé à rembourser.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous proposons d'admettre cette somme en recette.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Octobre, le bureau d'Octroi de la porte de Douai a été endommagé par un camion de la Société Erb.

La Compagnie La Préservatrice dont les représentants à Lille sont MM. Logny et Mauger, 8 rue Thiers, ayant accepté de nous indemniser, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider l'admission en recette de la somme de 207 francs, montant des dégâts.

Adopté.

N° 2398

Dégâts au bureau
d'Octroi

Porte de Douai

Admission
en recette

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des accidents sont survenus à divers véhicules appartenant à la Ville.

Nous avons pressenti les auteurs responsables de ces accidents, lesquels, soit directement, soit par l'intermédiaire de leur Compagnie d'Assurances, ont accepté de nous rembourser le montant des dégâts.

Nous vous proposons, dès lors, d'accord avec votre Commission d'Administration Générale, de décider l'admission en recette des sommes reprises au tableau ci-dessous.

N° 2399

Dégâts à divers
véhicules

Admission
en recette

NATURE DU VÉHICULE	DATE DE L'ACCIDENT	AUTEUR RESPONSABLE	COMPAGNIE D'ASSURANCES	MONTANT DES DÉGATS
Auto 2154 MD	14 Déc. 1938.	M. Queste, rue Roger Salengro 136, Hellemmes.	Défense Automobile et Sportive, boulevard de la Liberté 32.	245 frs
Auto 6671 MD5	23 Déc. 1938.	M. Cambier, rue Marcel Sembat 24, Sin-le-Noble.	MM. Labbé, Drapier, Poncelet, rue de la Vieille Comédie 18, Douai.	155 frs

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2400

—
Instance
c/ Dupuis—
Règlement
de frais

MESSIEURS,

M. Maurice Dupuis avait intenté à la Ville une action en renouvellement du bail de l'immeuble rue de Paris 259 et rue Charles Decottignies 1-3.

Par jugement du 5 Juillet 1938, le Tribunal Civil de Première Instance a donné acte de l'offre de paiement par la Ville d'une indemnité de deux ans de loyer et de l'acceptation de M. Dupuis du refus de renouvellement de bail. Il a, par contre, condamné la Ville aux dépens.

M^{es} Rombaut et Gombert, avoués, qui ont occupé respectivement pour la Ville et M. Dupuis dans cette instance nous ont transmis leurs notes d'honoraires qui s'élèvent à 826 frs 70 et 1.340 frs 70.

D'autre part, M^e Rombaut, avoué, nous a réclamé une somme de 72 frs 85, à titre d'honoraires pour avoir occupé pour la Ville dans une instance en réduction de loyer introduite par M. Dupuis.

Nous vous demandons de décider le règlement de ces honoraires dont le montant sera prélevé sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**N° 2400¹—
Instance
Consorts Vanlaer—
Autorisation
d'ester

MESSIEURS,

Le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture nous annonce le dépôt à son greffe d'un mémoire introductif d'instance contre la Ville de Lille par les Consorts Vanlaer à l'effet d'obtenir le remboursement d'une somme de 3.000 francs qu'ils prétendent avoir payée en trop le 15 Juillet 1938 pour droit de superposition du corps de M^{me} Vanlaer, décédée le 12 Juillet 1938, dans la concession à perpétuité qu'ils possèdent au Cimetière de l'Est depuis le 6 Janvier 1916.

Nous estimons irrecevables les prétentions des Consorts Vanlaer. Nous vous demandons dès lors de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture Interdépartemental de Lille nous a annoncé le dépôt à son greffe d'une requête introductive d'instance, devant le dit Conseil, par la Compagnie des Tramways Electriques de Lille et de sa banlieue, tendant à obtenir la condamnation de la Ville en paiement d'une somme de 3.312.720 frs 30 représentant le montant des charges d'exploitation dont elle prétend obtenir compensation en vertu des avenants des 5 Février et 10 Novembre 1938.

La prétention de la Compagnie des Tramways étant inadmissible, nous vous demandons de nous autoriser à défendre à cette action devant toute juridiction compétente.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville avait intenté des poursuites contre M. Chaize, demeurant à Lille, 11 rue d'Isly, pour avoir travaillé alors qu'il touchait les secours de chômage.

Le Juge d'Instruction ayant rendu une ordonnance de non lieu, nous avons formé opposition contre cette ordonnance.

Le 10 Janvier 1939, la Chambre des mises en accusation de la Cour de Douai a relaxé le prévenu, condamné la Ville aux dépens et au paiement à Chaize de la somme de quinze francs à titre de dommages-intérêts.

Nous vous demandons de décider le règlement des sommes mises à la charge de la Ville et notamment celle de 357,60, montant des frais dus à M^e Vandewalle, avoué, qui a occupé pour la Ville dans cette affaire.

La dépense sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de Procédure ».

Adopté.

N° 2401

—
*Instance
contre la Ville
par la Compagnie
des Tramways
Electriques
de Lille et de sa
Banlieue*

—
*Autorisation
d'ester*
—

N° 2402

—
*Instance
contre Chaize*
—
Règlement
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2403

MESSIEURS,

—
Diverses instances—
*Honoraires
de M^e Crussaire*—
Règlement
—

M^e Crussaire, avocat, 18 rue Henri Kolb, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 12.886 frs 40, qui lui sont dus pour les affaires ci-après désignées dans lesquelles une solution est intervenue :

I. — Instance contre le Crédit Lyonnais au sujet de dégâts consécutifs aux mouvements qui se sont manifestés dans les immeubles de l'agence situés à l'angle des rues de Pas et Nationale.

Frais de constat-papier timbré pour mémoires et rapport d'expert	635,10
Honoraires	4.000, »

II. — Instance contre M. Leuchart, ouvrier au service de la Ville, à la suite d'un accident du travail.

1° Audience du 8 Mai 1936. — Non conciliation :

Rapport d'expertise	10,30
Honoraires	120, »

2° Jugement du 23 Décembre 1937 :

Honoraires	300, »
------------------	--------

III. — Instance contre MM. Leroy et Guérin au sujet du renouvellement de bail.

Procès-verbal de conciliation	22,50
Honoraires	800, »

IV. — Instance contre M. Bataille au sujet d'un accident survenu sur un chemin en construction.

Papier timbré pour mémoire et copie de l'arrêté	12,50
Honoraires	900, »

V. — Instance contre M ^{me} Blond au sujet d'un accident survenu rue Neuve.	
Papier timbré pour mémoire et copie de l'arrêté	12,50
Honoraires	900, »
VI. — Instance contre M. Descamps, ouvrier au service du Démantèlement, en révision de la rente qui lui a été allouée pour incapacité permanente partielle consécutive à un accident du travail.	
Rapport d'expertise	7,80
Procès-verbal de conciliation	15,45
Honoraires	120, »
VII. — Instance contre M ^{me} Bourdin V ^{ve} Chapon, femme de ménage, à la suite d'un accident de travail.	
Procès-verbal de classement	10,30
Honoraires	120, »
VIII. — Instance contre M. Mélis en vue de la démolition de baraquements construits dans la zone des servitudes de non ædificandi.	
Ordonnance	39,50
Frais de greffe	58, »
Honoraires	800, »
IX. — Instance contre M. Tavernier, terrassier à la suite d'un accident de travail.	
Rapport d'expertise	12,95
Procès-verbal de conciliation	15,45
Honoraires	120, »
X. — Instance contre M ^{me} Vanmeer, femme de ménage, à la suite d'un accident de travail.	

	Rapport d'expertise	10,30
	Procès-verbal de conciliation	15,45
	Honoraires	120, »
XI. —	Instance contre MM. Dupuis et Schillio en ré- siliation du loyer de l'immeuble 259 rue de Paris et 1-3 rue Charles Decottignies.	
	Honoraires	600, »
XII. —	Instance contre MM. Dupuis et Schillio en re- nouvellement de bail.	
	Honoraires	600, »
XIII. —	Instance contre M. Dewandel, chauffeur, en révision de la rente allouée pour incapacité permanente partielle consécutive à un accident de travail.	
	Rapport d'expertise	10,30
	Honoraires	120, »
XIV. —	Instance contre MM. Delamette, Tant, Hayet et Dame Dubus, au sujet d'un vol de matériaux.	
	Grosse du jugement	33,30
	Honoraires	600, »
XV. —	Instance contre M. De Roef, ouvrier au ser- vice de la Ville, en révision de la rente allouée pour incapacité permanente partielle consé- cutive à un accident de travail.	
	Rapport d'expertise	7,80
	Procès-verbal de conciliation	15,45
	Honoraires	120, »
XVI. —	Instance contre MM. Chaize, Gagedois et Fol- let, au sujet de secours de chômage.	
	Honoraires	500, »

XVII. — Instance contre M. Savelon, gardien de la Paix, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise	7,80
Procès-verbal de conciliation	15,45
Honoraires	120, »

XVIII. — Instance contre M. Losfeld, aux fins d'expulsion d'un immeuble sis 1-3-5 rue Anatole France.

Frais de greffe	62,45
Honoraires	750, »

XIX. — Instance contre M. Millon, gardien de la Paix, à la suite d'un accident de travail.

Rapport d'expertise	10,30
Procès-verbal de conciliation	15,45
Honoraires	120, »

Total 12.886,40

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 12.886,40 qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M^e Jean Lévy, avocat, 107, boulevard de la République à La Madeleine, nous a transmis la note des honoraires, s'élevant à 200 francs, qui lui sont dus pour avoir défendu les intérêts de la Ville dans une instance contre M. Wambre, jardinier au service de la Ville, à la suite d'un accident de travail.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, de décider le règlement de la somme de 200 francs qui sera prélevée sur le crédit « Frais d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 2404

Instance Wambre

Honoraires
de M^e Lévy

Règlement

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 2404¹—
*Honoraires
de M. le Doyen
Duez*—
Règlement
—

MESSIEURS,

M. Duez, doyen de la Faculté de Droit, nous a présenté un mémoire s'élevant à la somme de six mille francs à propos des affaires ci-après :

1° Note au sujet des candidats aux fonctions de médecin de l'état-civil ; 2° Note sur l'application de la législation concernant la création des octrois intercommunaux ; 3° Note sur la réintégration d'un fonctionnaire révoqué et ayant bénéficié de l'amnistie ; 4° Note au sujet de la proposition de loi concernant les livrets de famille ; 5° Consultation dans l'affaire Rommel (syndicat pour l'assainissement d'une voie privée) ; 6° Consultations au sujet de l'application de diverses taxes municipales de la loi du 13 Août 1926 ; 7° Note au sujet de l'installation de hauts parleurs durant l'exposition du Progrès Social ; 8° Etude sur le décret du 12 Novembre 1938 relatif à la suspension des travaux civils ; 9° Consultation au sujet d'un prénom irrégulièrement attribué à un enfant sur un acte de l'état-civil ; 10° Note au sujet de l'application de l'art. 175 du Code Pénal ; 11° Etude concernant l'application de la législation des accidents du travail, aux agents municipaux ; 12° Note au sujet de l'application de la loi du 1^{er} Juillet 1938 relative aux engagements civils volontaires ; 13° Avis concernant l'attribution de l'indemnité de logement allouée à une institutrice mariée avec enfant ; 14° Note au sujet de l'application de la loi du 20 Juillet 1924 interdisant la transformation des locaux d'habitation en meublés ; 15° Correction de copies pour les épreuves du concours de commis aux écritures et examens oraux afférents à ce concours.

Nous vous demandons de nous autoriser à lui régler ces honoraires dont le montant sera prélevé sur le crédit ouvert au Budget Ordinaire de 1939 : « Frais de contentieux de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 2405

—
Cité hospitalière—
*Echange
de terrains*—
Hospices—
*Dispense
de purge*
—**RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Dans votre séance du 6 Novembre 1935 vous avez notamment, en vue d'assurer aux Hospices la propreté des derniers terrains néces-

saires à la Cité Hospitalière, décidé la cession de ces terrains, contre d'autres parcelles sises à Lille, Lambersart et Saint-André, à remettre par cette Administration.

Aux termes d'un acte reçu par M^e Martin, notaire à Lille, les 4 et 7 Mars 1939 pour la régularisation de cet échange, la Ville est devenue propriétaire des terrains ci-après :

ARTICLE 1^{er}. — Un terrain de 1 ha. 77 ca., sis à Lille, lieu dit « Le Maroc », repris au cadastre section D N^o 2601.

ARTICLE 2. — Un terrain de 73 a. 87 ca. sis à Lille, entre les portes d'Arras et de Douai, repris au cadastre Section E, N^{os} 27 p, 28 et 35 p.

ARTICLE 3. — Un terrain de 27 a. 69 ca. sis à Lille, rue du Faubourg de Douai, repris au cadastre Section E N^o 101 p.

ARTICLE 4. — Un terrain de 38 a. 32 ca. sis à Lille, rue Eugène Jacquet, repris au cadastre Section C N^{os} 1100 à 1112, 1114 à 1117, 1168 p, 1079 à 1083, 1169 p.

ARTICLE 5. — Un terrain de 1 a. 12 ca. sis à Lille, rue du Faubourg de Béthune, repris au cadastre Section E, N^o 1375 p.

ARTICLE 6. — Un terrain de 1 ha. 56 a. 83 ca. sis à Saint-André, repris à l'ancien cadastre N^{os} 2432 à 2442, 2443 p, 2444 à 2449, 2454, 2455, 2456 p, 2457 p, de la Section Unique et sous les N^{os} 2168, 2169, 2170, 2171 p, 2172 et 2175 du cadastre révisé.

ARTICLE 7. — Un terrain de 2 ha. 52 a. 33 ca., sis à Lambersart, rue du Bois, repris au cadastre N^{os} 3860 p, 3861 p, 3862 p et 4598 p de la Section unique.

ARTICLE 8. — Un terrain de 62 a. 50 ca., sis à Lille, Chemin de Barges, repris au cadastre Section E, N^o 949 p.

ARTICLE 9. — Un terrain de 15 a., sis à Lille, chemin de Barges, repris au cadastre Section B/E, N^o 373 p.

Etant donné que ces terrains appartenaient aux Hospices depuis un temps immémorial et que cet établissement, en tant qu'être moral, ne peut être grevé d'aucune hypothèque, nous vous demandons de nous dispenser de l'accomplissement des formalités de purge des hypothèques légales.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 2405¹*—
Accident rue
Pierre Legrand**—
Règlement
d'indemnité*
—

MESSIEURS,

Le 13 Février, vers 13 h. 45, M. le Docteur Dubus, 66 rue Jean Sans Peur, passait en voiture rue Pierre Legrand quand, arrivé à la hauteur de la rue Dubrunfaut, sa voiture fut endommagée par suite du mauvais état de la chaussée consécutif à l'exécution de travaux de construction d'égout.

M. André Fosset, agent général de la Foncière qui assure M. le D^r Dubus, sollicite le paiement d'une indemnité en compensation du préjudice subi et nous a transmis, à l'appui de sa réclamation, un devis de M. Vandebussche s'élevant à 240 frs comprenant :

1° remise en état de la voiture	200 frs
2° frais d'immobilisation	40 frs

Notre expert appelé à constater les dégâts, a déclaré exacte cette évaluation.

Etant donné les circonstances de l'accident, nous vous proposons de décider le règlement d'une indemnité de 240 frs qui sera prélevée sur le crédit « Dépenses imprévues ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2406

*—
Aliénation
de terrains
par voie
d'adjudication
publique
à Bénifontaine*
—

MESSIEURS,

La Ville est propriétaire à Bénifontaine (Pas-de-Calais), lieu dit « Les Mauvaises Parts », de diverses parcelles de terrain acquises par elle en 1867 en vue de la réalisation d'un projet de captation d'eau potable.

Ces parcelles, d'une superficie totale de 28 a. 09 ca. reprises au cadastre Section A N^{os} 15, 31, 35 et 36, sur lesquelles émergent des sources, ne présentant plus actuellement d'intérêt pour la Ville.

Nous avons été saisi de plusieurs demandes d'acquisition des dits terrains.

Votre Commission du Plan a émis un avis favorable à leur alié-

nation par voie d'adjudication publique, celle-ci aurait lieu sur la mise à prix de 1 fr. 25 le mètre carré et aux conditions insérées au cahier des charges dressé en vue de la vente des terrains communaux, homologué par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 Janvier 1870 et modifié par délibération municipale du 29 Septembre 1921, laquelle a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Octobre suivant.

Nous vous prions, en accord avec votre Commission du Plan : 1° de nous autoriser à procéder à la vente par adjudication publique par devant un notaire à désigner ; 2° de décider, conformément à la délibération du 21 Juillet 1931, que le produit de l'aliénation sera versé au compte Hors Budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal « Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Lors de votre séance du 1^{er} Avril 1938, vous avez décidé le rachat, moyennant un prix de 375.000 francs, de l'usine d'incinération des ordures ménagères, située Chemin de Bargués, appartenant à la Société A. Collin et C^{ie}.

Ce prix, stipulé payable en trois annuités de 100.000 francs et une de 75.000 francs, a fait l'objet, à concurrence de 100.000 francs, d'un crédit spécial à ouvrir au Budget supplémentaire de 1938 ; le solde étant à prévoir comme suit : 100.000 francs au B. E. de 1939 ; 100.000 francs au B. E. de 1940 et 75.000 francs au B. E. de 1941.

Etant donné que dans le prix précité ne sont pas compris les frais afférents à cette acquisition, nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de décider que ces frais seront prélevés sur le crédit « Frais de contentieux, de vente de matériaux et objets mobiliers, d'actes et de procédure ».

Adopté.

N° 2407

—
*Rachat de l'usine
d'incinération
des ordures
ménagères*

—
*Règlement
des frais*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2408

—
*Expropriation
 d'immeubles
 150 à 152 rue
 Pierre Legrand*

—
*Ouverture
 de crédit*

MESSIEURS,

La Ville poursuit l'acquisition, par voie d'expropriation, des parties d'immeubles situées à Lille, rue Pierre Legrand 150-150 bis et 152 au carrefour de la Douane de Fives, nécessaires à la rectification du nouvel alignement prévu en cet endroit.

Dans sa séance du 2 Mai 1929, le Conseil Municipal a notamment décidé que la dépense résultant de cette opération immobilière serait prélevée sur l'article 34 du Budget Extraordinaire de 1929, « Acquisition d'immeubles destinés à être démolis en vue de l'assainissement général de la Ville ».

Les disponibilités de ce crédit n'étant pas suffisantes pour couvrir le montant total de la dépense à engager, évaluée approximativement à 200.000 francs, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, d'imputer celle-ci : 1° sur le reliquat disponible du crédit ouvert en 1929 et reporté au Budget Supplémentaire de 1938 sous l'article 122 ; 2° sur le crédit « Fonds d'Emprunt ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2409

—
*Programme
 des Grands
 Travaux*

—
*Construction
 d'un établissement
 de bains-douches*

—
*Quartier
 de Moulins-Lille*

—
9^{me} Lot

—
*Chauffage
 Distribution d'eau
 etc.*

—
*Réception
 définitive*

MESSIEURS,

Le deux mars 1939, une Commission composée de MM. Dompain, adjoint au maire ; Dhoosche et Gisselaire, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue à l'Établissement de Bains-Douches de Moulins-Lille pour examiner et vérifier les travaux exécutés par M. Paul Loquet.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 245.913 frs 53, montant de l'adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 2 Mars 1939, une Commission composée de MM. Dompain, adjoint au Maire ; Dhoossche et Gisselaire, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments, Maillet, architecte, s'est réunie à l'Etablissement de Bains-Douches du quartier de Moulins-Lille, à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° DU LOT	INDICATIONS DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	MONTANT DU DÉCOMPTE
	Etablissements de bains-douches, Quartier de Moulins-Lille. Construction.		
9	Installations sanitaires, Partie B	13.985 fr.	13.985,00
11	Clôture en ciment armé	28.530,00	28.433,81
12	Revêtement de chaussées en pavés mosaïques et bordures en béton de ciment	43.117,00	43.644,49
13	Revêtement des trottoirs en dalles de béton de ciment	21.914,80	22.515,39

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction de l'établissement de bains-douches, quartier de Moulins-Lille.

N° 2410
—
Programme des Grands Travaux
—
Etablissement de bains-douches
—
Quartier de Moulins-Lille
—
Construction
—
Lots n° 9, 11, 12, 13
—
Réception définitive
—
Décomptes définitifs

N° 2411
—
Programme des Grands Travaux
—
Etablissement de bains-douches
—
Quartier de Moulins-Lille
—
Lots n° 1 et 4
—
Révision de marchés

M. Léon Planquart, adjudicataire des travaux du premier lot :
Terrassement, maçonnerie ;

M. Florimond Dufour, adjudicataire des travaux du quatrième lot :
Charpente, menuiserie.

Ces demandes ont été vérifiées, rectifiées, puis adressées à M. le Préfet qui les a soumises à la Commission d'examen des marchés administratifs.

Cette Commission, prenant en considération les propositions qui lui étaient faites, a donné un avis favorable à l'octroi des augmentations ci-après :

Premier lot : Terrassement, maçonnerie :

15 % sur travaux exécutés de juin à fin septembre 1936,
17 % sur travaux exécutés de fin Septembre au 20 Décembre 1936,
47,17 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 17 Août 1937,
54,73 % sur travaux exécutés à partir du 17 Août 1937.

Quatrième lot :

a) Menuiserie :

4,15 % sur travaux exécutés jusqu'au 20 Décembre 1936,
32,75 % sur travaux exécutés à partir du 21 Décembre 1936.

b) Charpente :

27,76 % sur travaux exécutés à partir du 21 Décembre 1936 .

En nous renvoyant les dossiers de révision, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions en conséquence d'adopter les conclusions formulées par cette Commission.

Le détail des travaux exécutés par l'entrepreneur du premier lot vous sera soumis au cours d'une prochaine réunion, car le décompte définitif n'est pas encore au point. Toutefois, pour permettre le règlement d'acomptes à l'entrepreneur, proportionnellement à l'importance des travaux exécutés et compte tenu des majorations proposées, nous vous prions de décider que le montant des dépenses autorisées du premier lot passera de 534.700 francs à 780.000 francs.

Le décompte définitif des travaux du quatrième lot n'est également pas arrêté mais l'adjudication ayant été résiliée, il n'y a pas lieu, actuellement, de modifier le montant des dépenses autorisées du lot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de construction du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras sont terminés et il est actuellement procédé à la mise au point des comptes des entrepreneurs.

Le tableau ci-après donne, pour cinq lots, le montant des dépenses autorisées et celui des dépenses faites, celles-ci étant toutefois évaluées approximativement.

N° DES LOTS	DÉSIGNATION DES LOTS	DÉPENSES AUTORISÉES	DÉPENSES APPROXIMATIVES
1	Terrassement et déblais. Empierrements	69.646,80	99.000,00
3	Ciment armé	2.163.000,00	2.000.000,00
4	Menuiserie	310.913,94	400.000,00
9	Travaux de serrurerie. Partie A	163.508,60	189.000,00
10	Peinture et vitrerie	25.519,57	37.300,00
		2.732.588,91	2.725.300,00

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de fixer le montant des dépenses autorisées des lots ci-dessus, aux chiffres de la dernière colonne du tableau.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le vingt-sept Février 1939, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Peeters et Treels, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue au Groupe scolaire du Faubourg d'Arras pour examiner et vérifier les travaux exécutés par M. Paul Loquet-Delerive.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal

N° 2412

Programme des
Grands Travaux

Groupe Scolaire
du Faubourg
d'Arras

Dépenses
autorisées
des lots

N° 1, 3, 4, 9, 10

Modification

N° 2413

Programme des
Grands Travaux

Groupe Scolaire
du Faubourg
d'Arras

Chauffage
Central
et Douches

Réception
définitive

de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 183.516 francs, le montant de l'adjudication étant de 185.696 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2414

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux

Construction du
Groupe Scolaire
du Faubourg
des Postes

Chauffage
Central
et Douches

Réception
définitive

Le vingt-quatre Février 1939, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au maire ; Leroy et Martin, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue au Groupe scolaire du Faubourg des Postes pour examiner et vérifier les travaux exécutés par les Etablissements Delannoy et Dewailly.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 93.000 francs montant de l'adjudication.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2415

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Remise en état
des anciens
établissements
d'ajusteurs

Marché

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de la remise en bon état de douze anciens établis d'ajusteurs provenant de l'annexe Charles Saint-Venant et transférés à l'Institut Denis Diderot.

Onze maisons spécialistes ont été consultées, huit d'entre elles nous ont fait les propositions résumées ci-après :

M. Albert Mallet, 59 rue de Tournai	28.900 frs
Délai : 60 jours.	

MM. Duprez et Vandenaabeele, 40 rue de Trévisse	37.073 frs
Délai : 6 semaines.	
MM. P. Montaigne et fils, 13 rue de la Digue.....	39.215 frs
Délai : 6 semaines.	
M. Alcide Couturier, 37 boulevard Emile Zola à Croix..	39.678 frs
Délai non indiqué.	
MM. L. Tellier Aîné et Fils, 175 rue Léon Gambetta	49.625 frs
Délai non indiqué.	
M. Charles Dervaux, 14-19 rue de Fontenoy	50.723 frs
Délai : 1 mois et demi.	
MM. Léo Wiart et C ^{ie} , 143 rue Pierre Legrand	55.820 frs
Délai : 4 semaines.	

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Ville et de nous autoriser, par suite, à passer avec M. Albert Mallet, un marché de gré à gré montant à 28.900 francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Des demandes de révision de marchés, basées sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, ont été présentées par les entreprises désignées ci-après, occupées au chantier de construction de l'Institut Denis Diderot :

Les Etablissements Dumoutier et C^{ie}, adjudicataires du huitième lot, chauffage central, production d'eau chaude, captage de copeaux et sciures.

Les Etablissements Lisse, adjudicataires des travaux d'électrification des machines, lot C.

Les dossiers remis à l'appui de ces demandes de révision ont été vérifiés puis adressés à M. le Préfet qui les a soumis à la Commission d'examen des marchés administratifs.

N° 2416

Programme des
Grands Travaux

—
Institut
Denis Diderot

—
I. - Huitième lot
II. - Electrification
des machines

—
Lot C

—
Révision
des marchés

La Commission a émis l'avis de fixer comme suit l'importance des augmentations à accorder :

Huitième lot, les Etablissements Dumoutier et C ^{ie} , entrepreneurs	169.029 frs
Electrification des machines, lot C, les Etablisse- ments Lisse	4.340 frs

En nous renvoyant les dossiers de révision, M. le Préfet nous a invité à nous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions, en conséquence, d'adopter les conclusions formulées par cette Commission, conclusions qui ont fait l'objet d'un avis favorable de votre Commission des Bâtiments.

Nous vous prions en outre de décider que le chiffre des dépenses afférentes aux deux lots ci-dessus sera majoré du montant des augmentations accordées et s'établira comme suit :

Huitième lot :

Prévision de dépenses	855.971 frs
Augmentation	166.029 frs
	<u>1.025.000 frs</u>

Electrification des machines, lot C :

Prévision de dépenses	60.785 frs
Augmentation	4.340 frs
	<u>65.125 frs</u>

Adopté.

N° 2417

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Construction

2^{me} Lot : Fosses
Septiques

I. - Réception
définitive
II. - Décompte
définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Mars 1939, une Commission composée de MM. Dompain, adjoint au Maire, Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du service des Bâtiments ; Alleman et Chenal, architectes, s'est

réunie à l'Institut Denis Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° DU LOT	INDICATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	MONTANT DU DÉCOMPTE
2	Institut Denis Diderot. Construction. Fosses septiques	62.431,59	62.431,59

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du cahier des charges et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une demande de révision du marché, basée sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, a été présentée par M. Albert Delava, entrepreneur adjudicataire du onzième lot — Partie A : Peinture — de travaux de construction de l'Institut Denis Diderot.

Le dossier remis à l'appui de cette demande de révision a été vérifié, rectifié, puis adressé à M. le Préfet qui l'a soumis à la Commission d'examen des marchés administratifs.

La Commission a émis un avis tendant à fixer comme suit l'importance des augmentations à accorder :

27,49 % sur travaux exécutés du 21 Décembre 1936 au 16 Août 1937 ;

42,24 % sur travaux exécutés du 17 Août au 31 Octobre 1937 ;

46,71 % sur travaux exécutés du 1^{er} Novembre 1937 au 8 Mai 1938 ;

51,54 % sur travaux exécutés à partir du 9 Mai 1938.

En nous envoyant le dossier de l'affaire, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

N° 2418
—
*Programme des
Grands Travaux*
—
*Institut
Denis Diderot*
—
Onzième lot
—
*Partie A :
Peinture*
—
*Révision
du marché*
—

Nous vous prions en conséquence : 1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission vous rangeant ainsi à l'avis émis par votre Commission des Bâtiments ; 2° de décider que le montant des dépenses autorisées du lot sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients proposés et passera ainsi de 323.189 frs 38 à 480.000 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2419

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Institut
Denis Diderot*

Construction

*Neuvième lot :
Ferrermerie*

*I. - Réception
définitive
II. - Décomptes
définitifs*

Le 10 Mars 1939, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments, Alleman et Chenal, architectes, s'est réunie à l'Institut Denis Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° DU LOT	INDICATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	MONTANT DU DÉCOMPTE
9	Institut Denis Diderot. Construction Ferrermerie :		
	Lot A. - Première partie	26.340,00	25.619,40
	Lot A. — Deuxième partie	61.630,00	61.886,74
	Lot B.C.D.	79.246,00	78.371,19
	Lot E	41.400,00	41.643,40

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions des marchés et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver les décomptes définitifs tels qu'ils sont établis.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Mars 1939, une Commission composée de MM. Domsin, adjoint au Maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments ; Alleman et Chenal, architectes, s'est réunie à l'Institut Denis Diderot à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

N° DU LOT	INDICATION DES TRAVAUX	DÉPENSES AUTORISÉES	MONTANT DU DÉCOMPTE
22	Institut Denis Diderot. Construction Matériel :		
	Electrification des machines. Lot C.	65.125,00	65.125,00
	Installation de la Forge	72.955,00	72.955,00
	Installation de l'Imprimerie	494.375,00	494.375,00

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions imposées et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

MM. Léo Wiart et C^{ie}, 143 rue Pierre Legrand, titulaires de marchés relatifs à la fourniture de mobilier d'enseignement, ont constitué dans les conditions prévues au décret du 12 Décembre 1936, une caution personnelle et solidaire aux lieu et place des retenues de garantie imposées auxdits marchés.

Les travaux sont terminés et réceptionnés provisoirement et le montant des dépenses s'établit comme suit :

N° 2420

Programme des
Grands Travaux

—
Institut
Denis Diderot

—
Construction

—
Vingt deuxième
lot : matériel

—
a) Electrification
des
machines - outils

—
Lot C

—
b) Installation
de la forge

c) Installation de
l'imprimerie

—
I. - Réception
définitive

II. - Décompte
définitif

N° 2421

Programme des
Grands Travaux

—
I. - Institut
Denis Diderot

—
II. - Groupe
Scolaire des
Bois-Blancs

—
Fourniture
de mobilier
Décomptes
définitifs

DÉSIGNATION DES MARCHÉS	DÉPENSES AUTORISÉES	DÉCOMPTES
1° Institut Denis Diderot :		
21 ^{me} lot : Mobilier — H : Tables de classes	153.216 fr.	153.216 fr.
2° Institut Denis Diderot :		
21 ^{me} lot : Mobilier. I : Tables pour classes spéciales	61.054 fr.	62.454 fr.
3° Groupe scolaire des Bois-Blancs :		
Tables de classe à deux places	43.924 fr.	43.924 fr.

L'augmentation de dépense du § 2° résulte d'une modification dans la nomenclature du mobilier, faite à la demande de la direction de l'Institut Denis Diderot.

Alors qu'il était prévu 24 tables de 1 m. 85 sur 0 m. 50, pour la salle de dactylographie, à 360 francs l'unité, il a été livré 32 tables de 1 m. 60 sur 0 m. 50 à 335 francs l'une.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions d'approuver les décomptes tels qu'ils sont présentés.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2422

MESSIEURS,

Programme des
Grands Travaux

—
Institut
Denis Diderot

—
Installation
d'un pont roulant
et d'une grue
potence

—
Réception
définitive

Le 10 Mars 1939, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments ; Courthéoux, ingénieur, s'est rendue à l'Institut Denis Diderot pour examiner et vérifier les travaux exécutés par la Société Anonyme Treuils et Palans.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 30.100 francs, montant du marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 10 Mars 1939, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Bataille et Bour, conseillers municipaux ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments, Courthéoux, ingénieur, s'est rendue à l'Institut Denis Diderot pour examiner et vérifier les travaux exécutés par les Etablissements Verlinde.

La Commission a reconnu que ces travaux pouvaient être reçus définitivement.

En conséquence, nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de vouloir bien approuver : 1° le procès-verbal de cette réception définitive ; 2° le décompte définitif des travaux s'élevant à 13.000 francs, montant du marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le 17 Janvier 1939, une Commission composée de MM. Dompsin, adjoint au Maire ; Bour et Claes, conseillers municipaux ; Mollet, architecte diplômé par le Gouvernement ; Fauvet, chef du Service des Bâtiments, s'est réunie au Palais des Beaux-Arts à l'effet de procéder à la réception définitive des travaux désignés ci-après :

INDICATION DES TRAVAUX	DÉPENSE AUTORISÉE	MONTANT DU »ÉCOMPTE
Accès au Palais des Beaux-Arts vers la rue Gauthier de Châtillon :		
Travaux de serrurerie	31.250 frs	28.159 fr. 15

La Commission a reconnu que les travaux exécutés satisfont aux conditions du marché et se trouvent en bon état d'entretien. Elle a décidé, par suite, d'en prononcer la réception définitive.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'homologuer le procès-verbal de cette réception et d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

Adopté.

N° 2423

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Installation d'un
monte-charge

Réception
définitive

N° 2424

Programme des
Grands Travaux

Palais
des Beaux-Arts

Création
d'un accès
vers la rue
Gauthier
de Châtillon

Travaux
de serrurerie

I. - Réception
définitive
II. - Décompte
définitif

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2425

—
Bâtiments
Communaux—
Chauffage—
Fourniture
de bois
d'allumage—
Marché

MESSIEURS,

Le marché pour la fourniture du bois d'allumage nécessaire aux Bâtiments Communaux est expiré.

Nous avons procédé à un appel d'offres, en vue de notre approvisionnement pour la période du 1^{er} Avril au 31 Décembre 1939.

Sur les trois firmes sollicitées les deux soumissions suivantes nous sont parvenues :

M. Briraud, 40 rue du Grand Balcon, 325 frs la tonne.

M^{me} V^{ve} Creus, 120 rue Jules Guesde, 360 frs la tonne.

M. Briraud ayant offert le meilleur prix, nous vous prions de vouloir bien ratifier le marché passé avec lui pour la dite fourniture.

La dépense, soit 15.000 francs environ, sera imputée sur les divers crédits du Budget de 1939 supportant des dépenses de chauffage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 2425¹—
Palais
des Beaux-Arts—
Remaniement
et reclassement
des collections

MESSIEURS,

Les agrandissements des Musées du Palais des Beaux-Arts réalisés dans ces dernières années ont nécessité pour l'aménagement des nouvelles salles un remaniement et un reclassement complet des collections.

Ces travaux entrepris dès le 1^{er} Juillet 1938 ont été confiés à M. Fernand Beaucamp, critique d'art, et M. Pierre Maurois, artiste-peintre.

Pour le réaménagement, MM. Beaucamp et Maurois se sont livrés à une révision des collections et à une sélection sévère des objets exposés. Par ailleurs, le remaniement de l'inventaire général de nos Musées a été mis en route.

Nous vous proposons, pour les rémunérer des travaux ainsi effectués, de leur allouer respectivement à compter du 1^{er} Juillet 1938, une indemnité mensuelle de 1.000 francs. A cet effet, nous vous prions de

nous autoriser à passer avec eux le contrat de travail que nous vous soumettons, les effets de ce contrat devant cesser le 30 Septembre 1939.

La dépense évaluée approximativement à 30.000 francs, sera prélevée : 1° celle afférente à l'année 1938 sur l'article 45 du Budget Extraordinaire de 1939 ; 2° celle concernant l'année 1939 sur l'article I du Budget Ordinaire de 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Les travaux de béton armé des toitures des boyauderies des Abattoirs ayant donné lieu à une adjudication-concours, sont terminés et le décompte en a été établi :

Le montant de l'adjudication est de	45.200 frs
Le montant du décompte atteint la somme de	48.694,94

L'augmentation de dépense de 3.494,94 résulte de la construction d'une trappe d'aération dont l'intérêt a été reconnu au cours des travaux et de la substitution, dans les ouvrages en béton armé translucide, de pavés de verre de Saint-Gobain, aux pavés de verre ordinaire primitivement envisagés.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons d'approuver le décompte définitif tel qu'il est établi.

La dépense complémentaire de 3.494,94 sera imputée sur le crédit voté pour l'exécution de travaux partiels d'entretien et de restauration des Abattoirs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Une demande de révision de marché, basée sur la hausse résultant de la mise en application des nouvelles lois sociales, a été présentée par M. Van Coppenolle, entrepreneur adjudicataire du 7^{me} lot, Pein-

N° 2426

Abattoirs

Réfection
des toitures
des boyauderies

Travaux
de béton armé

Décompte
définitif

N° 2427

Caserne de
Sapeurs-Pompiers
rue de Bouvines

Construction
de logements

7^{me} lot : Peinture
et Vitrerie

Révision
de marché

ture et vitrerie, de travaux de construction de logements à la Caserne de Sapeurs-Pompiers, rue de Bouvines.

Le dossier remis à l'appui de cette demande de révision a été vérifié puis adressé à M. le Préfet qui l'a soumis à la Commission d'examen des marchés administratifs.

La Commission a émis un avis tendant à fixer l'importance des augmentations à 72,03 % pour les travaux de peinture et à 45,87 % pour ceux de vitrerie.

En nous renvoyant le dossier de l'affaire, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions, en conséquence : 1° d'adopter les conclusions formulées par cette Commission et qui ont fait l'objet d'un avis favorable de votre Commission des Bâtiments ; 2° de décider que le montant des dépenses autorisées du lot sera majoré des prévisions calculées suivant les coefficients proposés et passera ainsi de 83.168,89 à 140.000 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2428
—
Ecoles
communales
—
Eclairage au gaz
—
Renouvellement
de marché
—

L'entretien des becs d'éclairage au gaz dans les écoles communales est assuré depuis l'adjudication du 1^{er} Septembre 1925 par la Société d'Incandescence par le Gaz, système Auer, 3 rue Nationale à Lille.

Cette société nous a toujours donné satisfaction.

Par sa lettre du 17 Septembre 1938, elle nous propose le renouvellement de son marché, jusqu'au 30 Septembre 1939, aux conditions et clauses du marché précédent.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Bâtiments, de nous autoriser à renouveler, comme il vient d'être indiqué, le marché passé avec la Société d'Incandescence par le Gaz.

Le nombre de becs d'éclairage actuellement compris dans l'abonnement est de 3.050, si bien que la dépense relative à la période de 1938 à 1939 peut être évaluée à 30.500 francs environ.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Au cours de votre réunion du 20 Juillet 1938, vous avez approuvé le projet : a) d'aménagement de l'annexe Gombert affectée au Lycée Fénelon ; b) de réinstallation du chauffage central dudit Lycée, l'installation actuelle ayant été reconnue insuffisante, défectueuse et arrivée à sa limite extrême d'utilisation.

N° 2429
—
Lycée Fénelon
—
*Installation
du chauffage
central*
—
Adjudication
—

La dépense s'établit comme suit :

a) Travaux de l'annexe Gombert	237.000 frs
b) Réinstallation du chauffage central du Lycée Fénelon	546.000 frs
	<hr/>
	783.000 frs
	<hr/> <hr/>

Les travaux de l'annexe Gombert sont actuellement en cours d'exécution, mais il reste à entreprendre ceux du Lycée Fénelon.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons : 1° d'approuver les devis et cahier des charges dressé par M. Delannoy, Architecte du Gouvernement ; 2° de décider la mise en adjudication des travaux ; 3° de nous autoriser à solliciter de l'Etat la subvention prévue pour les constructions scolaires ; 4° de prendre l'engagement d'inscrire à notre budget pendant trente ans, au nombre des dépenses obligatoires pour l'entretien des installations, un crédit égal au moins à 1 % du montant de la dépense sur lequel la subvention de l'Etat aura été calculée.

La dépense devant être mise à la charge de la Ville, soit 391.500 frs est à imputer sur les fonds de l'emprunt de vingt millions prévu pour la construction d'un nouveau lycée de garçons et dont la désaffectation est poursuivie.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2430

—
*Entretien
 des chemins
 vicinaux
 ordinaires
 en 1939*
 —

*Marché
 de gré à gré*
 —

MESSIEURS,

Dans votre séance du 22 Décembre 1938, vous avez décidé l'ouverture au Budget Primitif de 1939 d'un crédit de 85.140 frs, se décomposant comme suit :

Entretien et réparation des chemins vicinaux ordinaires	75.000 frs
Part contributive de la Ville dans les traitements du personnel vicinal	10.140 frs

Par lettre du 16 Janvier 1939, M. le Préfet du Nord transmet pour acceptation, en exécution des dispositions des articles 114 et 115 de la loi du 5 Avril 1884, le rapport de l'Ingénieur du Service Vicinal ainsi que les soumissions des entrepreneurs Nory et Bonvin, retenues à la suite d'appels d'offres en date du 19 Octobre 1938.

Le montant des travaux et fournitures à exécuter par voie de marché de gré à gré est équivalent à celui du crédit ouvert à notre Budget pour 1939.

D'accord avec vos Commissions : 1° de la Voie Publique ; 2° des Finances, nous vous proposons d'adopter les conclusions du rapport ainsi présenté.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2431

—
*Travaux de pose
 et de dépose
 de candélabres*
 —

Marché
 —

MESSIEURS,

Le marché du 26 Mai 1937, passé avec la Compagnie Continentale du Gaz en vue des travaux de pose, de dépose et de réparations de candélabres d'éclairage public pendant les années 1937 et 1938 a pris fin le 31 Décembre 1938.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons de nous autoriser à renouveler ce marché pour les années 1939 et 1940.

Le montant de la dépense annuelle, évaluée à 40.000 francs environ, sera imputé sur les crédits de l'éclairage de la Voie Publique.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le marché en cours relatif aux transports de matériaux et divers arrive à expiration en Mars 1939.

Afin d'assurer la continuité des travaux, il sera nécessaire de procéder très prochainement à une adjudication publique pour le renouvellement de ce marché.

Nous soumettons à cet effet, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, un projet de cahier des charges que nous vous demandons d'approuver.

La dépense, évaluée approximativement à trois cent mille francs, sera imputée sur les crédits ouverts au budget pour les transports et les différents travaux à exécuter en régie.

Adopté.

N° 2432

—
*Transports
de matériaux
et transports
divers*

—
Adjudication

—
*Cahier
des charges*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Afin d'assurer la continuité des travaux de pavage, il sera nécessaire de procéder prochainement à l'achat de quatre mille mètres cubes de sable.

En accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous proposons de décider la mise en adjudication de cette fourniture conformément aux clauses et conditions du cahier des charges que nous vous soumettons.

La dépense, soit 280.000 francs environ, sera répartie sur les crédits du Budget affectés à la construction, à l'entretien et à la réfection des diverses parties de la voie publique, ainsi que sur le crédit « Eaux ».

Adopté.

N° 2433

—
*Travaux
de pavage*

—
*Fourniture
de sable*

—
Adjudication

—
*Cahier
des charges*

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2434

*Propreté
Publique**Fourniture
de balais**Marché*

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture au Service de la Propreté Publique de 1.500 balais dits « grands cantonniers », mélange bahia et piassava, première qualité.

Sur les dix fournisseurs et fabricants de brosses consultés, trois nous ont fait parvenir leur soumission.

Eu égard à la qualité des échantillons déposés, les meilleures conditions ont été faites par MM. Gardin, Roussel et C^{ie}, 119, rue Gustave Delory à Lille, qui s'engagent à effectuer cette fourniture au prix de 13 frs 30 la pièce.

Nous vous demandons, en conséquence, l'autorisation de passer avec MM. Gardin, Roussel et C^{ie} le marché nécessaire et de décider que la dépense en résultant, soit 19.950 francs, sera prélevée sur le crédit de la Propreté Publique.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2435

*Propreté
Publique**Fourniture
de chariots-
poubelles**Révision
de marché*

MESSIEURS,

Aux termes d'un marché en date du 25 Juin 1936, MM. Moutiez et C^{ie}, constructeurs à Roubaix, quai de Marseille, se sont engagés à fournir à la Ville pour le Service de la Propreté Publique 60 chariots-poubelles au prix unitaire de 1.315 francs.

Il avait été stipulé que les dits véhicules seraient livrés au fur et à mesure de leur construction, la dernière livraison devant être effectuée le 1^{er} Avril 1937.

Nous avons été saisis par MM. Moutiez et C^{ie} d'une demande de révision de ce marché en vue d'obtenir une augmentation de 35 % sur la totalité de la fourniture.

Ces fournisseurs ont fait valoir que : 1° lors de leurs propositions, ils ne pouvaient prévoir les majorations importantes qui surviendraient dans le coût des matières premières et de la main-d'œuvre ; 2° par suite des modifications demandées par la Ville, en cours d'exécution, ils avaient dû fournir davantage de matières premières et de main-

d'œuvre et que les délais de livraison avaient en conséquence dû être étendus.

Nous nous sommes fait représenter les factures et avons recherché tous renseignements permettant de justifier cette réclamation.

Les conditions faites par MM. Moutiez et C^{ie} le 6 Février 1936 ont été ratifiées par le Conseil Municipal dans sa séance du 30 Juin 1936. La délibération a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 31 Août suivant.

Les 60 chariots-poubelles ont été livrés aux dates et dans les proportions ci-après :

17 Août 1936	6
13 Octobre 1936	6
1 ^{er} Décembre 1936	6
30 Janvier 1937	6
16 Avril 1937	12
11 Juin 1937	12
20 Août 1937	12

Les premières livraisons ont donc été effectuées au moment où les prix des matériaux et de la main-d'œuvre ont commencé à subir des modifications importantes par suite de l'application des nouvelles lois sociales.

Il est exact, d'autre part, que des modifications ont été demandées en cours de construction.

De l'examen des factures déposées, il apparaît que la moyenne d'augmentation des prix faits le 6 Février 1936 était de 35,02 % en Novembre 1936 et de 50,80 % en Avril 1937.

La Commission d'examen des marchés et contrats administratifs à qui cette affaire a été soumise a émis un avis tendant à fixer comme suit l'importance des augmentations :

22,50 % pour les fournitures effectuées à compter du 1^{er} Décembre 1936 ;

32,50 % pour les fournitures effectuées à compter du 16 Avril 1937.

Nous vous demandons de vous rallier à cette proposition et de décider que la dépense résultant des augmentations consenties sera

prélevée sur le crédit inscrit au Budget supplémentaire sous la dénomination « Propreté Publique. Amélioration de l'outillage. Acquisition de matériel automobile ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2436

MESSIEURS,

I. - Propreté
Publique

II. - Transports
Municipaux

Véhicules
automobiles

Réparations
et fournitures

Marché

En vue des réparations et des fournitures nécessaires aux automobiles du service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux, pendant l'année 1938, un marché de gré à gré avait été passé avec M. Jules Leprette, garagiste, 32 rue de Lens à Lille.

Les services de M. Leprette nous ayant donné entière satisfaction nous envisageons le renouvellement de ce marché pour l'année 1939.

D'accord avec votre Commission des services publics, nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission que nous vous soumettons, soussignée par M. Leprette.

La dépense, évaluée approximativement à 25.000 francs, sera supportée par les crédits du service de la Propreté Publique et des Transports Municipaux.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2437

MESSIEURS,

Empièrrement

Fourniture
de Tarmacadam

Marché

En vue des réparations à effectuer aux empièrrements, nous avons procédé à un appel d'offres pour une fourniture d'environ 200 tonnes de tarmacadam de laitier.

Cette fourniture comprendrait la livraison de cent vingt tonnes de tarmacadam 2/4 centimètres et quatre-vingts tonnes de targa-nailles 5/20 m/m.

Quinze négociants en matériaux ont été consultés.

Quatre soumissions ont été déposées. Ce sont celles de :

	La Tonne	
	Tarmacadam 2/4	Targrenailles 5/20
a) M ^{me} V ^{ve} Louis Collin et Fils, 84 rue de Condé à Lille. Prix demandés	188 frs	198 frs
b) M. Léon Danel, 8 quai Géry Legrand, à Lille. Prix demandés	162,75	172,75
c) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc, Lille. Prix demandés	154,50	162,50
d) M. Léo Cornez Delacre, 14 rue des Vicaires à Lille. Prix demandés	134 frs	147 frs

Cette dernière offre était la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Cornez.

La dépense en résultant, soit environ 27.840 francs, sera imputée sur l'article 80 du Budget Extraordinaire de 1939, intitulé « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social 1939, Chaussées ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ soixante tonnes d'émulsion de bitume à 60 %, propre à l'exécution des chaussées empierrées.

Huit fournisseurs ont été consultés : trois ont répondu. Ce sont :

1° M. Joseph Darnaud, sous-directeur de la Société Routière Colas, 39 rue du Colisée, Paris.

Prix demandé : 765,00 la tonne.

2° M. Joseph Mestrallet, 11 rue Saint-Joseph, Roubaix.

Prix demandé : 740,00 la tonne.

3° M. Tranquille, directeur de la Standard Française des Pétroles, 82 avenue des Champs Elysées, Paris.

Prix demandé : 720,00 la tonne.

N° 2438

—
Entretien
des chaussées
empierrées

—
Fourniture
d'émulsion
de bitume à 60 %

—
Marché
—

L'offre de M. Tranquille étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission qu'il nous a soumise.

La dépense en résultant, soit environ quarante-trois mille deux cents francs, sera imputée sur l'article 80 du Budget Extraordinaire 1939 intitulé « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social. Chaussées ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ deux cent quatre-vingts tonnes de gravillon pour goudronnage 2/5 destiné à l'exécution des chaussées empierrées.

Sur les quatorze négociants en matériaux consultés, six ont répondu à notre appel. Ce sont :

1° Société Cemaprema, 76 avenue des Champs-Élysées, Paris.

Prix demandé : 99,76 la tonne.

2° M. Van Poer et ses fils, 14 rue de Lille, Saint-André.

Prix demandé : 78,70 la tonne.

3° M. Léon Danel, 8 quai Géry Legrand, Lille.

Prix demandé : 78,70 la tonne.

4° S.A.R.L. Carmate, 7 rue Auguste Bonte, Lambersart.

Prix demandé : 77,95 la tonne.

5° M. L. Cornez-Delacre, 14 rue des Vicaires à Lille.

Prix demandé : 75,00 la tonne.

6° M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc, Lille.

Prix demandé : 74,88 la tonne.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Bernard.

N° 2439

Entretien
des chaussées
empierrées

Fourniture
d'environ
280 tonnes
de gravillon
pour goudronnage

Marché

La dépense en résultant, soit environ vingt mille neuf cent cinquante-six francs quarante, sera imputée sur l'article 80 du Budget Extraordinaire 1939 intitulé « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social 1939, Chaussées ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la taille de trois cent mille pavés « mosaïques » dans les pavés de rebut entreposés dans les magasins du Service du Pavage.

Sur les sept concurrents consultés, cinq ont répondu à notre appel. Ce sont :

a) M. Louis Lecuppre, rue Nationale à Wattignies.

Prix demandé : le millier de pavés taillés 188 frs

b) M. Paul Corbiel, 67 rue Léon Gambetta à Santes.

Prix demandé : le millier de pavés taillés 182 frs

c) M. Joseph Mathieu, 124 rue d'Arras à Lille.

Prix demandé : le millier de pavés taillés 180 frs

d) M. Joseph Procureur, 84 bis rue d'Arras, Lille.

Prix demandé : le millier de pavés taillés 174 frs

e) M. Guilloton Eugène, 21 place de la Nouvelle Aventure à Lille, au nom de la Société « Les Pavés Réunis ».

Prix demandé : le millier de pavés taillés 135 frs

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Guilloton, au nom de la Société « Les Pavés Réunis ».

La dépense en résultant, soit environ 40.500 francs, sera imputée sur l'article 90 du Budget ordinaire 1939 intitulé « Pavage - Matériaux nécessaires à l'entretien ».

Adopté.

N° 2440

Utilisation
des pavés de rebut

Taille d'environ
300.000
Pavés
« mosaïques »

Marché

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2441

*Entretien
des places
et terre-pleins**Fourniture
de 280 tonnes
de gravier
de Seine**Marché*

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture d'environ deux cent quatre-vingts tonnes de gravier de Seine, propre à l'entretien des places et terre-pleins.

Onze négociants en matériaux ont été consultés. Cinq ont répondu à notre appel. Ce sont :

- a) M. Léon Danel, 8 quai Géry Legrand à Lille.
Prix demandé : la tonne 72 frs 70
- b) M. Van Peer et ses fils, 14 rue de Lille à Saint-André.
Prix demandé : la tonne 71 frs 50
- c) M^{me} V^{re} Louis Collin et fils, 84, rue de Condé à Lille,
Prix demandé : la tonne 71 frs 47
- d) S. A. R. L. « Carmate », 7 rue Auguste Bonte à Lambersart,
Prix demandé : la tonne 69 frs 95
- e) M. François Bernard, 55 rue Jeanne d'Arc à Lille,
Prix demandé : la tonne 66 frs 85

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Bernard.

La dépense en résultant, soit environ 18.718 francs, sera imputée sur l'article 80 du Budget Extraordinaire 1939 intitulé : « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social 1939 - Chaussées ».

Adopté.

N° 2442

*Entretien
des trottoirs
des voies
publiques**Fourniture
de 1.000 m.
de bordures**Marché***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la fourniture de mille mètres de bordures de trottoirs.

Dix-huit négociants en matériaux ont été consultés, dix-huit soumissions furent déposées. Ce sont celles de :

- 1°) MM. V. et L. Philippe à Louvigné du Désert (Ille-et-Vilaine). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 71 frs 75
- 2°) M. Léon Nory, 50, rue Nicolas Leblanc à Lille. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit. 71 frs 40
- 3°) M. Simon Vincent, Directeur de la Société « Les granitiers Réunis » à Saint-Marc le Blanc (Ille-et-Vilaine). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 64 frs
- 4°) « Cemaprema », 76, avenue des Champs Elysées à Paris. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 63 frs 50
- 5°) M. Simon Vincent, Directeur de la Société « Les Granitiers Réunis » à Saint-Marc le Blanc (I. et V.). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 60 frs
- 6°) M. Paul Allary, Administrateur délégué de la Société « Les Carrières Réunies de Seine et Oise » à la Ferte-Alais (Seine-et-Oise). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure en grès 58 frs
- 7°) MM. H. et G. Willems Frères, 15 bis rue du Four à Chaux à Lille. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure en grès 57 frs 40
- 8°) M. Rinaldo Bertapelle, rue du Droit à Cornimont (Vosges). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 54 frs 70
- 9°) M. Lepez Roland, 130 rue Meurein à Lille. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 54 frs 60
- 10°) M. Moracchini Virgile, 4 rue du Fort de l'Est à Saint-Denis (Seine). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 54 frs 15
- 11°) MM. Salmon et J. Dupont, 86 boulevard Lefebvre à Paris. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 52 frs 50
- 12°) M. Paul Vitali, à Lépinas (Creuse). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 50 frs

- 13°) MM. Salmon et J. Dupont, 86 boulevard Lefebvre à Paris. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 48 frs 75
- 14°) MM. Salmon et J. Dupont, 86 boulevard Lefebvre à Paris. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de granit 46 frs 40
- 15°) « S. A. R. L. Carmate », 7 rue Auguste Bonte à Lambersart. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 43 frs 90
- 16°) MM. Salmon et J. Dupont, 86 boulevard Lefebvre à Paris. Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 42 frs
- 17°) M. Laurent Tassan à Pouillon (Marne). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 35 frs 50
- 18°) MM. Chadel Père et Fils à Boutigny-sur-Essonne (Seine-et-Oise). Prix demandé : le mètre linéaire de bordure de grès 33 frs 80

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par MM. Chadel.

La dépense en résultant, soit environ 33.800 francs, sera imputée sur l'article 92 du Budget ordinaire 1939, intitulé « Entretien des trottoirs des voies publiques - dépenses diverses ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville avait concédé à M. Debarge le droit de circuler avec des ânes pour la promenade des enfants dans le jardin Vauban.

En raison des frais qu'entraînait pour lui cette exploitation, M. Debarge s'est vu dans l'obligation d'y mettre fin et nous a fait part de son désistement pour le 31 Décembre 1938.

Nous avons pressenti les personnes susceptibles de s'intéresser à cette exploitation. Seul, M. Delannoy concessionnaire pour les autres squares de la Ville, a répondu à notre appel.

N° 2443

*Concession
du droit
de circuler
avec des ânes
pour la
promenade
des enfants
dans le jardin
Vauban*

Il accepte toutes les conditions fixées par la Ville et, après discussion, a consenti à verser une redevance annuelle de 900 francs.

Nous vous demandons d'agréer cette proposition qui nous paraît raisonnable et de nous autoriser à signer la convention que nous vous soumettons.

La concession serait notamment accordée pour une durée de cinq années consécutives à compter du premier Janvier mil neuf cent trente-neuf, avec faculté pour le concessionnaire de la résilier à l'expiration de chaque année moyennant un préavis de six mois et par écrit. La Ville se réserve le droit de retirer la concession à toute époque en remboursant une quotité de la redevance proportionnellement au temps restant à courir jusqu'à la fin de l'année.

Il est entendu que M. Delannoy demeurera civilement responsable de tous dommages qui résulteraient de son exploitation et assurera le nettoyage des allées du jardin après le passage des ânes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue d'atténuer les bruits de la rue aux abords du Lycée Fénelon, l'Administration Municipale donne un avis favorable au garnissage des joints de pavage selon le procédé essayé aux abords de l'Institut Industriel.

Nous avons donc procédé à un appel d'offres parmi les entreprises possédant le matériel nécessaire pour exécuter convenablement ces travaux.

Le prix le plus intéressant a été consenti par les Etablissements A. Carette Dubureq Fils 43 à 49 rue du Luxembourg à Roubaix, ceux-là mêmes qui ont réalisé l'aménagement des chaussées face à l'Institut Industriel.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique nous vous proposons d'accepter pour valoir marché la soumission souscrite par cette firme et dont le montant total est fixé à seize mille sept cent vingt francs.

La dépense sera imputée sur le crédit du Budget 1939 intitulé « Pavage Matériaux nécessaires à l'entretien » art. 90.

Adopté.

N° 2444

—
*Abords
du Lycée
Fénelon*

—
*Atténuation
des bruits
de la rue*

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2445

—
*Exposition
du Progrès
Social*

—
*Raccordement
du réseau
d'égouts
au Collecteur
Est*
—

MESSIEURS,

Nous avons procédé à un appel d'offres en vue de la construction d'un aqueduc destiné à raccorder, au collecteur Est, le réseau d'égouts de l'Exposition du Progrès Social.

Sept entreprises spécialisées ont été consultées. Six ont répondu à notre appel. Ce sont :

1°) M^{me} V^e Louis Collin et fils, 84 rue de Condé, Lille.

Prix demandé : 44.775,00.

2°) M. Prosper Platteau, 552 avenue de Dunkerque, Lomme.

Prix demandé : 38.475,00.

3°) M. Jean Lecomte, 11 rue de Chateaudun, Lille.

Prix demandé : 33.555,00.

4°) Entreprise Caroni, 28 rue Saint-Henri, La Madeleine.

Prix demandé : 33.136,50.

5°) Etablissements A. Carette et Duburcq fils, 45 rue du Luxembourg, Roubaix.

Prix demandé : 31.924,25.

6°) M. Victor Knockaert, 44 rue des Ecoles, Marcq-en-Barœul.

Prix demandé : 28.200,00.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par M. Knockaert.

La dépense en résultant, soit environ vingt-huit mille deux cents francs, sera imputée sur l'article 80 du Budget extraordinaire 1939 intitulé « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social 1939. Egouts ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons fait établir un projet d'égout à construire rue du Ballon entre l'entrée du cimetière de l'Est et la rue du Faubourg de Roubaix.

Cet ouvrage permettra d'assurer l'écoulement normal des eaux pluviales et usées qui stagnent au rond-point d'entrée du cimetière.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'approuver ce projet et de décider que la dépense évaluée approximativement à 42.000 francs, sera prélevée sur les crédits ouverts au Budget pour les égouts et collecteurs au titre du programme des grands travaux.

Adopté.

N° 2446

—
*Réseau d'égouts
d'eaux pluviales*

—
*Construction
d'un égout*

—
Rue du Ballon
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à votre délibération du 10 Mars 1930 et en accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons d'allouer aux Membres du Personnel Enseignant, ci-dessous désignés, admis à faire valoir leurs droits à la retraite, les indemnités suivantes, à prélever sur l'article 187 du Budget ordinaire de 1939 :

M. Darragon, adjoint, 31 ans de service à Lille 1.550, frs

M. Defiez, adjoint, 25 ans de service à Lille 1.250 frs

Adopté.

N° 2447

—
*Personnel
Enseignant*

—
*Indemnités
de départ*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis la réunion dans l'Institut Diderot des écoles pratique et primaire supérieure de garçons, il nous est apparu qu'il convenait d'étendre à cette deuxième catégorie d'écoliers le régime d'assurance-accidents appliqué jusqu'ici aux élèves de l'école pratique.

N° 2448

—
*Ecole Primaire
Supérieure
de Garçons*

—
*Assurance
des élèves*
—

Tous ces élèves utilisent, en effet, pour leurs classes les mêmes locaux, sont soumis au même règlement intérieur et suivent des cours de travaux pratiques.

La Compagnie « Le Soleil » qui assure déjà les élèves de l'Ecole Pratique a consenti, moyennant un égal taux de prime, soit 3 frs 25 par an et par élève, à accorder aux élèves de l'école primaire supérieure de garçons les garanties identiques soit :

10.000 frs en cas de mort ;

10.000 frs en cas d'incapacité permanente (réductible suivant le degré) ;

Frais médicaux et pharmaceutiques jusqu'à concurrence de 8.000 francs.

Nous vous proposons donc de passer, aux conditions sus-énoncées, un avenant à la police existante de la Compagnie « Le Soleil ». La dépense sera prélevée sur le crédit prévu à l'article 167 du Budget ordinaire de l'exercice 1939 « Institut Diderot. Enseignement technique et primaire supérieur de garçons. Dépenses diverses ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2449

—
Ecole Primaire
Supérieure
Jean Macé
—

Création de poste

—
Avis
—

MESSIEURS,

Jusqu'à ce jour, l'enseignement de l'éducation physique était confié, dans notre école primaire supérieure de jeunes filles, à une maîtresse auxiliaire qui y consacrait 20 heures. Cet emploi, mal rémunéré, ne tentait personne : c'est ainsi que le poste de maîtresse auxiliaire est resté vacant d'octobre 1933 à février 1934.

M^{me} la Directrice de l'Ecole Jean Macé a été informée, le 22 Novembre, par M. le Ministre de l'Education Nationale, de la création, dans l'établissement qu'elle dirige, à dater du 1^{er} octobre 1938, d'un emploi de professeur d'éducation physique.

Cet enseignement pourra, désormais, être donné normalement.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, de donner un avis favorable à cette création.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le Conseil Général du Nord a, au cours de sa séance du 4 Novembre 1938, décidé que les frais de pension à l'Institut des Sourdes-Muettes et Aveugles de la rue Royale à Lille, seraient portés de 2.800 à 3.400 francs par an, avec effet du 1^{er} Janvier 1939.

La Ville intervenant pour moitié dans ces frais, nous vous prions, d'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et des Sports, de vouloir bien décider que les bourses à accorder aux pensionnaires de cet établissement seront portées à 1.700 francs par an, avec effet du 1^{er} Janvier 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En accord avec votre Commission de l'Instruction Publique des Beaux-Arts et des Sports, nous vous prions de vouloir bien accorder à la jeune Claudine Beny, dont les parents habitent, 22 rue Sainte-Barbe, une bourse de 500 francs représentant les frais de demi-pension, — cette enfant devant être placée en qualité d'externe —, à l'Institution des Sourdes-Muettes et Aveugles de la rue Royale.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Conformément à l'avis émis par votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous prions de vouloir bien accorder à la jeune Yvette Van Overtveldt, dont les parents habitent 95 rue d'Iéna, cour Boutry 1, une bourse de 1.700 francs représentant les frais de demi-pension à l'Institut des Sourdes-Muettes et Aveugles, rue Royale, à Lille.

Adopté.

N° 2450

—
*Institut des
Sourdes-Muettes
et Aveugles
de la rue Royale
à Lille*

—
*Augmentation
du taux
des bourses*
—

N° 2451

—
*Institution des
Sourdes-Muettes
et Aveugles
de la rue Royale*

—
Bourse Bény
—

N° 2452

—
*Institution des
Sourdes-Muettes
et Aveugles
de la rue Royale*

—
*Bourse Yvette
Van Overtveldt*
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2453
—
*Bureau
de Bienfaisance*
—
*Budget
Supplémentaire
de 1938*
—
Avis
—

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet pour avis le Budget Supplémentaire de l'Etablissement pour 1938.

BALANCE.

Recettes	816.646,16
Dépenses	791.245,33
Excédent de Recettes	25.400,83

Décomposition par chapitre :

I. — Recettes.

a) Excédent de recettes de l'exercice 1937	607.921,75
b) Restes à recouvrer. Exercices 1935-1936-1937	41.589,44
c) Recettes nouvelles	167.134,97

II. — Dépenses.

a) Pour règlement de dépenses de 1937	2.814,43
b) Dont l'ouverture des crédits a été précédemment autorisée par M. le Préfet	180.746,90
c) Crédits à réunir à ceux insuffisamment dotés du Budget Ordinaire de 1938	607.684,00

Nous avons relaté 1° aux recettes nouvelles : deux sommes s'élevant respectivement à 146.148 francs et 17.684 francs à recouvrer de la Ville au titre de remboursement : a) de secours en nature payés aux chômeurs indigents ; b) de secours en argent payés aux familles nécessiteuses des grévistes de la Compagnie des Tramways ; 2° aux dépenses parmi les crédits s'élevant globalement à 607.684 francs et destinés à renforcer ceux du Budget Ordinaire insuffisamment dotés : Personnel 40.000 ; Entretien des propriétés : 150.000 ; Secours en nature aux chômeurs indigents : 300.000 ; Pensions de retraite et indemnités de départ : 30.000.

Après avoir enregistré l'absorption de l'excédent de recettes accusé à la clôture de l'exercice 1937 et pris connaissance du rapport expli-

catif de l'Etablissement quant aux causes de l'accroissement des dépenses nous vous proposons, d'accord avec vos Commissions : a) des Finances ; b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, d'émettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative du Bureau de Bienfaisance nous soumet, pour avis, le Budget Primitif de l'Etablissement pour 1939.

En voici la balance :

Recettes .	{	ordinaires	7.922.893,00	}	7.927.793,00
		extraordinaires	4.000,00		
		d'ordre	900,00		
Dépenses .	{	ordinaires	7.922.893,00	}	7.927.793,00
		extraordinaires	4.000,00		
		d'ordre	900,00		

La balance du Budget de 1938 se présentait ainsi :

Recettes .	{	ordinaires	7.346.500,00	}	7.359.589,94
		extraordinaires	12.189,94		
		d'ordre	900,00		
Dépenses .	{	ordinaires	7.344.500,00	}	7.357.589,94
		extraordinaires	12.189,94		
		d'ordre	900,00		

Excédent de recettes 2.000,00

L'examen du Budget de 1939 a donné lieu aux constatations ci-contre :

I. — Le volume des opérations budgétaires ordinaires est en aug-

N° 2454

—
Bureau
de Bienfaisance

—
Budget Primitif
1939

—
Avis
—

mentation de 576.000 francs aux recettes et de 578.000 francs aux dépenses.

II. — L'équilibre budgétaire est assuré par l'inscription d'un subside municipal de 4.157.384 francs contre 3.474.526,76 en 1938. La progression résulte : 1° de la réunion à l'article précité, de la « Subvention départementale de 300.000 francs pour participation aux dépenses de secours aux chômeurs nécessiteux », celle-ci étant versée à compter de 1939 dans la Caisse Municipale ; 2° de l'augmentation massive des dépenses de secours en nature consécutive à la hausse des prix du pain et du charbon. A noter que : I. - le prix du kilogramme de pain qui se fixait en Janvier 1938 à 2,55 est actuellement payé par l'Etablissement 2,85 ristourne déduite, et que la tonne de charbon est présentement payée 328 francs contre 300 francs ; II. - les crédits sont établis sur la base d'une distribution annuelle : en ce qui concerne le pain : de 1.000.000 de kilogrammes ; concernant le charbon : de 90.000 sacs de 50 kgs.

III. — *Dépenses ordinaires. Les augmentations par postes* : Traitement du Personnel : 67.525 frs. Frais de bureau, timbres, téléphone : 3.000 frs. Entretien des propriétés : 50.000 frs. Secours en nature : 421.000 frs. Réparations et entretien des logements à prix réduit - eau, gaz, électricité, vidanges : 10.000 frs. Traitement du Personnel médical : 6.464 frs, Médicaments, objets d'orthopédie, etc... délivrés aux indigents : 5.000 frs.

IV. — *Recettes. Plus-values* : Loyers : 45.543 frs. Fermages : 13.370 frs. Rentes : 8.300 frs. Cimetières. Part dans les concessions : 25.000 frs. Droits des pauvres sur les spectacles, bals, concerts : 100.000 frs.

Le Budget est appuyé de documents expliquant la fixation de chaque inscription budgétaire.

Nous vous prions, en accord avec vos Commissions : a) des Finances ; b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de vouloir bien :

- 1°) Emettre un avis favorable à l'approbation de ce Budget ;
- 2°) Voter, au titre de subvention municipale, un crédit de 300.000 frs à prélever sur les ressources à provenir de l'exercice 1939, crédit à réunir à celui de 3.400.000 frs inscrit au Budget Primitif de 1939 ;
- 3°) Décider de lier aux résultats à connaître du Compte de 1938 de l'Etablissement, l'attribution d'un subside municipal de complément.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Commission Administrative des Hospices nous soumet, pour avis, le Budget Primitif de l'Etablissement pour 1939.

N° 2455
—
Hospices de Lille
—
Budget Primitif
pour 1939
—
Avis
—

En voici la Balance :

Recettes .	{	ordinaires	34.764.600,00	{	50.019.100,00
		extraordinaires	15.254.500,00		
Dépenses .	{	ordinaires	34.764.600,00	{	50.015.160,00
		extraordinaires	15.250.560,00		
		Excédent de recettes			<u>3.940,00</u>

La balance du Budget Primitif de 1938 se présentait ainsi :

Recettes .	{	ordinaires	30.775.400,00	{	31.018.310,00
		extraordinaires	242.910,00		
Dépenses .	{	ordinaires	30.775.400,00	{	31.010.970,00
		extraordinaires	235.570,00		
		Excédent de recettes			<u>7.340,00</u>

La comparaison des chiffres généraux des deux budgets fait ressortir un accroissement de volume pour 1939, d'une somme d'environ 19.000.000 de francs dont 4.000.000 au chapitre des opérations ordinaires et 15.000.000 de francs au chapitre des opérations extraordinaires.

Nous avons rapproché tous les postes de dépenses ordinaires de 1938 et 1939 en les classant par nature afin de déceler de l'augmentation globale du chapitre, celle relative aux rémunérations du Personnel. L'augmentation à ce titre se chiffre à la somme de 2.324.540 francs, soit 58,27 % de l'accroissement des dépenses générales ressortant à 3.989.200 francs.

Précisons, en ce qui concerne les dépenses de Personnel, que le montant des crédits ouverts est de 13.074.200 francs pour un effectif de 1.342 unités ; l'effectif d'après les annexes du Budget de 1938 était de 1.325.

Il convient de souligner par ailleurs que les crédits supplémentaires votés en 1938 par l'Établissement en renforcement des crédits ordinaires de cet exercice, s'élèvent à 2.891.119 francs dont 1.261.510 francs affectant les dépenses de Personnel.

Aux dépenses extraordinaires, citons l'inscription d'un crédit d'ordre de 15 millions « Subventions complémentaires de l'État pour construction de la Cité Hospitalière ».

Recettes Ordinaires.

L'Établissement a appliqué le relèvement des prix de journée de 15 à 16 % ; créé un article spécial se substituant à la ligne budgétaire « Subvention communale afférente aux besoins hospitaliers, ce nouvel article est ainsi libellé : Contribution aux frais d'entretien des indigents lillois. La prévision à ce titre est de 5.390.400 francs ; comme précédemment, elle est déterminée par la dépense totale des frais d'hospitalisation des indigents lillois (9.250.000 francs) défalcation faite du produit net de la dotation. Notons que la somme prévue au Budget de 1938 sous l'article « Subvention communale », se fixait à 8.786.590 francs.

Nous avons constaté au surplus qu'il a été tenu compte du règlement par le Service départemental d'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, des frais de séjour des assistés lillois aux Hospices : a) Général ; b) des incurables.

D'accord avec vos Commissions a) des Finances, b) de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous prions de vouloir bien émettre un avis favorable à l'approbation de ce budget, étant entendu que la contribution municipale aux frais d'entretien des indigents lillois, sera réglée suivant la formule antérieure jusqu'au moment où le Pouvoir Central se sera prononcé sur la renonciation à l'autonomie en matière d'assistance médicale gratuite que vous avez votée en votre séance du 23 Décembre 1937.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'Œuvre « Le Denier des Ecoles Laïques de Lille » est subventionnée par notre Ville, depuis 1891, pour permettre d'offrir un voyage à la mer aux lauréats du Certificat d'études.

Fixée à 2.000 francs en 1891, relevée à 9.000 en 1922, cette subven-

N° 2456

Denier des écoles
laïques de Lille

Subvention
complémentaire

tion a été portée à 15.000 francs à compter de 1928 ; depuis 1936 et par application du décret-loi du 16 Juillet 1935 instituant le prélèvement de 10 %, la subvention a été ramenée à 13.500 frs.

Alors que l'Œuvre se trouvait en difficultés de trésorerie et multipliait ses efforts afin de poursuivre quand même ses buts de philanthropie, survenait l'augmentation des tarifs du chemin de fer.

Au début de l'année 1937, nous fûmes saisis d'une requête appuyée d'un rapport moral et financier tendant à obtenir le relèvement du taux de la subvention. Eu égard au décret-loi instituant le prélèvement de 10 %, l'Administration Municipale jugea la requête irrecevable. Toutefois elle estima, considérant que la subvention de 15.000 frs avait été basée sur mille bénéficiaires du voyage, qu'il convenait d'assurer à l'Œuvre, lorsque le nombre des lauréats du Certificat d'études participant au voyage dépasserait le millier, une subvention complémentaire sur la base de 15 frs par unité excédant ce nombre.

Le nombre de lauréats au Certificat d'études de la Session de 1938 ayant participé au voyage à la mer s'étant élevé à 1.070 et l'Œuvre ayant sollicité la subvention complémentaire, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien : 1° fixer l'attribution complémentaire pour 1938 à $70 \times 15 \text{ frs} - 10 \% = 945 \text{ frs}$; 2° voter un crédit spécial, de même importance sur ressources à provenir du Compte de 1938 ; 3° décider le rattachement de ce crédit à l'article 161 du Budget Primitif de 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous soumettons à votre approbation un marché passé avec M. Lenfant, 22, rue Neuve, pour la fourniture des jouets en 1938, aux enfants fréquentant les camps du jeudi.

L'importance de ce marché soit 18.380 frs, sera prélevée sur l'article 104 du B. O. de 1938.

Adopté.

N° 2457

—
Camps du jeudi

—
Fourniture
de jouets

—
Marché
—

RAPPORT DE M. LE MAIREN° 2457¹—
*Œuvres
de plein air
et de vacances*—
*Subvention
du Comité
de gestion
de la Loterie
des Régions
Libérées*—
*Admission
en recettes*—
Crédit d'emploi

MESSIEURS,

L'Association des Maires du Nord et de l'Est, gestionnaire du Fonds de la Loterie des Régions Libérées, vient d'attribuer à notre Ville, par prélèvement sur le reliquat du produit de la Loterie, tranche 1938, une subvention de 80.000 francs pour participation aux dépenses : a) de reconstruction de bâtiments ; b) de fonctionnement de la Colonie scolaire de Wormhoudt.

Nous vous prions de vouloir bien inscrire cette attribution de 80.000 francs aux recettes budgétaires et décider l'ouverture d'un crédit correspondant à libeller comme suit : « Colonie de vacances de Wormhoudt. Subvention du Comité de Gestion de la Loterie des Régions Libérées. Emploi ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2458

—
*Remboursement
de cotisation*—
*Admission
en recette*

MESSIEURS,

La Défense Automobile et Sportive, représentée par M. Alfred Dufosse, boulevard de la Liberté 32, qui assure à la Ville le paiement des frais de procédure à l'effet d'obtenir des tiers le règlement des dommages causés aux automobiles de divers services, met à notre disposition la somme de 70 frs 50 pour remboursement de cotisation résultant de la passation d'un avenant en réduction.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission d'Administration Générale, d'admettre en recette ladite somme.

*Adopté***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2459

—
*Cession
d'un candélabre
usagé*—
*Admission
en recette*

MESSIEURS,

La Commune de Lezennes nous a demandé de lui céder un candélabre à gaz usagé.

La valeur de celui-ci a été estimée à trois cents francs, prix accepté par la Commune de Lezennes.

D'accord avec votre Commission de la Voie Publique, nous vous demandons d'admettre en recette la somme de trois cents francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé à la vente de vieux matériel reconnu inutilisable provenant de nos casernes de Sapeurs-Pompiers et de l'Ecole pratique de Garçons.

D'une part, M. More, 8 rue Dumont d'Urville à Lille, s'est rendu acquéreur de 105 kgs de tuyaux de toile usagés à 1 fr. 25
le kg, soit 131,25

D'autre part, un petit tour de mécanicien H. d. P. réformé a été cédé à M. Trulin, 12 rue de Valmy, à Marcq-en-Barœul, pour la somme de 100, »

Nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances, de décider l'admission en recette de ces sommes.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Robert Hayem, entrepreneur, 66 rue Sainte-Hélène à Saint-André-lez-Lille, a fait à la Ville une proposition d'achat d'un lot de vieux fers, d'un poids total de 1.500 kgs, provenant de la récupération d'anciennes clôtures au Cimetière de l'Est.

M. Hayem nous offre le prix de 38 frs 50 les cent kilos, chiffre supé-

N° 2460

—
Vente de vieux matériel

—
Admission en recette

N° 2461

—
Cession d'un lot de vieux fers

—
Admission en recette

rieur de 8 frs 50 au résultat de l'adjudication pour une vente similaire effectuée le 3 Mars 1939.

Nous proposons dès lors :

- 1° d'agréer la proposition de M. Hayem ;
- 2° d'admettre en recette la somme de 577 frs 50.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2462

MESSIEURS,

*Ecole Franklin
et Hôtel de Ville*

*Vente
de vieux métaux
et de matériel
usagé*

*Admission
en recette*

Plusieurs lots de vieux métaux et de matériel usagé, entreposés à l'Ecole Franklin et à l'Hôtel de Ville, n'étant plus d'aucune utilité pour la Ville, nous avons, en vue de leur cession au meilleur prix procédé à des appels d'offres auprès de divers entrepreneurs.

Les propositions les plus avantageuses ont été faites par :

1° M. Gronier-Mazelier, 36 rue de Cambrai, à Lille :

a) un lot d'établis de menuisiers et lavabos pour la somme de 450 frs

b) un lot d'établis d'ajusteurs pour la somme de 250 »

2° M. Gustave Guilliet, 173 bis rue d'Arras à Lille :

a) un lot de modèles en bois, pièces mécaniques et divers, pour la somme de 1.215 »

b) lavabos pour la somme de 205 »

c) un lot de matériaux divers, débris de toutes natures, pour la somme de 1.015 »

3° MM. Dhaveloose, 31 rue du Curé Saint-Sauveur, à Lille :

Un lot de matériaux divers, débris de toutes natures, pour la somme de 515 »

4° M. Jean Cibié, 118 rue Paul Lafargue à Lille :

Une cloison pour la somme de	100 »
5° M. Robert Boone, 15 rue Félix Faure à La Madeleine :	
2 forges, rateliers à outils, transmission pour la somme de	400 »
6° M. Jacques Combelle, 14 rue de Cambrai, Lille :	
a) un lot de machines-outils, poulies, transmissions, pour la somme de	7.555 »
b) un tour à métaux pour la somme de	1.835 »
7° M. A. Schattemann, 12 rue Fabre d'Eglantine :	
un lot de matériel électrique, vieux métaux, pour la somme de	1.250 »
	<hr/>
Total	14.790 »
	<hr/>

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous prions de ratifier ces offres et d'admettre en recette les sommes sus-indiquées.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En votre séance du 20 Juillet 1938, délibérant sur l'insuffisance des locaux du Lycée Faidherbe, vous décidiez la création d'une annexe et l'exécution de travaux dans les bâtiments de l'Ecole Franklin. De plus, vous arrêtiez un programme de travaux à effectuer au Lycée Faidherbe.

La dépense globale se chiffrait à la somme de deux millions de francs.

Pour permettre l'exécution rapide des travaux ainsi que le financement de l'opération, un accord était intervenu avec l'Administration Collégiale. Aux termes de cet accord le Lycée se chargeait : 1° de transmettre les Projets à l'Autorité supérieure ; 2° de procéder aux adjudications et au règlement des sommes dues aux entrepreneurs.

N° 2462¹

Lycée Faidherbe
et Annexe
Franklin

Transformation
et aménagement

Participation
de la Ville
dans la dépense
à raison de 50 %

Demande
exceptionnelle
d'imputation
sur la dotation
spéciale comprise
dans l'emprunt
de 20 millions,
avant la décision
ministérielle
d'emprunter

Il fut en outre convenu que : a) les travaux seraient dirigés par l'Architecte du Lycée ; b) la Ville participerait dans les dépenses jusqu'à concurrence de 50 %, sa quote-part étant toutefois limitée à un million de francs ; c) les projets définitifs des travaux seraient soumis à l'agrément de la Ville ; d) la Ville serait représentée dans les bureaux des adjudications et les Services Municipaux exerceraient un contrôle des travaux et des comptes.

Après avoir homologué cet accord vous avez décidé que la participation de la Ville serait prélevée sur les fonds de l'emprunt de vingt millions prévu pour la construction d'un nouveau Lycée de Garçons et dont la désaffectation est poursuivie.

Notons que : par arrêté en date du 29 Novembre 1938, M. le Ministre de l'Education Nationale attribuait une subvention de 1.000.000 de francs représentant 50 % de la dépense globale fixée à 2.000.000 de frs.

Les 23 Février 1939 et 15 Mars 1939 nous parvinrent par l'entremise de M. le Préfet, les dépêches ministérielles ci-contre :

I

Paris, 10 Février 1939.

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DIRECTION
DE L'ENSEIGNEMENT
DU SECOND DEGRÉ

Le Ministre
à Monsieur le Préfet du Nord.

« Comme suite à ma Dépêche du 29 Novembre 1938, relative aux
« travaux d'aménagement exécutés à l'Ecole Professionnelle Fran-
« kin, devenue annexe du Lycée Faidherbe, j'ai l'honneur de vous
« informer que la Ville ayant décidé de participer aux dépenses d'ac-
« quisition du mobilier, j'ai attribué à cette Collectivité une subvention
« complémentaire de 210.000 francs à ajouter à la subvention de un
« million déjà accordée.

« Vous voudrez bien aviser la Ville de Lille.

Pour le Ministre et par autorisation.

II

« J'ai l'honneur de vous informer qu'en application de l'article 2
« du décret du 12 Novembre 1938, les travaux d'aménagement de l'an-

« nexes Franklin du Lycée de garçons de Lille, subventionnés par l'Etat, jusqu'à concurrence de 1.210.000 francs, ont été soumis au Comité de Contrôle financier qui a donné un avis favorable à l'achèvement des travaux ».

*
**

En exécution de l'accord intervenu avec l'Administration du Lycée, l'Etablissement mit les travaux en route.

M. le Proviseur du Lycée en nous faisant connaître l'état des décaissements faits aux Entrepreneurs, nous signale la nécessité pour sa trésorerie que soit mandatée notre part dans les dépenses.

Or, la jurisprudence administrative ne permet pas l'exécution de travaux financés par l'Emprunt, avant délivrance du décret d'autorisation. Elle ne permet pas davantage l'imputation des dépenses avant la réalisation de l'emprunt.

Il convient cependant afin d'éviter l'arrêt des travaux et une accentuation de la gêne de sa trésorerie, de résoudre le problème d'autant que l'Etablissement pourrait se trouver de par ses créances dans l'impossibilité de payer en temps voulu les traitements du Personnel enseignant.

Dès lors, nous vous prions, d'accord avec l'Administration Municipale, de vouloir bien nous donner mandat de solliciter de l'Administration Supérieure, une décision d'exception aux règles administratives, c'est-à-dire autorisant sans attendre la décision ministérielle visant l'emprunt : 1° la continuation des travaux ; 2° l'ordonnancement au profit du Lycée, des sommes qui lui sont dues au titre des avances faites, la part de la Ville étant fixée à 50 % de leur montant.

Nous vous demandons en outre de prendre l'engagement de créer des ressources (centimes ou taxes) si l'emprunt n'était point autorisé.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Ville est propriétaire des immeubles de la rue Anatole France qui anciennement portaient les numéros 1-3-5 de la rue du Vieux Marché aux Poulets.

N° 2463

—
*Démolition
d'immeuble
rue Anatole
France*

—
*Admission
en recette*
—

La réalisation d'un nouvel alignement commandait la démolition de cet ensemble de constructions.

A cet effet, un appel d'offres entre divers entrepreneurs a eu lieu le 20 Février 1939.

L'offre la plus avantageuse pour la Ville a été faite par M. Jean Cibié, 120 rue Paul Lafargue à Lille, qui consent à se charger de la démolition en versant à la Ville la somme de 23.370 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de vouloir bien ratifier cette offre et de décider l'admission en recette de la somme de 23.370 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2464

—
Emprise

—
Rue
Paul Lafargue

—
Passage
souterrain

—
Suppression
de redevance

MESSIEURS,

Le 5 Octobre 1867, le Conseil Municipal autorisant l'établissement d'un passage souterrain rue Paul Lafargue afin d'assurer la communication entre les deux parties de l'Usine appartenant à la Compagnie Continentale du Gaz, fixait à vingt-cinq francs le montant de la redevance annuelle pour cette emprise.

L'usine ayant été désaffectée, le passage devenu sans objet a été remblayé au cours de l'année 1938.

Nous vous proposons donc d'annuler cette redevance à partir du 1^{er} Janvier 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2465

—
Rue du Molinel
121

—
Publicité
sur mur mitoyen

—
Annulation
de redevance

MESSIEURS,

L'Agence Nationale d'Affichage, 24 place du Lion d'Or, à Lille, avait obtenu du propriétaire de l'immeuble sis à Lille, 121 rue du Molinel, l'autorisation de faire de la publicité sur le mur mitoyen du dit immeuble. Lorsque la Ville devint propriétaire de la mitoyenneté

le Conseil Municipal, par délibération du 1^{er} janvier 1928, maintint l'autorisation moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 250 francs.

Cet immeuble ayant été démoli dans le courant du 1^{er} trimestre 1938, le directeur de l'Agence Nationale demande à être exonéré de la redevance pour l'exercice 1938.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, l'annulation de la redevance à compter du 1^{er} Janvier 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Depuis 1929, la Société Hachette versait à la Ville pour occupation du domaine public, une redevance annuelle de 1.000 francs par kiosque à journaux installé. Cette concession devait finir le 31 Octobre 1937.

Au montant de cette redevance venait s'ajouter les droits de voirie relatifs à un étalage supplémentaire de 1 m. 25 × 0 m. 80 par kiosque, ce qui portait la redevance annuelle de 1.000 francs à 1.250 francs par installation.

Si aucune demande de renouvellement de concession n'avait été formulée, la Société Hachette aurait payé ses redevances jusqu'au 31 Octobre 1937, et à partir de cette date les kiosques auraient été supprimés.

Mais le 9 Mars 1938, nous avons délivré une nouvelle permission d'occupation de l'emplacement des kiosques à journaux sur le domaine public pour une durée de 15 années.

Dans son article 3, la dite autorisation stipule que « le droit annuel d'occupation est fixé à 2.000 francs par kiosque ».

L'article 2 dispose que « cette autorisation est donnée à partir du 1^{er} Novembre 1937 ».

En conséquence : a) l'ancien contrat s'est terminé au 31 Octobre 1937 ; b) le nouveau contrat prend effet au 1^{er} Novembre 1937 et à partir de cette date la redevance est de 2.000 francs par kiosque et par an.

Nous vous proposons donc, d'accord avec vos Commissions : 1° de

N° 2466

Kiosques
Hachette

Annulation
de redevance

la Voie Publique ; 2° des Finances, de décider le remboursement de la somme de 704 frs 25 représentant les droits d'étalages supplémentaires réclamés à tort à la Société Hachette pour la période du 1^{er} Novembre au 31 Décembre 1937.

Ce remboursement sera prélevé sur le crédit des Dépenses Imprévues de l'exercice 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2467

MESSIEURS,

*Perception
de la taxe
municipale
sur les
consommations
de gaz
et d'électricité*

*Convention
avec la
Compagnie
Continental
du Gaz*

Renouvellement

Dans le but de simplifier la perception de la taxe de 8 % sur les consommations de gaz et d'électricité, instituée par votre délibération du 23 Décembre 1937, en application de la loi du 13 Août 1926 et des décrets des 11 Décembre 1926 et 31 Août 1927, une convention avait été passée avec la Compagnie Continentale du Gaz, concessionnaire des distributions de gaz et d'électricité sur le territoire de la ville de Lille.

Cette convention qui s'appliquait au recouvrement de la taxe sur les consommations de gaz et d'électricité, basse tension, avait été établie au titre de l'année 1938.

Actuellement, il conviendrait de la renouveler pour l'année 1939.

Le texte adopté précédemment n'a donné lieu à aucune observation.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Services Publics, de renouveler purement et simplement ladite convention pour l'année 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2468

MESSIEURS,

*Taxe
sur le chauffage
et l'éclairage
par le gaz
et l'électricité*

Exercice 1938

*Admission
en non-valeur*

M. le Receveur Municipal vient de nous faire parvenir un état de créances irrécouvrables de l'exercice 1938 se rapportant à la taxe sur le chauffage et l'éclairage par le gaz et l'électricité.

Le montant de cet état est de 1.775 frs 90.

L'irrécouvrabilité des créances étant motivée, nous vous prions d'admettre en non valeur la somme de 1.775 frs 90.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Par suite de la hausse des prix de toutes fournitures résultant de l'application des nouvelles lois sociales, plusieurs crédits budgétaires de l'exercice 1938 ci-après énumérés, se révèlent insuffisants :

Art. 28 D. O. — Habillement	9.500, »
» 43 D. O. — Chauffage des établissements commu- naux et entretien des calorifères pour chauffage central et des appareils sanitaires de la Mairie	206.000, »
» 61 D. O. — Eclairage des Bâtiments Communaux	72.000, »
» 63 D. O. — Services Municipaux. Transports au- tomobiles et autres	34.500, »
» 64 D. O. — Eaux	45.000, »
» 87 D. O. — Bains municipaux	87.000, »
» 151 D. O. — Ecole pratique de jeunes filles	10.300, »
» 42 D. E. — Secours en nature aux chômeurs né- cessiteux	54.100, »

D'accord avec votre Commission des Finances, nous vous prions de vouloir bien décider l'ouverture de crédits additionnels correspondant aux insuffisances ci-dessus et dont le montant sera prélevé sur les ressources à provenir du Compte de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En votre séance du 23 Décembre 1937, délibérant sur le Budget Primitif de 1938, vous avez décidé que serait financée, par voie d'emprunt remboursable en cinq ans, la subvention de six millions de francs due aux Hospices de Lille au titre de 1937.

Par décret du 30 Mai 1938, notre Ville a été autorisée : 1° à emprunter ladite somme de six millions de francs, le remboursement

N° 2469

Insuffisance
de crédits

Exercice 1938

Crédits
supplémentaires

N° 2469¹

Emprunt autorisé
(à court terme)
de six millions
de francs
pour le service
d'une subvention
aux Hospices
de Lille

Réalisation

devant être effectué en cinq ans à partir de sa réalisation ; 2° à s'imposer extraordinairement pendant la durée de l'emprunt, le nombre de centimes additionnels nécessaires pour en assurer le service.

« *La Mondiale* », Compagnie Française d'Assurances Mutuelles sur la Vie, dont le siège social est à Lille, 104 rue Nationale, que nous avons pressentie, a fait connaître qu'elle serait disposée à consentir le financement de ce prêt de six millions de francs, au taux d'intérêt de cinq francs vingt-cinq pour cent — l'amortissement par semestre.

Votre Commission compétente qui a examiné ces conditions, vous propose de les agréer.

Dès lors, nous vous prions de vouloir bien prendre la délibération ci-contre :

« En vue de permettre l'allocation aux Hospices de notre Ville, « d'une subvention de six millions de francs destinée à couvrir l'excédent des dépenses ordinaires constaté au cours de l'exercice 1937, M. le Maire est invité à réaliser auprès de « *La Mondiale* », Compagnie française d'Assurances Mutuelles sur la Vie dont le siège est à Lille, « 104 rue Nationale, la somme de six millions de francs que la Ville a « été autorisée à contracter par décret du 30 Mai 1938.

« Le remboursement dudit prêt de six millions s'effectuera en dix « semestrialités à partir de 1939 au taux annuel de cinq francs vingt-cinq pour cent au moyen d'une imposition extraordinaire de garantie « de dix-sept centimes soixante-cinq centièmes, la réunion des deux « semestrialités d'amortissement ressortant à 1.379.976 frs 12.

« M. le Maire est, en conséquence, habilité par le Conseil Municipal « pour signer le Traité réglant les modalités de ce prêt ».

Adopté.

N° 2469^a

Emprunt autorisé
(à court terme)
pour dépenses
de chômage
de 1938

Réalisation
du solde :
3.000.000 de francs

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En votre séance du 23 Décembre 1937, délibérant sur le Budget Primitif de 1938, vous avez voté un emprunt de six millions de francs remboursable en cinq ans, à l'effet de couvrir les dépenses de chômage prévues pour 1938.

Par décret du 17 Avril 1938, notre Ville a été autorisée à emprunter cette somme et à s'imposer extraordinairement, pendant la durée du prêt, le nombre de centimes additionnels nécessaires pour en assurer le service.

Par contrat du 31 Août 1938 approuvé le 16 Septembre 1938, nous avons réalisé auprès de la Caisse Autonome Nationale de l'Union des Sociétés Mutuelles de retraite des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre ayant siège 6 rue Berger à Paris, une somme de trois millions.

Il nous reste à réaliser pareille somme.

« *La Mondiale* », Compagnie française d'Assurances Mutuelles sur la Vie, dont le siège social est à Lille, 104 rue Nationale, que nous avons pressentie, a fait connaître qu'elle serait disposée à nous financer la somme de trois millions de francs au taux de cinq francs vingt-cinq pour cent, l'amortissement par semestre.

Votre Commission compétente qui a examiné ces conditions nous propose de les agréer.

Dès lors, nous vous prions de vouloir bien prendre la délibération ci-contre :

« A l'effet de couvrir la charge de la Ville dans les dépenses de chômage de l'année 1938, M. le Maire est invité à réaliser auprès de « *La Mondiale* », Compagnie française d'Assurances Mutuelles sur la Vie, dont le siège est à Lille, 104 rue Nationale, la somme de trois millions de francs, solde de l'emprunt de six millions de francs que la Ville a été autorisée à contracter par décret du 17 Avril 1938.

« Le remboursement dudit prêt de trois millions s'effectuera en dix semestrialités à partir de 1939 au taux d'intérêt annuel de cinq francs vingt-cinq centimes pour cent au moyen d'une imposition extraordinaire de garantie de huit centimes quatre-vingt-trois centièmes, la réunion de deux semestrialités d'amortissement ressortant à 689.988 frs 06.

« M. le Maire est, en conséquence, habilité par le Conseil Municipal pour signer le Traité réglant les modalités de ce prêt ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2470

*Distribution
d'eau**Fourniture
de tuyaux,
de raccords,
de robinets-vannes
et d'accessoires
de canalisations
en fonte**Cahier
des charges*

MESSIEURS,

L'adjudication pour la fourniture de tuyaux, raccords, de robinets-vannes, et d'accessoires de canalisations en fonte, destinés à l'entretien, à l'amélioration et à l'extension des réseaux d'eau potable et d'eau industrielle, expire le 31 Décembre.

Nous soumettons à votre approbation, d'accord avec votre Commission des Services Publics, le cahier des charges dressé en vue de la mise en adjudication de ces fournitures pendant l'année 1940.

La dépense, évaluée approximativement à 300.000 francs, sera prélevée sur les crédits ouverts au budget en vue de l'entretien, de l'amélioration et de l'extension des canalisations d'eau.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2471

*Service de la
Dactylographie**Fourniture
d'un duplicateur**Marché*

MESSIEURS,

Le duplicateur Gestetner qui fonctionne depuis 1924 au Service de la Dactylographie est dans un état d'usure tel qu'il n'est plus possible de l'utiliser.

Son remplacement s'impose d'urgence.

La Société D. Gestetner, 114 rue Réaumur à Paris s'offre à nous fournir un appareil N° 66 avec mécanisme sous carter, moyennant la reprise de l'appareil usagé et le paiement par la Ville d'une soulte de 12.800 francs.

Ces conditions étant avantageuses nous vous prions de nous autoriser à passer avec cette société le marché nécessaire.

La dépense sera prélevée sur l'article 2 des D. O. de 1938.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Eugène Delcroix, maître-ouvrier de 1^{re} classe à l'Institut Diderot, né à Lille le 19 Mars 1877, sollicite, pour raison de santé, la liquidation de sa pension de retraite à partir du 28 Mars 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 15 Janvier 1911, M. Delcroix comptait, au 27 Mars 1939, vingt-huit ans deux mois et treize jours de versements, avec un traitement moyen de 18.208 frs 33 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la dite Caisse, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour vingt-huit ans de service : $28/60$ de 18.208,33 =	8.497,22
Pour deux mois : $2/12$ de $1/60$ de 18.208,33 =	50,58
Pour treize jours : $13/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 18.208,33 = ..	10,95
Total	<u>8.558,75</u>

Vu les états de services et retenues de M. Delcroix ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Israël, Dupret et Camus constatant que M. Delcroix se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Delcroix, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 28 Mars 1939, une pension annuelle de 8.558 frs 75.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Eugène Dupied, commis principal de 1^{re} classe, né à Lille, le 23 Janvier 1879, a été admis, par arrêté municipal en date du 3 Janvier 1939, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Février 1939.

N° 2472

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
Eugène Delcroix
—

N° 2473

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
Louis Dupied
—

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 23 Janvier 1899, M. Dupied comptait au 31 Janvier 1939, trente-neuf ans un mois et vingt-trois jours de versements, compte tenu d'une interruption de service du 16 Novembre 1900 au 30 Septembre 1901, avec un traitement moyen de 17.944 frs 44 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Dupied a droit :

Pour trente ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : $17.944,44 : 2 =$	8.972,22
Pour neuf ans : $9/40$ de 17.944,44 =	4.037,49
Pour un mois : $1/12$ de $1/40$ de 17.944,44 =	37,38
Pour 23 jours : $23/30$ de $1/12$ de $1/40$ de 17.944,44 =	28,66
Total	<u>13.075,75</u>

Mais comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les $2/3$ du traitement moyen (article 5 du règlement de la Caisse des Retraites) cette pension doit être ramenée à 11.962 frs 96.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Dupied, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Février 1939, une pension annuelle de 11.962 frs 96.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2474

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

V^o Larchevêque

MESSIEURS,

M. Albert Larchevêque, ancien garçon de dortoir à l'Asile de nuit, est décédé le 22 Janvier 1939, en possession d'une pension de 449 frs 16, portée à 1.201 frs 20 par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1^{er} Septembre 1898.

Sa veuve, la dame Céline Fontenier, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Céline Fontenier est née le 12 Décembre 1854 à Bouvignies ;

2° que M. Larchevêque et la dame Fontenier ont contracté mariage le 19 Août 1876 ;

3° que M. Larchevêque est décédé le 22 Janvier 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Larchevêque ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} V^{ve} Larchevêque a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $1.201,20 : 2 = 600,60$.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Veuve Larchevêque à 600 francs 60, à partir du 23 Janvier 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Prudent Rafy, Commis principal de 1^{re} classe, né à Lille le 19 Mai 1873, a été admis par arrêté municipal en date du 20 Février 1939 à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Avril 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Avril 1909, M. Rafy comptera au 31 Mars 1939, trente ans de versements avec un traitement moyen de 17.972 frs 22 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Rafy a droit :

Pour trente ans de service à la moitié du traitement moyen, soit : $17.972,22 : 2 = 8.986$ frs 11

En conséquence, nous vous proposons d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Rafy, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux à partir du 1^{er} Avril 1939, une pension annuelle de 8.986 frs 11.

Adopté.

N° 2475

—
*Liquidation
de pension*

—
*Services
Municipaux*

—
Prudent Rafy
—

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2476

MESSIEURS,

Liquidation
de pension

Octroi

Veuve Bleuzé

M. Emile-Raymond Bleuze, ancien vérificateur d'octroi de 1^{re} classe, est décédé le 26 Février 1939, en possession d'une pension de 8.444 frs 08, sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1932.

Sa veuve, la dame Julia-Maria Matton, sollicite le règlement de sa pension de retraite ainsi que celle de son enfant mineur, conformément aux statuts de la dite classe.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Julia-Maria Matton est née le 24 mai 1882 à Saint-Hilaire ;

2° que M. Bleuzé et la dame Matton ont contracté mariage le 4 Janvier 1902 ;

3° que de ce mariage est issu André-Léon Bleuzé, né le 2 Mars 1922 à Lille ;

4° que M. Bleuzé est décédé le 26 Février 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a pas été prononcée entre les époux Bleuzé ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte : 1° article 7 : que M^{me} Bleuzé a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : 8.444,08 : 2 = 4.222,04

2° article 8 : que la pension de la veuve s'accroît d'un dixième pour chaque enfant âgé de moins de 18 ans, soit : 4.222,04 : 10 = 422,20

Total 4.644,24

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Veuve Bleuzé à 4.644 frs 24 à partir du 27 Février 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile-Henri Devernay, ancien Receveur d'octroi de 1^{re} classe, est décédé le 3 Février 1939, en possession d'une pension de 7.269 frs sur la Caisse des Retraites des Services Municipaux dont il jouissait depuis le 1^{er} Novembre 1929.

Sa veuve, la dame Flore-Rosalie Dubar, sollicite le règlement de sa pension de retraite, conformément à l'article 7 des statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1^o que la dame Flore-Rosalie Dubar est née le 27 Octobre 1875 à Lille ;

2^o que M. Devernay et la dame Dubar ont contracté mariage le 19 Mars 1898 ;

3^o que M. Devernay est décédé le 3 Février 1939.

Vu le certificat constatant : 1^o que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2^o qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Devernay ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} Veuve Devernay a droit à la moitié de la pension de son mari, soit : $7.269 : 2 = 3.634$ frs 50.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Veuve Devernay à 3.634 frs 50 à partir du 4 Février 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Georges-Augustin Levat, ancien Receveur d'Octroi hors-classe, est décédé le 23 Janvier 1939 en possession d'une pension de 2.221 frs 09, portée à 4.793 frs 76 par délibération du Conseil Municipal du 14 Septembre 1924, dont il jouissait depuis le 1^{er} Octobre 1919.

N° 2477

—
Liquidation
de pension

—
Octroi

—
Veuve Devernay
—

N° 2478

—
Liquidation
de pension

—
Octroi

—
V^{te} Georges Levat
—

Sa veuve, la dame Amélie-Félicité Dhennin, sollicite le règlement de sa pension de retraite conformément à l'article 7 des statuts de la dite Caisse.

Vu les extraits des registres de l'Etat-Civil constatant :

1° que la dame Amélie-Félicité Dhennin est née le 10 Juillet 1865 à Fournes ;

2° que M. Levat et la dame Dhennin ont contracté mariage le 10 Avril 1893 ;

3° que M. Levat est décédé le 23 Janvier 1939.

Vu le certificat constatant : 1° que le mariage n'a pas été dissous par le divorce ; 2° qu'aucune séparation de corps n'a été prononcée entre les époux Levat ;

Vu les statuts de la Caisse des Retraites des Services Municipaux desquels il résulte que M^{me} Veuve Lecat a droit à la moitié de la pension de son mari, soit 4.793 frs 76 : 2 = 2.396 frs 88.

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, de régler la pension de M^{me} Veuve Levat à 2.396 frs 88 à partir du 24 Janvier 1939, lendemain du décès de son mari.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2479

—
Liquidation
de pension

—
Octroi

—
Eugène Rigaut

M. Eugène Rigaut, proposé de 1^{re} classe à l'Octroi, né à Lille le 3 Août 1884, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Septembre 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Décembre 1907, M. Rigaut comptera, au 31 Août 1939, trente et un ans et neuf mois de versements, avec un traitement moyen de 15.566 frs 66 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Rigaut a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : $15.566,66 : 2 =$	7.783,33
Pous six ans : $6/40$ de $15.566,66 =$	2.334,99
Pour neuf mois : $9/12$ de $1/40$ de $15.566,66 =$	291,88
Total	<u>10.410,20</u>

Mais comme, en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les $2/3$ du traitement moyen (article 5 du règlement de la Caisse des Retraites) cette pension doit être ramenée à 10.377 frs 77.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Rigaut, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Septembre 1939, une pension annuelle de 10.377 frs 77.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Emile-Auguste Dubois, gardien de la Paix de 1^{re} classe, né à Steenwerck le 8 Mars 1884, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Avril 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 8 Mai 1909, M. Dubois comptera, au 31 Mars 1939, vingt-neuf ans dix mois et vingt-trois jours de versements avec un traitement moyen de 14.955 frs 55 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Dubois a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif à la moitié du traitement moyen, soit : $14.955,55 : 2 =$	7.477,77
Pour quatre ans : $4/40$ de $14.955,55 =$	1.495,55
Pour dix mois : $10/12$ de $1/40$ de $14.955,55 =$	311,57
Pour vingt-trois jours : $23/30$ de $1/12$ de $1/40$ de $14.955,55 =$	23,89
Total	<u>9.308,78</u>

N° 2480

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
Emile Dubois
—

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Dubois sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Avril 1939, une pension annuelle de 9.308 frs 78.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2481

MESSIEURS,

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
Jules Joveniaux
—

M. Jules-Emile Joveniaux, gardien de la Paix de 2^{me} classe, né à Poix-du-Nord le 23 Juillet 1901, sollicite pour raisons de santé, la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Avril 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Avril 1924, M. Joveniaux comptera, au 31 Mars 1939, quatorze ans neuf mois et vingt-deux jours de versements, compte tenu de deux interruptions de service du 23 au 30 Septembre 1935 et du 1^{er} Mai au 30 Juin 1936, avec un traitement moyen de 13.866 frs 66 pendant les trois dernières années.

En vertu de l'article 6 des statuts de la dite caisse, cette pension doit être calculée comme suit :

Pour quatorze ans de service : $14/60$ de 13.866,66 =	3.235,55
Pour neuf mois : $9/12$ de $1/60$ de 13.866,66 =	173,33
Pour vingt-deux jours : $23/30$ de $1/12$ de $1/60$ de 13.866,66 =	14,12
Total	<u>3.423,00</u>

Vu les états de services et retenues de M. Joveniaux ;

Vu les certificats de MM. les Docteurs Israël, Dupret et Ledieu, constatant que M. Joveniaux se trouve dans l'impossibilité de remplir ses fonctions ;

Nous vous prions, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Joveniaux, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Avril 1939, une pension annuelle de 3.423 francs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Aymar-David Liévain, Officier de Paix, né à Loon-Plage le 26 Juin 1884, sollicite la liquidation de sa pension de retraite à partir du 1^{er} Juillet 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Mars 1906, M. Liévain comptera, au 30 Juin 1939, trente-trois ans et quatre mois de versements avec un traitement moyen de 18.783 frs 33 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite caisse, M. Liévain a droit :

Pour vingt-cinq ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : $18.783,33 : 2 =$	9.391,66
Pour huit ans : $8/40$ de 18.783,33 =	3.756,67
Pour quatre mois : $4/12$ de $1/40$ de 18.783,33 =	156,52
Total	<u>13.304,85</u>

Mais, comme en aucun cas, les pensions ne peuvent excéder les 2/3 du traitement moyen (article 5 du règlement de la Caisse des Retraites) cette pension doit être ramenée à 12.522 frs 22.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Liévain, sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Juillet 1939, une pension annuelle de 12.522 frs 22.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Desbonnet, ouvrier paveur de 1^{re} classe, né le 1^{er} Février 1874, a cessé ses fonctions le 28 Février 1939.

Entré au service de la Ville le 1^{er} Juillet 1888, il comptait au 28 Février 1939, cinquante ans et huit mois de service.

N° 2482

—
*Liquidation
de pension*

—
Police

—
Aymar Liévain
—

N° 2483

—
*Allocation
annuelle
et renouvelable*

—
Louis Desbonnet

—
Ouvrier paveur
—

En application des dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 23 Octobre 1930, M. Desbonnet a droit à une allocation annuelle calculée sur la base de cent francs par année de service avec maximum de trois mille francs.

En conséquence, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission des Finances, d'allouer à M. Desbonnet, à partir du 1^{er} Mars 1939, une allocation annuelle de 3.000 francs.

La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Ordinaire sous la rubrique « Indemnités, pensions et secours aux ouvriers ou employés non tributaires de la Caisse des Retraites ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2484

Achat d'immeuble
—
1, rue des
Urbanistes
—

Un arrêté préfectoral du 24 Octobre 1933, a homologué les nouveaux alignements de la rue des Urbanistes.

Pour terminer la réalisation de ces alignements, un seul immeuble reste à acquérir. Il s'agit de la propriété portant le n° 1, reprise au cadastre section B n° 210 pour une superficie de 30 mètres carrés, appartenant à M. et M^{me} Thieffry.

Les pourparlers engagés en vue d'obtenir la cession amiable de cet immeuble n'ayant pu aboutir, vous aviez décidé, au cours de votre séance du 22 Décembre dernier, de recourir à la procédure d'expropriation.

Or, à la suite de nouvelles démarches, M. et M^{me} Thieffry ont souscrit, au profit de la Ville, une promesse de vente de leur immeuble moyennant un prix que nous avons cru équitable de fixer à vingt-sept mille francs, compte tenu de l'avis exprimé par la Direction des Domaines.

Ce prix sera payable notamment après accomplissement des formalités de transcription et de purge et la délivrance par M. le Conservateur des Hypothèques d'un certificat négatif d'inscription et de transcription ou de certificat de radiation des hypothèques inscrites.

L'entrée en jouissance est fixée au jour du paiement du prix, date à laquelle M. et M^{me} Thieffry devront avoir rendu l'immeuble entièrement libre d'occupation.

La vente sera réalisée par devant M^e Fontaine, notaire à Lille. La Ville supportera les frais de rédaction d'acte, ceux de timbre et d'enregistrement, de transcription et de purge.

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission du Plan : 1° d'annuler votre délibération du 22 Décembre 1938 ; 2° d'homologuer la promesse de vente que nous vous soumettons ; 3° de nous autoriser à passer le contrat nécessaire ; 4° de décider que la dépense en résultant sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de la convention passée, les 24 et 28 Octobre 1938, avec l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour l'installation et l'exploitation des cabines téléphoniques publiques dites « Taxi-phones », la Ville prend à sa charge tout ce qui concerne l'éclairage des dites cabines.

Après pourparlers, nous sommes tombés d'accord avec la Compagnie Continentale du Gaz sur les modalités suivant lesquelles cet éclairage sera assuré par ses soins.

En conséquence, nous vous demandons d'approuver la convention que nous vous soumettons et qui a fait l'objet d'un avis favorable de votre Commission des Services Publics.

Nous vous proposons, en outre, de décider que la dépense et la surveillance de cet éclairage seront prises en charge par le Service de l'Eclairage Public.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

L'augmentation continue du nombre de véhicules automobiles en circulation et l'accroissement de leur vitesse moyenne rendent de plus

N° 2485

—
*Eclairage
des Cabines
téléphoniques
Publiques*
—

N° 2486

—
*Installation d'une
signalisation
automatique,
carrefour
boulevard
de la Liberté-
rue Nationale*
—

en plus nécessaire la signalisation lumineuse automatique des carrefours difficiles et notamment celui du boulevard de la Liberté-rue Nationale.

La solution la plus moderne et la plus efficace de réglage lumineux est, sans aucun doute, le système Electro-Matic dans lequel un automate électrique commande les feux à la demande des véhicules eux-mêmes — les tramways n'échappant pas à la règle — ; des pédales détectrices enregistrent les approches des véhicules et le passage est donné à chacun avec le maximum d'équité et dans le délai le plus court.

Ce dispositif a fait ses preuves par une utilisation pratique étendue et d'une durée assez longue. De nombreuses installations ont, en effet, été réalisées à Londres et à Paris ; elles donnent d'excellents résultats au point de vue de la sécurité des usagers et de la suppression des embouteillages.

Il n'est pas douteux que l'équipement du carrefour du boulevard de la Liberté-rue Nationale avec ce système aurait pour effet d'améliorer notablement la circulation en cet endroit particulièrement importante.

C'est pourquoi nous avons provoqué les offres des deux seules firmes françaises concessionnaires de la licence Electro-Matic, à savoir :

La Société Saunier Duval Frisquet, 99 avenue de la République, à Paris :

Prix demandé pour fourniture et installation : 168.000 francs.

La Société E.V.R., 22 rue de l'Arcade, à Paris :

Prix demandé pour fourniture et installation : 125.000 francs.

Délai d'exécution : quatre mois.

Cette dernière offre étant la plus avantageuse pour la Ville, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de la Voie Publique, d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par cette firme.

La dépense, soit 125.000 francs, sera imputée sur l'article 80 du Budget Extraordinaire de 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fourniture de pièces de fonte nécessaires au Service des Eaux pour la fabrication de bouches d'incendie, de bouches d'irrigation, de joints spéciaux, il a été fait appel aux offres de quatre fondeurs de la région qui ont déposé les propositions résumées dans le tableau ci-après :

N° 2487
—
Distribution d'eau
Fourniture
de fontes
sur modèles
—
Marché
—

FONDEURS	PRIX AU KILOG		JOINTS
	BOUCHES D'INCENDIE	BOUCHES D'IRRIGATION	
Société des Transmissions Modernes, Ronchin	2,87	2,85	3,10
Etablissements Defrance., Lille	3,45	3,45	3,45
Wulfaert-Vandamme, Tourcoing	3,25	3,45	3,15
Devette à Merville	2,90	2,90	2,90

Les propositions les plus avantageuses sont celles : 1° de la Société des Transmissions Modernes à Ronchin pour les bouches d'incendie et les bouches d'irrigation ; 2° de M. Devette à Merville pour les joints.

D'accord avec votre Commission des Services Publics nous vous demandons :

1° d'approuver le marché de gré à gré à passer avec la Société des Transmissions Modernes pour la fourniture d'environ 3.500 kgs de bouches d'incendie et 1.800 kgs de bouches d'irrigation représentant une dépense approximative de 15.175 frs.

2° d'approuver pareillement le marché de gré à gré à passer avec M. Jean Devette, à Merville, pour la fourniture d'environ 2.500 kgs de joints représentant une dépense approximative de 7.250 francs.

3° de décider que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget ordinaire et au budget extraordinaire en vue de l'exécution de travaux nécessitant la fourniture de ces pièces.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2488

MESSIEURS,

—
*Association
Syndicale
des propriétaires
de la rue
de la Prévoyance*

—
Subvention
—

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue de la Prévoyance constitués en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leur rue.

M. Gérard, technicien de l'Association Syndicale, a évaluée approximativement la dépense à 195.000 francs.

Cette Association a bénéficié d'une avance de 23.841 frs 39 sur la subvention de la Ville, pour la construction de l'égout.

D'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'attribution par la Ville d'une subvention égale au 1/3 des dépenses résultant de l'exécution des travaux sous déduction de la somme de 23.841 frs 39, montant de l'avance, étant entendu :

1° que pour le calcul de cette subvention il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2489

MESSIEURS,

—
*Association
Syndicale
des propriétaires
de la rue
Etienne Marcel*

—
Subvention
—

Les propriétaires de la voie privée dénommée rue Etienne Marcel, constitué en Association Syndicale conformément aux dispositions de la loi du 15 Mars 1928 sur l'aménagement des lotissements défectueux, sollicitent le concours financier de la Ville pour l'ensemble des travaux de viabilité et d'assainissement à exécuter dans leur rue.

M. Gérard, technicien de l'Association Syndicale, a évalué approximativement la dépense totale à 195.000 francs.

Cette Association a bénéficié d'une avance de 56.409 frs 46 sur la subvention de la Ville pour la constitution de l'égout.

D'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, nous vous proposons de donner un avis favorable à l'attribution par la Ville d'une subvention égale au 1/3 des dépenses résultant de l'exécution des travaux sous déduction de la somme de 56.409 frs 46, montant de l'avance, étant entendu :

1° que pour le calcul de cette subvention il ne sera tenu compte que des dépenses réellement faites et dont la justification aura été régulièrement produite ;

2° que la Ville se réserve le droit de contrôle le plus étendu à cet égard.

La dépense sera prélevée sur le crédit d'emprunt : « Voies privées. Mise en état de viabilité ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la fixation des alignements et du nivellement des rues Christophe Colomb, Vantroyen, Melh et de La Madeleine, la Ville s'est rendue acquéreur d'une parcelle de terrain front à la rue Christophe Colomb, d'une contenance de 95 m² 32 dépendant des numéros 11, 13 et 13 bis de cette voie privée. Cette parcelle de terrain appartenait à M. Lefèvre, 112 rue Jules Ferry, à Armentières.

Aux termes de l'acte reçu par M^e Fournier, notaire, le 3 Juin 1931, la Ville s'est engagée à acquitter toutes les contributions, impositions et taxes de toute nature mises ou à mettre sur le bien vendu.

L'Association Syndicale autorisée pour l'aménagement du lotissement défectueux de la rue Christophe Colomb a bénéficié des avantages accordés par la loi du 15 Mars 1928 ; l'Etat lui a accordé une subvention et la Caisse Départementale d'aménagement, un prêt.

Les travaux sont terminés. Le prêt consenti à l'Association par la

N° 2490

—
*Aménagement
de la rue
Christophe
Colomb*

—
*Participation
de la Ville*

Caisse Départementale s'élève à 93.324 frs 73, remboursable en dix annuités.

La répartition des dépenses entre les propriétaires riverains est basée sur la longueur des façades. Sur cette base la proportion pour cent suivant laquelle la Ville doit être imposée pour une parcelle ayant 13 m. 80 de longueur de façade est de 3,357 de l'ensemble des dépenses.

Nous vous proposons en conséquence, d'accord avec votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, de décider que la Ville prendra en charge la quote part de la dépense afférente aux immeubles 11-13 et 13 bis de la rue Christophe Colomb, soit une imposition de 3,357 pour cent de chaque annuité due par l'Association Syndicale des propriétaires de la dite rue.

Nous vous prions, en outre, de préciser que notre part contributive, déterminée en raison de la proportion fixée ci-dessus, sera prélevée : a) en ce qui concerne les annuités échues ou à échoir en 1939 sur un crédit spécial qui sera inscrit au Budget supplémentaire de 1939 ; b) en ce qui concerne les annuités échéant en 1940 et les années suivantes, sur un crédit à ouvrir chacune de ces années au Budget primitif.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2491
—
Services
Municipaux
—
Travaux
de reliure
—
Marché
—

MESSIEURS,

L'adjudication des travaux de reliure du 13 Janvier 1939 n'ayant pas donné de résultat — aucun soumissionnaire ne s'étant présenté — nous avons fait appel aux anciens adjudicataires :

MM. Cordonnier, 29, rue Alphonse Mercier,

Joseph Terrier, 62 rue d'Angleterre,

G. Hage, 21 rue Gantois,

en leur demandant de nous faire connaître les conditions auxquelles ils consentiraient à se charger de ces travaux sur la base des conditions et prix de l'adjudication du 13 Janvier.

Nous avons reçu les deux réponses suivantes :

— M. Joseph Terrier, 62 rue d'Angleterre, demande une majoration de quinze pour cent jusqu'au format in-8° Jésus inclus et une majoration de dix pour cent pour les formats au-dessus ;

— M. Paul Hage, 21 rue Gantois, consent un rabais de trois pour cent sur la série de prix complète.

Nous vous demandons : 1° de confier à M. Paul Hage, qui nous a fait les meilleures conditions, l'exécution des travaux de reliure de l'année en cours ; 2° de nous autoriser à passer le marché que nous vous soumettons et dont le montant évalué à dix mille francs environ, sera prélevé sur les crédits ordinaires du Budget.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Gustave Leconte, chef du Service de l'Entretien des Bâtiments de 1^{re} classe, né à Sin-le-Noble le 28 Avril 1879, est admis, par arrêté municipal en date du 21 Mars 1939, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} Mai 1939.

Tributaire de la Caisse des Retraites des Services Municipaux depuis le 1^{er} Février 1907, M. Leconte comptera, au 30 Avril 1939, trente-deux ans et trois mois de versements avec un traitement moyen de 33.136 frs 10 pendant les trois dernières années.

D'après les articles 3 et 5 des statuts de la dite Caisse, M. Leconte a droit :

Pour trente ans de service actif, à la moitié du traitement moyen, soit : $33.136,10 : 2 =$	16.568,05
Pour deux ans : $2/40$ de 33.136,10 =	1.656,80
Pour trois mois : $3/12$ de $1/40$ de 33.136,10 =	207,10
Total	<u>18.431,95</u>

En conséquence, nous vous proposons d'allouer à M. Leconte sur les fonds de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, à partir du 1^{er} Mai 1939, une pension annuelle de 18.431 frs 95.

Adopté.

N° 2492

Liquidation
de pension

Services
Municipaux

Gustave Leconte

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2493

MESSIEURS,

*Expropriation
rue Charles Quint
34, 36, 38*

I. - *Déclaration
d'utilité publique*
II. - *Ouverture
de l'enquête
parcellaire*

Un arrêté préfectoral en date du 24 Avril 1860, a homologué l'alignement de la rue Charles Quint.

La réalisation de cet alignement permettrait un élargissement sensible de cette voie et faciliterait la circulation.

Il nous a paru opportun de poursuivre l'expropriation de trois immeubles particulièrement gênants situés à l'angle et à proximité de la rue des Stations.

Ces trois propriétés, appartenant aux héritiers Petyt, portent les numéros 34, 36 et 38.

Le N° 34 est repris au cadastre sous le N° 1188 de la Section 4, pour une superficie de 34 mètres carrés. La surface, entre alignements, à exproprier, est de 23 mètres carrés.

Le N° 36 est repris au cadastre sous le N° 1187 bis de la Section 4, pour une superficie de 23 mètres carrés. La surface, entre alignements, à exproprier, est de 17 mètres carrés.

Enfin, le N° 38 est repris au cadastre sous le N° 1187 de la Section 4, pour une superficie de 27 mètres carrés. La surface, entre alignements, à exproprier, est de 23 mètres carrés.

D'accord avec votre Commission du Plan, nous vous proposons de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 14 du décret-loi du 8 Août 1935 :

a) la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation, conformément au titre I, article 2, des parties entre alignements ;

b) l'autorisation de procéder aux formalités prévues au titre II et relatives à l'enquête parcellaire pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

Dans ce but, nous vous demandons, en outre, d'approuver le plan parcellaire que nous vous soumettons et de décider que la dépense, évaluée approximativement à 20.000 frs, sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de la réalisation du plan de dégagement de l'Hôtel de Ville et d'assainissement du quartier Saint-Sauveur, vous avez demandé et obtenu, par arrêté préfectoral en date du 24 Octobre 1933, l'homologation des alignements des voies intéressées par ce projet.

L'aménagement de la place Roger Salengro comprise dans ce plan est actuellement en cours.

L'immeuble sis 269 rue de Paris, repris au cadastre Section B N° 2439 pour une superficie de 128 m², étant touché par l'alignement de cette place, nous avons tenté l'acquisition amiable. Les prétentions du propriétaire n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

En conséquence, il nous a paru opportun de poursuivre les formalités d'expropriation de la partie de cet immeuble de 27 m² destinée à être incorporée au Domaine public.

Nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, de solliciter de l'Autorité Supérieure, en application de l'article 14 du décret-loi du 8 Août 1935 :

a) la déclaration d'utilité publique nécessaire pour poursuivre l'expropriation, conformément au titre I, article 2, des parties entre alignements ;

b) l'autorisation de procéder aux formalités prévues au titre II et relatives à l'enquête parcellaire pour aboutir à l'arrêté de cessibilité et à l'ordonnance d'expropriation.

Dans ce but, nous vous demandons, en outre, d'approuver le plan parcellaire, que nous vous soumettons, et de décider que la dépense, évaluée approximativement à 20.000 francs, sera prélevée sur fonds d'emprunt.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En vue de l'exécution de travaux de ferronnerie destinés à l'établissement de bains-douches du Quartier de Moulins-Lille, un marché montant à 14.640 francs a été passé, après appel d'offres, avec M. Gustave Hasbroucq. Ce marché a été approuvé le 23 Décembre 1936 par le Conseil Municipal et le 1^{er} Février 1937 par M. le Préfet.

N° 2494

*Expropriation
269 rue de Paris*

I. - *Déclaration
d'utilité publique*

II. - *Ouverture
de l'enquête
parcellaire*

N° 2495

*Programme des
Grands Travaux*

*Etablissement
de Bains-Douches*

*Quartier
de Moulins-Lille*

*Travaux
de Ferronnerie*

Lot A

*Modification
du montant
des dépenses
autorisées*

Au cours des travaux, l'architecte a été amené à commander à l'entrepreneur, sur la base des conditions du marché, c'est-à-dire avec un rabais de 35 %, les ouvrages complémentaires désignés ci-après :

Couvre-joints sur châssis métalliques en façade,

Châssis fixe formant imposte dans un escalier,

Châssis fixes entre les douches côté « hommes », et les douches côté « dames ».

Escalier métallique dans le sous-sol,

Armature en tôle pour passage de gaine,

Cadres grillagés et aérateurs pour évacuation des buées,

Plancher en fer I des cuisines et W.-C. des logements.

La dépense totale engagée, correspondant par conséquent tant à l'exécution du marché qu'à celle des ouvrages complémentaires, est d'environ 23.000 francs.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de porter de 14.640 à 23.000 francs le montant approximatif du marché relatif aux travaux de ferronnerie, Lot A, de l'établissement de bains-douches du quartier de Moulins-Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2496

MESSIEURS,

*Programme des
Grands Travaux*

*Groupe Scolaire
des Bois-Blancs*

*Tables et Bancs
de réfectoire*

Marché

Le projet d'agrandissement des deux écoles primaires du Groupe Scolaire des Bois-Blancs, adopté par le Conseil Municipal et approuvé par l'Autorité Supérieure, prévoit la fourniture de tables et de bancs de réfectoire.

Or, il a été procédé l'an dernier à un appel d'offres pour un même mobilier destiné à la Cantine du Groupe Scolaire du Faubourg d'Arras et les propositions les plus avantageuses pour la Ville ont été consenties à cette époque par M. Jules Houssen, 82 rue Saint-André. Vous les

avez adoptées le 20 Juillet 1938 et elles ont été approuvées le 1^{er} Septembre suivant par M. le Préfet.

Votre Commission des Bâtiments a estimé, dans ces conditions, qu'il n'y avait pas lieu d'envisager une nouvelle consultation d'entrepreneurs et a émis de confier à M. Jules Houssen l'exécution des tables et bancs de réfectoire, nécessaires au Groupe Scolaire des Bois-Blancs, moyennant les prix précédemment consentis par cet entrepreneur.

La dépense s'établit ainsi qu'il suit :

16 tables de réfectoire à 588 frs	9.408 frs
32 bancs de réfectoire à 399 frs	12.768 frs
	<hr/>
Ensemble	22.176 frs
	<hr/> <hr/>

Nous vous demandons de ratifier l'avis de votre Commission des Bâtiments et de nous autoriser à passer, avec M. Jules Houssen, un marché de gré à gré montant à 22.176 frs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour l'agrandissement du Groupe Scolaire des Bois-Blancs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il est prévu l'installation, dans l'atelier de menuiserie de l'Institut Denis Diderot, de trois machines à travailler le bois à commande électrique :

- une scie à ruban,
- une raboteuse,
- une toupie monobloc.

A cet effet un programme a été établi et quatre maisons spécialistes ont été consultées. Deux d'entre elles nous ont fait les propositions résumées ci-après :

N° 2497

—
*Programme des
Grands Travaux*

—
*Institut
Denis Diderot*

—
*Acquisition
de machines
à bois*

—
Marché
—

MM. Tampleu frères, 13-15-17 rue d'Arras.

une scie à ruban BDS 7 m. normale	9.350 frs
une raboteuse HCl I	10.500 frs
une toupie TC4 A2	7.950 frs
Total	<u>27.800 frs</u>

Délai de livraison : un mois.

MM. Guilliet Fils et C^{ie} à Auxerre (Yonne).

une scie à ruban MVN	8.260 frs
une raboteuse LME (largeur 410 m/m)	11.500 frs
une toupie ESF	9.000 frs
Total	<u>28.760 frs</u>

Variante :

une raboteuse LAJ (largeur 500 m/m) de conception nouvelle	12.500 frs
--	------------

Délai de livraison : un mois.

Les machines offertes par MM. Tampleu Frères ne comportent pas les perfectionnements modernes : la scie à ruban n'a pas de protection de poulies, la raboteuse est pourvue d'une commande par chaîne, la toupie est une machine à courroie mais électrifiée.

Par contre les machines présentées par MM. Guilliet Fils et C^{ie} sont de types récents et ont été étudiées spécialement pour être commandées électriquement. La raboteuse est d'un modèle qui donne toute sécurité et cette condition est particulièrement intéressante dans le cas de l'école pratique — car toutes les pièces en mouvement sont cachées.

La Direction de l'Ecole a accordé ses préférences au matériel de MM. Guilliet Fils et C^{ie} et, entre les deux types de raboteuse proposés, a choisi le modèle LAJ, de conception nouvelle.

Votre Commission des Bâtiments a émis un avis conforme à celui de la Direction de l'Ecole.

Dans ces conditions, nous vous demandons de retenir les offres avec variante de la Maison Guilliet Fils et C^{ie} et de nous autoriser à passer avec elle un marché de gré à gré montant à 29.760 francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de l'acquisition de onze établis destinés à être placés à l'Institut Denis Diderot.

Dix maisons spécialistes ont été consultées. Huit d'entre elles nous ont fait les propositions résumées ci-après :

M. Maurice Dumortier, 46 rue des Meuniers, délai : 6 semaines	12.705 frs
Etablissements Bienvenu Frères et Sœurs 4, rue Armand Carrel : délai : 40 jours	14.740 frs
M. Paul Scouvemont, 9, rue de Boulogne, délai : 40 jours	15.950 frs
M. Jules Houssen, 82 rue Saint-André, délai: non indiqué	17.545 frs
MM. Paul Rouzé et C ^{ie} , 18 rue de Marquillies, délai : non indiqué	18.150 frs
M. J. Biarez, 4 quai du Wault, délai : non indiqué	18.150 frs
MM. Léo Wiart et C ^{ie} , 143 rue P. Legrand, délai : 4 semaines	20.333 frs
MM. Deloose et C ^{ie} , 90 rue du Chevalier Français	21.890 frs

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons de retenir l'offre la plus avantageuse pour la Ville et de nous autoriser, par suite, à passer avec M. Maurice Dumortier un marché de gré à gré montant à 12.705 francs.

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts pour la construction de l'Institut Denis Diderot.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Il y a lieu de procéder à l'achat de liant pour l'exécution des chaussées en béton de l'Exposition du Progrès Social.

L'augmentation constante des prix du ciment Portland artificiel a amené votre Service des Travaux à procéder à l'essai d'un ciment spécial, mélange de clinkers et de laitiers choisis, produit exclusive-

N° 2498

Programme des
Grands Travaux

Institut
Denis Diderot

Acquisition
d'établis
de menuisiers

Marché

N° 2499

Exposition
du Progrès Social

Fourniture
de ciment spécial

Marché

ment par la Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord, à Haubourdin, et dont le prix est sensiblement inférieur à celui du ciment Portland.

Le prix de ce ciment spécial est actuellement de 260 francs la tonne alors que celui du ciment Portland est de 366 frs 10.

Les résultats obtenus sont très satisfaisants et nous engage à employer ce liant pour les travaux de voirie de l'Exposition.

Nous vous proposons donc d'accepter, pour valoir marché, la soumission souscrite par la Société des Ciments et Chaux Hydrauliques du Nord.

La dépense, soit 78.000 francs (soixante dix huit mille francs) sera imputée sur l'article 80 du budget extraordinaire 1939 intitulé « Aménagement des terrains concédés à l'Exposition du Progrès Social Chaussées ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2500

MESSIEURS,

Cimetière de l'Est

*Clôture
en béton armé*

rue du Ballon

I. - *Révision
du marché*
II. - *Décompte
définitif*

Une demande de révision de marché, basée sur la hausse des salaires et matériaux survenue en 1937, entre la date d'adjudication et celle de la mise en œuvre des travaux, a été présentée par M. Robert Hayem, entrepreneur à Saint-André-lez-Lille, à la suite de l'exécution d'une clôture en béton armé qu'il a effectuée au Cimetière de l'Est, rue du Ballon.

Le dossier remis à l'appui de cette demande de révision a été vérifié puis adressé à M. le Préfet qui l'a soumis à la Commission d'examen des marchés administratifs.

La Commission a émis l'avis de fixer à 15,17 % l'importance de l'augmentation à accorder. Le montant initial des travaux exécutés avait été fixé à 36.326 francs. L'augmentation admise s'élève, par conséquent, à la somme de 5.510 francs 65.

En nous renvoyant le dossier de révision, M. le Préfet nous a invité à vous appeler à en délibérer, compte tenu de l'avis exprimé par la Commission.

Nous vous prions en outre, de décider que le chiffre de la dépense

résultant de l'application des prix portés au marché de gré à gré du 7 Juillet 1937, sera majoré du montant de l'augmentation accordée et s'établira comme suit :

Prévision de dépenses	36.326 frs
Augmentation	5.510 65
	<u>41.836 65</u>

Nous vous demandons enfin d'approuver le décompte définitif des travaux s'élevant à la somme déterminée ci-dessus.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Le danger présenté par la mauvaise visibilité du carrefour situé à l'angle des rues du Faubourg de Roubaix et Saint Gabriel nous a amené à en étudier le dégagement.

Parmi différents projets, votre Commission des Bâtiments a retenu une solution qui, tout en apportant une amélioration certaine de la visibilité, n'entraînera pas une dépense élevée.

Cette étude prévoit la suppression de l'ancien poste de Pompiers et de la chambre du Presbytère avec établissement sur cet emplacement d'un mur de clôture d'environ trois mètres de hauteur formant pan coupé de 8 m. en retrait de 3 m. 60 sur le pan coupé actuel.

Les travaux à envisager comprennent en outre le revêtement des maçonneries en façades par un enduit de ciment imitant la pierre, les modifications de charpente, de couverture et de menuiseries indispensables, ainsi que l'aménagement d'une chambre mansardée dans une partie de grenier, pour compenser la suppression de la chambre du 1^{er} étage.

La dépense à prévoir pour l'exécution de ce projet, est évaluée à 38.300 francs environ.

D'accord avec votre Commission des Bâtiments, nous vous demandons :

1° d'adopter ce projet ; 2° de voter, pour être inscrit au Budget

N° 2501

—
Angle
rue du Faubourg
de Roubaix
et rue
Saint-Gabriel

—
Amélioration
de la visibilité
—

supplémentaire de l'exercice 1939, un crédit de 38.300 francs ; 3° de décider que les travaux seront exécutés, partie par l'équipe dite « de Chômeurs » affectée au Service des Bâtiments, partie par les entrepreneurs adjudicataires des travaux d'entretien aux conditions de leur marché.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2502

—
Année Scolaire
1938-1939

—
Bourses
et Subsidés

En accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous demandons : 1°) d'accorder une bourse de 175 francs à Robert Letellier pour abonnement aux Livres Lycée Faidherbe ; 2°) de porter à 528 francs les bourses de 428 francs allouées, suivant délibération du 22 Décembre 1938, à Andrée Lemaire, Jacqueline Leclercq, Germaine Leclercq et Janine Questroy, Lycée Fénelon, pour abonnement aux livres et externat surveillé.

D'autre part, nous vous proposons d'attribuer les prêts d'honneur ci-après :

- 1°) 2.500 francs à Lucien Outtier, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille.
- 2°) 2.500 francs à Pierre Perin, élève de la Faculté de Médecine de Lille.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

N° 2503

—
Conservatoire

—
Nouveau
règlement

Le 22 Décembre dernier vous avez adopté un nouveau règlement de notre école Nationale de Musique et de Déclamation qui, élaboré en accord avec les commissions compétentes, avait été l'objet d'un avis favorable de l'Administration Municipale.

M. le Préfet nous demande d'apporter au texte quelques modifications afin notamment de le mettre en harmonie avec certaines disposi-

tions du décret portant règlement d'administration publique, en date du 29 Juillet 1937, et de l'article 88 de la loi du 5 Avril 1884.

D'accord avec votre Commission de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Sports, nous vous proposons de décider les différents addenda suivants :

TEXTE PRIMITIF	TEXTE PROPOSÉ
ARTICLE 3. — Le Directeur est nommé par le Ministre sur proposition du Maire.	ARTICLE 3. — Le Directeur est nommé dans les conditions définies par l'article 88 de la loi du 5 Avril 1884, l'article I du décret-loi du 30 Octobre 1935 et le décret portant règlement d'administration publique du 29 Juillet 1937.
ARTICLE 10. — Les professeurs sont nommés et révoqués par le Ministre sur proposition du Maire.	ARTICLE 10. — Les professeurs sont nommés dans les conditions définies par les mêmes lois et décrets que ceux qui régissent la nomination des directeurs.

D'autre part l'art. 14 serait modifié comme suit : les classes de solfège sont obligatoires pour tous les élèves, sauf pour les élèves des cours de diction et de déclamation.

En outre comme suite à la proposition de la Commission Administrative de l'Ecole, le paragraphe 4 de l'art. 11 serait libellé sous cette forme :

TEXTE PRIMITIF	TEXTE PROPOSÉ
Le chiffre maximum des élèves titulaires est de dix, celui des auditeurs est de deux dans toutes les classes d'instruments et de chant.	Le chiffre maximum des élèves titulaires est de douze, celui des auditeurs de deux pour six heures de cours dans toutes les classes d'instruments et de chant.

Enfin, pour éviter toute confusion, le paragraphe 6 de l'art. 9 serait rédigé comme suit :

Les travaux de la Commission Administrative ne deviennent exécutoires qu'après approbation par le Conseil d'Administration Municipale.

Nous vous prions de vouloir bien approuver ces différentes modifications.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2504

Hospices

Hôpital Calmette

Amortissement
des dépenses
non
subventionnées

Avis

MESSIEURS,

Par délibération du 14 Janvier, la Commission Administrative des Hospices a établi comme suit le tableau d'amortissement des dépenses non subventionnées, de construction, d'aménagement et d'équipement de l'hôpital Albert Calmette pour servir de base au calcul du prix de journée d'hospitalisation :

PÉRIODE DE L'AMORTISSEMENT	SOMME A AMORTIR	OBSERVATIONS
1 ^{re} année (1938)	360.298,09	Annuité de 453.528,28, déduction faite de 93.230 fr. 19, annuité déjà comprise dans le prix de journée de 1937.
2 ^e à 10 ^e année	432.217,64	
11 ^e à 15 ^e année	370.271,73	
16 ^e à 20 ^e année	201.388,61	
21 ^e à 30 ^e année	154.782,17	

Nous vous demandons, d'accord avec votre Commission des Finances, de donner un avis favorable à l'approbation de cette délibération.

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2505

Office Public
Municipal
d'Habitations
à bon marchéBilan et compte
financier
de l'année 1938

Avis

MESSIEURS,

Le Conseil d'Administration de l'Office Public Municipal d'Habitations à bon marché nous soumet, pour avis, le bilan et le Compte Financier de l'Etablissement de l'année 1938, sur lesquels il a délibéré en sa réunion du 14 Mars 1939.

Ces documents, rappelons-le, se substituent aux Comptes administratifs et de gestion et sont établis dans les formes prescrites par le décret du 2 Février 1937 portant Règlement de comptabilité pour les Offices Publics d'Habitations à Bon Marché.

Le bilan accuse les chiffres ci-contre :

Actif	69.829.333,38
Passif	69.829.333,38

Le Compte financier se présente comme suit :

Recettes	{	Excédent exercice 1937. 2.733.695,71	
	{	Excédent année 1938 .. 7.412.824,47	10.146.520,18
Dépenses		8.245.521,03
			<hr/>
		Excédent de Recettes	1.900.999,15
			<hr/> <hr/>

Votre Commission des Finances a constaté :

- 1°) que les recettes réalisées en 1938 au titre des loyers des années 1932 à 1937 se sont élevées à la somme de 177.097 frs 55 ;
- 2°) que les restes à recouvrer au 31 Décembre 1938 à différents titres forment une masse de 2.047.827 frs 91 se décomposant ainsi :

Loyers	{	Année 1938	331.840,62	{	818.733,15
	{	Années 1932 à 1937	486.892,53		
Produits divers	{	Année 1938	381,34	{	751,76
	{	Années antérieures	370,42		

Subventions à provenir de l'Etat et de la Ville :

de l'Etat :

au titre des groupes de construction :

- a) Louis Brodel
- b) Cabanis (2^{me} partie)

de la Ville :

au titre du Groupe du Faubourg de Béthune : 371.000,00.

- 3°) que tous les mandats délivrés en 1938 ont été payés.

Ces documents n'appelant aucune observation, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances, de vouloir bien émettre un avis favorable à leur adoption.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2506

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Usine Elévatoire
d'Emmerin**Fourniture
de charbons**Adjudications*

Afin de profiter des conditions de prix plus avantageuses généralement consenties en été par les charbonniers, nous avons décidé que la mise en adjudication des fournitures de charbons nécessaires à l'Usine d'Emmerin aura lieu désormais vers le milieu de l'année.

Toutefois, comme la dernière adjudication est valable jusqu'au 31 Décembre 1939, il sera nécessaire de procéder : 1°) à une adjudication pour les fournitures à faire entre le 1^{er} Janvier 1940 et le 30 Juin suivant ; 2°) à une autre adjudication pour la période d'une année comprise entre le 1^{er} Juillet 1940 et le 30 juin 1941.

Nous vous soumettons à cet effet, d'accord avec votre Commission des Services Publics, deux projets de cahiers des charges que nous vous demandons d'approuver.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts aux budgets ordinaires sous la rubrique « Eaux ».

*Adopté.***RAPPORT DE M. LE MAIRE**

N° 2507

MESSIEURS,

*Distribution d'eau**Foire
Commerciale**Admission
en recette*

Le fonctionnement intempestif d'une décharge de canalisation d'eau potable à la Foire Commerciale a provoqué une perte d'eau évaluée à environ 40.000 mètres cubes.

Des renseignements recueillis sur place, il résulte que des manœuvres de robinets ont été exécutées par le personnel de la Foire Commerciale, lors des gelées, et que ces manœuvres sont la cause de la perte susvisée.

Tenant compte des circonstances dans lesquelles le fait s'est produit, votre Commission des Services Publics propose de fixer à cinquante pour cent du tarif la redevance à réclamer à la Foire.

Nous vous demandons de vous rallier à cette proposition et, dès lors, d'admettre en recette la somme de 8.740 frs.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Dans votre séance du 10 Novembre 1938, vous avez liquidé la pension de retraite de M. Charles Barois, Sergent de 1^{re} classe au Bataillon des Sapeurs-Pompiers.

Comptant 19 ans 7 mois et 15 jours de versements à la Caisse des Retraites des Services Municipaux, M. Barois a obtenu une pension de 6.096 frs 82, avec effet du 1^{er} Décembre 1938.

M. Barois, blessé en service commandé lors de l'incendie de la rue des Chats-Bossus, en Septembre 1937, n'avait pu reprendre son service et s'était vu contraint de demander la liquidation de sa pension proportionnelle pour invalidité.

Les dispositions du règlement actuel de la Caisse des Retraites des Services Municipaux ne fixent pas la situation des agents invalides par suite de blessures reçues en service commandé. Cependant, il nous paraît équitable d'accorder à M. Barois un secours annuel en considération du dommage qu'il subit par suite de sa mise à la retraite anticipée.

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission des Finances, de lui attribuer un secours annuel de 5.063 frs 18, égal à la différence entre sa pension proportionnelle et celle à laquelle M. Barois aurait eu droit s'il avait pu accomplir 25 années de services.

Ce secours sera servi à compter du 1^{er} Décembre 1938 et imputé sur l'article 30 du Budget Ordinaire « Pensions et secours aux ouvriers et employés non tributaires de la Caisse des Retraites des Services Municipaux. - Attributions à divers ».

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

M. Louis Cardon, demeurant à Lesquin, demande le remboursement de la somme correspondant au temps restant à courir sur les concessions N° 31.943 et 35.680, accordées, les 15 Décembre 1907 et 13 Février 1911, pour la sépulture de ses parents au cimetière du Sud.

Ces terrains étant devenus libres par suite de l'exhumation des

N° 2508

—
*Liquidation
de pension*

—
Sapeurs-Pompiers

—
Charles Barois

—
*Secours
complémentaire*

N° 2509

—
Cimetière du Sud

—
*Rétrocession
de Concessions*

—
Cardon-Hérens

corps opérée le 15 Novembre 1938, et ayant été remployés par le service, nous considérons qu'il peut être fait droit à la demande du concessionnaire.

La somme représentant le laps de temps entre la date d'exhumation et la fin de concession, est de 499 Frs 86 dont 333 Frs 24 pour la Ville et 166 Frs 62 pour le Bureau de Bienfaisance.

D'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, nous vous proposons de ristourner à M. Cardon la somme de 300 Frs, la différence nous restant acquise pour couverture de frais divers.

Il sera loisible au pétitionnaire de faire la même demande à M. le Président de l'Etablissement charitable.

La dépense de 300 Frs sera prélevée sur le Crédit des Cimetières.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2510

MESSIEURS,

—
Aliénation
par adjudication
publique

—
Terrain
angle des rues
du Molinel
et du Plat

Nous avons été saisi d'une demande d'aliénation d'un terrain appartenant à la Ville, sis à Lille, à l'angle des rues du Molinel et du Plat, repris au cadastre Section I, numéros 2453 p., 2319 p., 2452 p. et 2451 p. pour une superficie de 179 mètres carrés 60.

Votre Commission du Plan a donné un avis favorable à cette aliénation à condition que :

1°) celle-ci ait lieu par voie d'adjudication publique sur la mise-à-prix de neuf cents francs le mètre carré ;

2°) que l'acquéreur bâtit sur, ledit terrain, dans un délai d'un an à compter du jour de la vente, un immeuble ayant la hauteur maxima prévue par les règlements municipaux.

Le demandeur s'étant engagé à couvrir la mise-à-prix le jour de l'adjudication et à se soumettre à l'obligation sus-visée, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission du Plan, d'émettre un avis favorable à l'aliénation de ce terrain aux conditions ci-dessus et sous celles insérées au cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des terrains communaux, homologué par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 Janvier 1870 et modifié par délibération municipale du 29 Septembre 1931, laquelle a été approuvée par M. le Préfet du Nord le 10 Octobre suivant.

D'autre part, il sera stipulé au cahier des charges, que l'acquéreur devra construire, entretenir, réparer et reconstruire, à ses frais, avec des matériaux acceptés par la Ville, le trottoir au droit de l'immeuble qu'il érigera sur la parcelle vendue.

Nous vous prions de nous autoriser à signer le procès-verbal d'adjudication et de décider, conformément à votre délibération du 21 Juillet 1931, que le produit de cette aliénation sera versé au compte hors budget ouvert dans les écritures de M. le Receveur Municipal sous la rubrique : Fonds de réserve pour le paiement des travaux de la Gare de Passage.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

La Société Séquana, 33 rue de Naples à Paris, a livré à la Ville, pendant l'année 1938, les ouvrages nécessaires à ses bibliothèques de prêt et ce, moyennant une remise de 10 %.

En vue des fournitures à effectuer pour assurer le bon fonctionnement des dites bibliothèques en 1939, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec la Société Séquana le marché que nous vous soumettons et dont l'importance, évaluée à 8.000 francs environ, sera prélevée sur le crédit ouvert à ce titre au budget ordinaire de 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Chaque année un marché est passé avec la Librairie Générale Talandier, 11-13 rue Faidherbe, pour la fourniture de livres et publications nécessaires à la Bibliothèque Communale et aux divers Services Municipaux.

Le marché s'applique à concurrence de 3/5 pour les achats de la Bibliothèque Communale et 2/5 pour les achats des Services Municipaux.

N° 2511

—
*Bibliothèque
de prêt*

—
Année 1939

—
Achat d'ouvrages

—
Marché
—

N° 2512

—
*Bibliothèque
Communale*

—
*Fourniture
de livres
et publications
diverses*

—
Année 1939
—

En vue des fournitures à effectuer pour l'année 1939, nous vous demandons de nous autoriser à passer avec la Librairie Générale Talandier le marché que nous vous soumettons, dont l'importance, évaluée à 20.000 francs environ, sera prélevée sur le crédit ouvert à ce titre au budget ordinaire de 1939.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2513

Retraités
Municipaux

Indemnité
spéciale
temporaire

Majoration

MESSIEURS,

Dans votre séance du 1^{er} Avril 1938 vous avez décidé d'accorder, avec effet du 1^{er} Novembre 1937, l'indemnité spéciale temporaire attribuée aux agents retraités de l'Etat par décret du 11 Décembre 1937.

Les taux de cette indemnité sont les suivants :

720 francs par an pour les titulaires de pensions d'ancienneté ;

360 francs par an pour les titulaires :

a) de pensions proportionnelles ;

b) de pensions de reversion.

Par décret en date du 14 Janvier 1939, les retraités de l'Etat ont obtenu une majoration de cette indemnité avec effet du 1^{er} Janvier 1939. Cette majoration, calculée à raison de 5 % du montant de leur pension en principal, ne peut être inférieure à 720 francs ou 360 francs suivant les distinctions ci-dessus.

En conséquence, les taux minima de l'indemnité spéciale temporaire dont bénéficient les anciens agents de l'Etat sont désormais fixés comme suit :

1°) à 1.440 francs par an pour les titulaires de pension d'ancienneté ;

2°) à 720 francs par an pour les titulaires :

a) de pensions proportionnelles ;

b) de pensions de reversion.

Toutefois, l'indemnité attribuée aux bénéficiaires des pensions visées au N° 2 ne peut excéder le montant de la pension.

L'Association des Retraités Municipaux nous a fait tenir une requête tendant à ce que ces dispositions soient appliquées aux retraités de notre Ville.

D'accord avec l'Administration Municipale, nous vous proposons d'agréer cette demande étant entendu que : 1°) les modalités d'application de la mesure seront strictement conformes à celles qui découlent du décret du 14 Janvier 1939 ; 2°) seront observées les règles fixées par un décret du même jour relatif à l'attribution de l'indemnité spéciale temporaire aux retraités titulaires de plusieurs pensions concédées en application de régimes différents.

D'autre part, en confirmation d'une disposition reprise dans votre délibération du 1^{er} Avril 1938 précitée concernant les retraités pour lesquels il aura été tenu compte, dans la liquidation de la pension, des traitements en vigueur au 1^{er} Décembre 1937, l'indemnité spéciale temporaire à leur allouer sera égale à la différence entre la pension — augmentée de l'indemnité — qu'ils auraient obtenue sur la base des traitements en vigueur avant cette date et la pension dont ils seront bénéficiaires.

La dépense, soit environ 340.000 francs, fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

Par ailleurs, le règlement municipal de retraites, mis en complète harmonie avec le régime général des Pensions Civiles, va être soumis dans le moindre délai et, en tout cas, avant le 1^{er} Juillet 1939, à l'approbation de l'Autorité Supérieure ; il prévoit la révision des pensions sur les bases nouvelles à compter du 1^{er} Janvier 1939. Les retraités de la Ville vont donc se trouver placés, à compter de cette date, dans une situation identique à celle des retraités de l'Etat et la mesure que nous vous prions d'adopter en leur faveur est assurée dès lors de recevoir rapidement l'approbation ministérielle.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Vous venez de décider l'attribution d'une majoration de l'indemnité spéciale temporaire servie aux retraités de la Caisse des Retraites des Services Municipaux, dans les mêmes conditions que celles fixées par le décret du 14 Janvier 1939, en faveur des anciens fonctionnaires de l'Etat.

N° 2513¹

—
*Anciens agents
municipaux*

—
*Allocation
annuelle
et renouvelable*

—
*Majoration
spéciale
temporaire*
—

Nous avons reçu, par ailleurs, des demandes émanant d'anciens agents de la Ville qui, n'ayant pu s'affilier à la Caisse des Retraites des Services Municipaux ou n'ayant participé qu'un nombre restreint d'années à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse, bénéficient d'une allocation annuelle et renouvelable de 100 francs par année de services, avec maximum de 3.000 francs.

Ces anciens serviteurs font très justement remarquer que l'allocation annuelle et renouvelable leur a été accordée par délibération du Conseil Municipal du 24 Octobre 1930 et que depuis cette époque le coût de la vie a sensiblement augmenté.

La délégation chargée de l'examen des questions intéressant le personnel a estimé qu'il serait équitable de majorer de 10 francs par année de services le montant de l'allocation annuelle et renouvelable, cette majoration ne pouvant être supérieure à 350 francs.

Nous vous prions d'agréer cette proposition et de fixer au 1^{er} Janvier 1939 le point de départ de cette mesure.

La dépense, soit environ 20.000 francs, fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice en cours.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2513²

MESSIEURS,

*Sapeurs-Pompiers
volontaires
retraités*

*Attribution
d'une indemnité
spéciale
temporaire*

L'Amicale des Sapeurs-Pompiers volontaires retraités a sollicité le relèvement des pensions allouées auxdits sapeurs en raison de la hausse constatée dans le coût de la vie depuis 1932, époque à laquelle ont été, par délibération du Conseil Municipal du 30 Décembre 1931, révisées les pensions.

La situation de ces anciens serviteurs de la Ville a fait l'objet d'une étude de la part de la délégation chargée de l'examen des questions intéressant le personnel au même titre que celle des agents n'ayant

pas participé à la Caisse des Retraites des Services Municipaux. Pour ces derniers, vous venez de voter une majoration de 10 francs, par année de services, de l'allocation annuelle et renouvelable dont ils sont bénéficiaires.

La délégation municipale, confirmant son point de vue, propose d'attribuer aux anciens sapeurs-pompiers volontaires une indemnité spéciale temporaire calculée à raison de 10 francs par année de services, quel que soit le grade, sans que cette indemnité puisse excéder 350 francs par an.

Nous vous prions de retenir cette proposition et de décider que l'indemnité spéciale temporaire sera servie à compter du 1^{er} Janvier 1939.

La dépense, s'élevant approximativement à 12.800 francs par an, fera l'objet d'un crédit à inscrire au Budget Supplémentaire de l'exercice courant.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les jeunes gens dénommés ci-dessous :

Albert Anglet	Rémy Dejans
Maurice Baele	Edouard Delvoye
Emile Bailleux	Albert Demagny
Maurice Bara	Louis Demey
Marcel Braem	Gabriel Desprez
Léon Bury	Georges Devaux
Georges Claeysen	Charles Devos
Jérémie Costenoble	Raymond Dillies
André Decoupigny	Emile Fiems

N° 2514

—
*Allocations
Militaires*

—
Armée active

—
Avis
—

Victor Gobias	Roger Mackay
Claude Gondon	Charles Moerman
André Hanson	Raymond Morand
Lucien Hubert	Daniel Perrin
Léon Lapaille	Marceau Picquet
Roger Lefebvre	Maurice Pruvost
Louis Legrand	Henri Théry
Georges Lejeune	Arthur Van Cauteren
Paul Loquet	Lucien Vermersch

Les intéressés remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2515

—
Allocations
Militaires

—
Réservistes

—
Avis

MESSIEURS,

Aux termes de l'article 24 de la loi du 31 Mars 1928, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les demandes d'allocation militaire formulées par les réservistes dont les noms suivent :

Maurice Breton	Victor De Knuydt
Pierre Brunin	Victor Delsaux
Louis Cauberghs	François De Pestele
André Chapon	Marcel Dierendonck
Gérard Collier	Paul Hermant
Marcel De Brabander	Jean Penin
Gustave Debruyne	Henri Revertégat
Raphaël Debruyne	Albert Rogez
Julien Degrouve	Gustave Trenson

Ces réservistes remplissant les conditions de soutien indispensable de famille, nous vous proposons, d'accord avec votre Commission de l'Administration Générale, d'émettre un avis favorable à leur demande.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En exécution des prescriptions de la loi du 17 Juin 1913 sur l'assistance aux femmes en couches, nous avons l'honneur de soumettre à votre examen des demandes d'inscription sur la liste des bénéficiaires éventuelles de la loi.

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publique a examiné les dossiers de ces postulantes.

Elle vous propose l'admission et l'inscription dans la première partie de la liste des personnes dont les noms suivent :

Admissions d'urgence

M^{mes} Bocklandt née Wallaert ; Cambien née Deryckère ; Carpentier née Derache ; Cauwels née Broers ; Chevalier née Depasse ; Cocheux née Ferrailles ; Conynck née Gerreboo ; Cretel née Lesage ; Debouck née Verbecque ; Dechy née Hockart ; Delannoy née Hève ; Delannoy née St-Michel ; Delecroix née Berlemont ; Delefortrie née Duquesnoy ; De Meulemeester née Belleau ; Deprets née Prévost ; Dequae née Bourdère ; Devos née Vandeputte ; De Witt née Ingelaere ; Dorchie née Warnier ; Dupuis née Delimermann ; Patou née Debruyne ; Vve Flament née Deswarte ; Hallaert née Champion ; Hélin née Variot ; Hermé née Bertheloot ; Holbaert née Wallaert ; Kowalski Jeannina ; Leignel née Faber ; Lion née Peignat ; Manguin Olga ; Marlaix née Ryckewaert ; Mercelot née Wouters ; Minet née Cousin ; Moncheaux née Lallemand ; Moreels née Vanufel ; Morito née Lefebvre ; Ourdouillié née Dassonville ; Pestel née Van Beghoute ; Pianezza Yvonne ; Postel Simone ; Prensier née Ackaert ; Prevost née De Schepper ; Rousseau née Vanherpe ; Roussel née Dumont ; Rumeaux née Condeville ; Scheers née Mortier ; Thuilliez née Briche ; Trache née Descheemaeker ; Vallée née Plichon ; Vandaele née Miskiewiez ; Vanmeenen née Leboucq ; Vanspranghe née Bostyn ; Van Thienen née Veerecke ; Vertriest née Coddeville ; Vinchant née Jourel ; Wartelle née Huleux ; Willocq née Derck ; Willocq née Grébert ; Balbay née Vié ; Bédoudin née Bruynaert ; Bertaux née Cazier ; Braet née Soufflet ; Buisine née Meneboo ; Cappelle née Ruckebusch ; Coisne née Didelot ; Canfrère née Lemaire ; Courty née Pottier ; Daeden née Courtin ; De Baere née Libessart ; Degand née Gosselin ; Dehouck née D'Hondt ; Delcroix née Lucas ; Delécluse née Cambier ; Delsalle née Vansteenkiste ; Deriaux Adrienne ; Descamps née Théret ; Détez de la Drève née Delacen-

N° 2516

—
Assistance
aux Femmes
en couches

—
Loi du 17 Juin
1913
—

serie ; Dewilde née Meerschaut ; Deschuyter née Dewulf ; Dhillit née Defrance ; Dorémus née Henry ; Droulez née Deschotte ; Farineaux née Laserre ; Fossier née Laloé ; Glay née Viennois ; Grobelny née Aima ; Guilbert née Metzger ; Hertsoen née Demuynck ; Hiroux née Maes ; Jeanmaire née Deleu ; Jonglé née Van Ingh ; Kowasski née Povolecki ; Lebubre née Bourdon ; Levisse née Dumont ; Lemoine née Vion ; Logeou née Beauvuin ; Louage née Lavoisier ; Louchart née Gatoux ; Nyffels née Schiettecatte ; Puisse née Ardiès ; Plaquet née Creus ; Poissonnier née Lemaire ; Ponnet née Victor ; Pouilly née Schmitt ; Savary née Kelle ; Sengulen née Leclercq ; Squimbre née Sergeant ; Teppa Emilia ; Thieffry née Bastard ; Thieffry née Detoef ; Van Hulle née Deyreck ; Van Iseghem née Laurent ; Vaubant née Delebecque ; Vercoutter née Mauderick ; Wauquier née Casterman ; Antrope née Neufcourt ; Arnaudet née Decuyper ; Bachelet née Verburcht ; Baussart née Deremetz ; Bauw née Galliaert ; Vve Becquet née Titeca ; Bernard Irène ; Bilyck née Safionik ; Blondel née André ; Bodard née Bultez ; Bombe née Liébart ; Bonte née Dubrulle ; Bocnaert née Brat ; Bouveur née Denis ; Caillieret née Cousin ; Callaret née Beaury ; Chaudeau née Bougaert ; Constant née Tholomé ; Coopman née D'Eleem ; Coquerelle née Parent ; Damien née Delbassée ; Dassonville Georgette ; Decoen née Bontard ; Delabassé née Morel ; Dergnieux née Pratkowski ; Devos née Vaniscotte ; Dolvede née Ponchon ; Engrand Amélie ; Prézier née Hondart ; Godia née Lagier ; Goethals née Agache ; Hermant Rosa ; Himmel née Clerquin ; Hinaux née Grevet ; Jeanbart née Pélerin ; Jonanchicot née Mathez ; Laloyer Aline ; Le Morvan née Selleslagh ; Levoye née Bédiez ; Lootens née Mauquiers ; Loridan née Martin ; Maget Marcelle ; Maton née Vanaverbecque ; Melaerts née Eraut ; Merckx née Grare ; Méresse Alcidie ; Meurice née Flament ; Meurin née Gontier ; Milleville née Wasteels ; Mortuaire née Rompteau ; Nesslany née Bacquet ; Ochmé née Picart ; Pauchet Solange ; Péron née Denis ; Picavet née Pavereaux ; Pizzi née Vincent ; Vve Prévost née Leclercq ; Ratier née Marle ; Riajaud Simone ; Rigaud Eva ; Ringuère née Devliegher ; Roussel Berthe ; Roelens née Vervev ; Sonale née Kakazny ; Stern née Vanderschelde ; Switala Cécile ; Vancaeyzeele née Debarge ; Waresquelle née Van den Buleke ; Allard Madeleine ; Baele née Hamille ; Bal née Flamand ; Balemboy née Delval ; Becqwoort née Vankam ; Bonnet née Mailloux ; Borelle née Bensi ; Callewaert née Mayer ; Caudron née Descamps ; Chatelain née Wavrant ; Crokaert née Delvallé ; Damerval Madeleine ; Dejongh née Leconte ; Delporte née Bayart ; Delvoye née Demey ; Devonge née Halfmaerte ; Dubureq née Faisant ; Dulaquais Paulette ; Duquénoy née Gruson ; Froidure née Duquenne ; Goubé née Opsomer ; Grienonberger née Dejonghe ; Haneyk Monique ; Houssin née Duhaut ; Ialenti née Delplanque ; Labeeuw née Lombard ; Lebrun née Michel ; Lefèvre née Dévos ; Léger née Hauteœur ; Leroy née Lefaist ;

Leroy née Lebas ; Maquinghem née Coustenoble ; Metsdag née Pouchaut ; Parent née Malesys ; Poliautre née Longuépé ; Prévault Germaine (divorcée Josse) ; Rosso née Matuzak ; Rotsaert née Lemay ; Roussel née Voss ; Rijon née Delesalle ; Smalbeen née Hoche pied ; Staelen née Duretz ; Termotte née Lamotte ; Turchi née Tibaux ; Van Bouvelen née Decroix ; Van Camp née Clémentine ; Vandemeulebrouck née Didier ; Van den Bergh née Henne ; Vaneensberghe née Primen ; Van Steirteghem née Lambois ; Vêrague Céline ; Vergoten Jeanne ; Wynckels Yvonne ; Vve Verhille née Macrez.

Rejets

M^{mes} Cousin née Boureau ; Daes née Vandenas ; Delagrange née Jackson ; Desbuissons née Denneulin ; Dhem née Roger ; Dupuis née Everaert ; Eeckeloot née De Schutter ; Herlin née Dubois ; Imbert née Deloffre ; Lassoie née Brochet ; Legros née Hunez ; Lescrinier née Lemoine ; Moinier née Vinckier ; Pattyn née Desprez ; Sénéchal née Verpraet ; Smagge née Ryckewaert ; Thielemans née Laurent ; Trensou née Dorez ; Vandenberghe née Lefebvre ; Van Overtvelde née Couvez ; Vauthier née Allemande ; Willecomme née Jullien ; Bar née Cuvellier ; Bert née Degrugillier ; Boets née Trédez ; Claeren née Dhaene ; De Bruyne née Langenus ; Delmotte née Vandevivre ; De Sainte Mareville née Poirée ; Dewasch née Lavoisier ; Druelle née Duquesnoy ; Ducornait née Leroy ; Dupré née Verbruggen ; Durand née Denis ; Lardem née Gayot ; Lebon née Chopin ; Leruste née Demeyer ; Pruvost née Devadder ; Roux née Valoux ; Tauffin née Poncet ; Thellier née Trolet ; Vandenburghe née Charlet ; Vandenburghe née Tourmente.

Ces dossiers sont transmis à la Commission cantonale d'Assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques, après examen de la liste préparatoire établie par le Bureau d'Assistance, vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance aux Familles nom-

N° 2517

Assistance
aux Familles
nombreuses

Loi du 14 Juillet
1913

breuses, les familles suivantes présentant les conditions requises par la loi :

NOMS	ADRESSES	POINT DE DÉPART
Dutemple André	19 rue Désiré Bondues.	1 ^{er} Octobre 1938.
Letienne Yolande	153 boulevard Montebello.	1 ^{er} Février 1939.
Nestuck Maryna	55 rue Francisco Ferrer.	16 Octobre 1938.
Pizzi Alphonse	7 rue du Croquet.	9 Octobre 1938.
Rethy Pierre	2 rue Courtois.	1 ^{er} Janvier 1939.
Van Camp Clémentine	20 rue des Robleds	1 ^{er} Février 1939.
Voestersons V ^{re} , née Fritsch.	54 rue d'Arcole.	1 ^{er} Janvier 1939.
Vriesacker V ^{re} , née Frémant..	192 rue des Postes.	1 ^{er} Novembre 1938.

Défavorable

Deschuyter Liévin	35 rue Magenta.	2 Février 1939.
Dhem Maurice	4 rue de Cambrai.	26 Décembre 1938.
Vindevogel Alfred.	10 rue Auguste Comte.	31 Janvier 1939.

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

N° 2518

MESSIEURS,

*Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables*

*Loi du 14 Juillet
1905*

Hospitalisation

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes d'hospitalisation.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par la Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

NOMS	DOMICILE
Aerts Edouard	44 rue Jean Bart.
Baert Augustin	22 rue de la Phalecque.
Baron Gustave	Sans domicile fixe.
Burie Fernand	28 rue Saint-Sauveur.
Callet née Chochois Marie	22 rue d'Alger.
Callewaert Angèle Clémence	291 boulevard Victor Hugo.
Canada Veuve née Ureel Marie	Convalescents.

NOMS	DOMICILE
Cordonnier Veuve née Roman	4 rue Gustave Delory.
Corbeau V ^{ve} née Crombé Joséphine.	71 rue du Marché, 2 cour Delemer.
Couteau Alexandre Juste	Rue du Fg de Béthune, Terrain Caby.
Cramette V ^{ve} née Ducatillon Eugénie	104 avenue du Peuple Belge.
Declèse Marie	4 rue de l'Alcazar.
Dehertogh Gustave Adolphe	158 rue de Wazemmes.
Veuve Delobel née Bertoux	112 rue de Wazemmes, cité Philanthropique, app. n ^o 235.
Desèque Denise	Rue Fontenelle, cour de l'Amiteuse 5.
Devaux Veuve née Duval Marie	38 rue Saint-Omer.
Devos Gustave	Rue des Pavillons, cour Andriès 37.
Dhullu V ^{ve} née Ladrière Philomène	118 rue de Cambrai.
Dickx V ^{ve} née Vancaillée Ida	104 rue d'Austerlitz.
Doyen Joséphine	18 rue de Flers.
Eugène Yvonne Caroline	69 rue du Fg de Roubaix.
Fèver Henri Louis	12 rue de Bailleul.
Gélé V ^{ve} née Doudelez Estelle	27 rue Charles Quint.
Ghesquière Louise Marie	194 boulevard Victor Hugo.
Guffroy Georgette Jeanne	291 boulevard Victor Hugo.
Guillaume Veuve née Guesquières Louise	30 rue Jacquemars Gielée.
Hendrickx née Verfaillie Euphrasie.	13 rue de Buffon.
Henry Veuve née Souvereyn Marie.	58 rue d'Arcole.
Hennebutte Veuve née Deschamps Elisa	52 bis rue Princesse.
Herpin V ^{ve} née Waresquelle Marie.	9 rue de l'Hôpital Saint-Roch.
Klinkemaillie Charles	Rue Malsence Cité Lys 22.
Kokelaere née Dusart Amélie	27 rue Saint-Bernard.
Laurent V ^{ve} née Berdal Jeanne	8 rue Barthélémy Delespaul.
Lecauche Jean Pierre Fernand	50 rue de Lannoy.
Lefèvre Ernest	45 rue Gustave Delory.
Lelièvre V ^{ve} née Dhorsne Marie ..	28 rue Saint-Sauveur.
Lestriez Jeanne	291 boulevard Victor Hugo.
Lutun Veuve née Dely Berthe	43 boulevard Bigo Danel.
Margotin Veuve née Derache	55 rue d'Arcole.
Milon Léon	45 rue Gustave Delory.
Minet Pierre Paul	10 rue Rabelais.
Minnebo Veuve née Galle Flore	121 rue Paul Lafargue.
Missy née Loez Hélène	82 avenue de la Bretagne.
Oerlinck Guillaume	128 rue Jules Guesde.
Peynen née Bonny Rosalie	14 rue de la Justice.
Regnault V ^{ve} née Clermont Hélène.	Rue de Madagascar cour St-Pierre 4.
Sanctorum née Horent Florine	10 rue Geoffroy Saint-Hilaire.
Thibault Veuve née Besnier Jeanne	37 rue des Fleurs, Mons-en-Barœul.
Van Campenhout Guillaume	67 rue de Flandre.
Verfaillie Victor	29 rue de Philadelphie.
Vin Georges	Sans domicile fixe.
Vroman V ^{ve} née Simoens Marie	168 rue Pierre Legrand.

Avis défavorable

NOMS	DOMICILE
Volant Gaston	89 rue Saint-Gabriel.
Warnault Arthur	Rue de la Chaude Rivière prolongée (baraquement).
Warnault née Nomour Valentine ..	Rue de la Chaude Rivière prolongée, baraquement).

Ces dossiers sont transmis à la Commission Cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous communiquer des demandes formulées en application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

N° 2519
—
*Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables*
—
*Loi du 14 Juillet
1905*
—
*Allocations
complémentaires*
—

Admissions

Nous vous proposons d'admettre au bénéfice de l'article 20 bis de la loi du 14 Juillet 1905 :

NOMS	DOMICILE
Desouter Jean	21 rue Magenta.
Gesnoin Veuve née Lambert	
Gesnoin Rachel	
Lemaire Paul	12 rue du Long-Pot.
Vasseur Veuve née Vanverte Irma.	1 rue Largillière.
Triollet Alfred	17 rue Chappe.

Rejets

Bourel Paul	77 rue Sainte-Catherine.
Carlier Veuve née Leprêtre	6 rue Jeannette à Vaches.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

En application de la loi du 14 Juillet 1905, relative à l'Assistance obligatoire aux Vieillards, Infirmes et Incurables, nous avons l'honneur de vous communiquer les dossiers des demandes d'assistance à domicile.

Ces demandes ont été examinées d'abord par le Bureau d'Assistance, puis par votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques.

N° 2520

Assistance
aux Vieillards,
Infirmes
et Incurables

Loi du 14 Juillet
1905

Assistance
à domicile

Première Partie

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Agache Jules	21 rue Lepelletier	100. — 16 décembre 1938.
Arden Camille	11 rue des Archives	50. — 16 novembre 1938.
Baekhoven Veuve née Caudet.	34 rue Alphonse Mercier	25. — 1 ^{er} janvier 1939.
Ballieu Louis	121 rue J. Hachette	75. — 16 septembre 1938.
Bailley Veuve née Delecroix.	11 rue de l'Alma	100. — 16 mars 1939.
Bauduin Veuve née Jueva....	90 avenue Charles St-Venant	Rejet, enfants peuvent aider.
Bauweraerts Auguste	Porte d'Arras, bar. 27	100. — 1 ^{er} janvier 1939.
Beck Félicie	32 rue du Fg des Postes	50. — 16 décembre 1938.
Beck Veuve née Duthilloeul.	32 rue de Crimée	100 au lieu de 50 francs.
Békaert Veuve née Vandebos	37 rue des Robleds	60 au lieu de 40 francs.
Berland Adolphe	31 bis rue et cour d'Aboukir	100. — Maintien situat. inch.
Bestoen Marie	Rue de Lannoy, cité Brans- wick, 28	50. — Maintien, situat. inch.
Blanquart V ^{ve} née Majordan.	25 rue Paul Lafargue	50. — 16 décembre 1938.
Badart Veuve née Goite	22 rue Détournée	70. — Maintien, situat. inch.
Boidin née Legrand	235 rue des Postes	Rejet, ressources suffisantes.
Boitte Veuve née Mansuet ..	48 rue Alph. Mercier	20. — Maintien, situat. inch.
Boulant Irène	10 rue Bourignon	Rejet, vit en famille.
Bourel Paul	77 rue Saint Sébastien	Rejet, dispose de ressources.
Cany Veuve née Malbranque.	18 rue Paul Bert	90 au lieu de 50 francs.
Capy Henri	39 rue d'Eylau	Rejet, ress. sup. bar.
Cardon Julia	17 rue de la Halloterie	50. — 1 ^{er} novembre 1938.
Carette V ^{ve} née Vanbecelaere.	134 rue du Buisson	100 au lieu de 45 francs.
Carette née Verlaine	Rue des Etaques, cour Vanis- cotte, 8	100. — 16 décembre 1938.
Carlier Malvina	4 rue Carpeaux	75 au lieu de 50.
Carpentier V ^{ve} née Bataille..	106 rue Francisco Ferrer	50. — 1 ^{er} décembre 1938.
Casier Veuve née Coffre	20 cité Philanthropique	50. — Maint., sit. ins.
Castelin Veuve née Coisne ..	Avenue Eug. Varlin, groupe Delory, 1	Rejet, ress. suffis.
Caudoux Albert	68 rue Louis Faure	50. — 16 octobre 1938.
Caudoux Veuve née Van de Genachte	8 rue Sainte Aldegonde	25. — 1 ^{er} décembre 1938.
Cayet V ^{ve} née Vanderzwaln.	23 rue Aug. Comte	75. — 1 ^{er} décembre 1938.
Charter Veuve née Barbier ..	34 rue Godefroy Cavaignac..	75 au lieu de 50 francs.
Charvin Joseph	35 rue Godefroy Cavaignac..	75. — 1 ^{er} décembre 1938.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Claus née Crootaers E.	21 rue Mazagran	75. — Maintien, sit. inch.
Cloët François	263 rue des Postes	50. — 1 ^{er} octobre 1938.
Cnudde V ^{ve} née Vandevoorde.	Rue du Pôle Nord, cour Des- met, 7	100. — 16 décembre 1938.
Colin Veuve née Waeles M...	27 avenue de Dunkerque ...	Refus, non inc.
Dangremont V ^{ve} née Isterly..	16 rue de Condé, cour Len- fant, 15	100. — 16 novembre 1938.
Debruyne Isidore	245 rue des Postes	100 au lieu de 75.
Debreyne Florimond	14 rue Franklin	80. — 16 janvier 1939.
Debruyne née Scherpereel ..	35 bis rue Mattéotti	75 au lieu de 60 francs.
Declercq née Loosveld M.	12 rue Monge, c/ Bardoel, 61	Refus, pas inc.
Decreus née Grebaux G.	53 rue du Fg des Postes	Refus, pas inc.
Deinne née Defossez	24 rue de la Paix d'Utrecht..	100 au lieu de 75 francs.
Delannoy Zéphirine	98 cité Philanthropique ...	100 au lieu de 75 francs.
Delerue Veuve née Leconte ..	308 rue des Bois Blancs	Rejet, enf. peuv. aider.
Delbecq Jules	140 rue Solférino	Rad., ress. sup. bar.
Delbecq née Moine Julia ..	140 rue Solférino	Rad., ress. sup. bar.
Delfosse V ^{ve} née Hellebuyck.	47 rue d'Arcole	75 au lieu de 50.
Delhay Veuve née Patou	1 place Antoine Tacq	Rejet, enf. peuv. aider.
Delire née Guaguière M.	3 rue Lafontaine	25. — 16 septembre 1938.
Delpire Veuve née Rousselle..	3 bis rue Corneille	25. — 1 ^{er} décembre 1938.
Dambreville née Birembaux..	50 rue des Robleds	Supp. ress. suffis.
Demoor née Jacques Maria ..	15 rue Massillon.....	Rejet, enf. peuv. aider.
Deroo Veuve née Douenne V.	5 allée des Dondaines	100. — 1 ^{er} février 1939.
Desrost V ^{ve} née Blanchet M. ...	49 rue Druelle, c/ Jacob, 1..	70. — 1 ^{er} janvier 1939.
Desbuisson V ^{ve} née Gorin L..	43 rue J. J. Rousseau	100. — 1 ^{er} janvier 1939.
Desmettre V ^{ve} née Herrengt..	16 rue de Rouen	80 au lieu de 50 francs.
Despinoy née Desmon J.	7 rue de la Vignette	100. — 1 ^{er} avril 1939.
Desquand V ^{ve} née Olivier	140 rue d'Esquermes	85 au lieu de 50 francs.
Desrousseaux V ^{ve} née Burde.	19 rue de Poids	33. — 16 mars 1939.
Devolder née Vanwallegem.	Rue de Lannoy, c/ Baquet, 26	50. — 1 ^{er} novembre 1938.
Dewaele née Delannoy L.	2 rue Baudin	50. — 16 novembre 1938.
De Winne Marcel	13 rue Bouguereau	Rejet, ress. suff.
Dillies Charles	40 rue du Bois St-Sauveur..	40. — 16 décembre 1938.
Dillies née Liénard G.	40 rue du Bois St-Sauveur..	50. — 16 décembre 1938.
Doignies V ^{ve} née Despontiers.	64 rue Jean Jaurès	Rejet, ress. suff.
Dolet V ^{ve} née Heddebault	19 rue Gantois	100. — 1 ^{er} janvier 1939.
Donck Marie	11 rue de la Marmora	95 au lieu de 21.
Dooze Emile	28 rue J. J. Rousseau	25 au lieu de 50, fils peut aid.
Dounias Veuve née Pailler ..	15 place Jacquard	50. — 1 ^{er} mai 1939.
Dronzin Martial	11 rue Eugène Jacquet	80 au lieu de 50.
Dubois V ^{ve} née Verroest Cl..	10 rue de Canteleu	Rejet, disp. de ress.
Dubois Sarah	34 rue des Jardins	50 au lieu de 75, pas tot. inc.
Ducatel Veuve née Ergo	224 rue Colbert	Rejet, enf. peuv. aider.
Dugardin Alfred	272 rue Léon Gambetta	100. — 1 ^{er} novembre 1938.
Engels Germaine	61 rue de Flandre, cour 22..	100. — 1 ^{er} octobre 1938.
Engrand Auguste	34 rue Montaigne	Rejet, ress. sup.
Ferdinande Maria	102 rue Gustave Delory	100 au lieu de 80 francs.
Fournier Veuve née Colin ..	7 petite rue de l'Alma	Rejet, ress. suff.
Franck René	169 cité Philanthropique ...	Ajourné voir Ecole rééducat.
Fremaux André	15 rue Ducourouble	100. — 16 juillet 1936.
Gamain Jules	54 rue d'Arcole	100. — 16 octobre 1938.
Gellynck Désiré	83 rue de Flandre	50. — Maintien sit. inch.
Gilles Henri	37 rue de Longueil	25. — 16 février 1939.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Goossens V ^{ve} née Bouquillon.	38 rue de Condé	50. — 16 février 1939.
Govaerts Charles	13 rue Mexico	80. — Maintien sit. inch.
Govaerts née Nelinck E.	13 rue Mexico	70 au lieu de 50 francs.
Hasquin née Trédez	85 quai de l'Ouest	75. — 16 novembre 1939.
Hennebert née Delecroix	245 rue des Postes	60. — Maintien sit. inch.
Hennequin Veuve née Colant.	43 rue Bohin	80. — Maintien, sit. inch.
Hette Victoria	3 rue à Claques	15 au lieu de 100, disp. de ressources.
Hornez née Demer	54 rue Guillaume Werniers.	60. — 16 juin 1938.
Houzet Joseph	33 rue Duplex	80 au lieu de 50 francs.
Jouvenaux Julie	73 rue de Flandre	75. — 1 ^{er} octobre 1938.
Jouvent Marie-Félix	Boulevard d'Alsace, n° 3, Pa- villon Saint Vincent	30. — 16 décembre 1938.
Kint V ^{ve} née Ceuninck	21 place Vanhœnacker	60. — 16 octobre 1938.
Kint V ^{ve} née Tournemaine ..	25 rue du Calvaire	80. — 16 octobre 1938.
Lambert née Beerland	41 rue de Roubaix	100. — 16 janvier 1939.
Laridan Gustave	90 rue d'Artois	Radiation. — Enfant peut aid.
Laurent née Nis	290 rue des Bois Blancs ...	50. — Maintien, sit. inch.
Leclercq V ^{ve} née Desmullier..	Rue de Flers — Impasse De- faux, 4	50. — 1 ^{er} novembre 1939.
Lefevère née Verhaeghe	71 rue Jules Guesde	75. — Maintien sit. inch.
Lejeune J.-B.	57 rue du Buisson, 8, cour Franchomme	Rejet. — Ress. sup.
Leleu V ^{ve} née Feron Irma	10 rue Carpeaux	24. — 1 ^{er} janvier 1939.
Lemaire Eugénie	15 rue du Soleil Levant	35. — 1 ^{er} décembre 1938.
Libert V ^{ve} née Deketelaere ..	11 rue de la Tranquillité	75 à 100 francs.
Liébart Henri	76 rue de Flandre, c/ Grou- ley	Radiation. — Ress. suppl.
Loez Veuve née Heykman....	Rue du Bois Saint-Sauveur, 40	45. — 1 ^{er} décembre 1938.
Lonneville née Verlinde	Rue de Lannoy cour Bacquet, 41	50. — Maintien sit. inch.
Loys Arthur	11 rue Newton	60. — 16 janvier 1939.
Lussiez née Colnay	21 rue Royale	Supp. ress. suff.
Marcel Françoise	15 bis, place Philippe de Gi- rard	50. — Maintien sit. inch.
Marien Adéline	69 rue de Tournai	75. — 16 septembre 1938.
Mercier Veuve née Thomas ..	113 rue Jules Guesde	Rejet. — Disp. de ress.
Maurein née Van Camps F...	48 rue Léon Gambetta	Rejet. — Enf. p. aider.
Meurin Arthur	48 rue Léon Gambetta	Rejet. — Enf. p. aider.
Miellot Joseph	40 rue Nationale	80. — 16 septembre 1938.
Mignon Joseph	17 rue Boufflers	50. — 16 janvier 1939.
Milis Marie	64 rue H. Regnault	Rejet. — Enf. peut aider.
Moncomble Veuve née Cool ..	Rue du Pôle Nord 21 cour Des- met	55. — Maintien sit. inch.
Montagne Veuve née Van den Eckhout	75 rue du Pôle Nord	50. — 16 novembre 1938.
Moreau Estelle	5 bis rue d'Arcole	100. — 16 décembre 1938.
Mussche née Boland	15 place Louise de Battignies	90 au lieu de 74 francs.
Nachtégale Veuve née Vanden Steene	48 rue du Four à Chaux	50. — 16 août 1938.
Noté Louis Charles	47 rue du Vieux Faubourg..	50. — 16 novembre 1938.
Noté née Dorchies M.-R.	47 rue du Vieux Faubourg..	100. — 16 novembre 1938.
Popet Zoé	Boulevard Montebello c/ Au- bulance	100 au lieu de 75 francs.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Pergoot V ^{ve} née Duchateau ..	45 rue Duplex	80. — 1 ^{er} janvier 1939.
Périn née Moreau J.	90 rue d'Isly	75. — 16 décembre 1938.
Pétrissans V ^{ve} née Banos	179 rue Colbert	100. — 16 juin 1938.
Pinoit René	39 rue rue des Célestines ..	Rejet. — Pas tot. inc.
Plichon V ^{ve} née Dumortier ..	172 rue de Paris	100 au lieu de 50 francs.
Pollet Eugène	9 rue du Pont du Lion d'Or	Refus, n'est pas inc.
Ponthieux V ^{ve} née Planchon.	177 bis, rue des Stations	Refus, aider p. enf.
Porentin V ^{ve} née Perriot	57 rue Mexico	84. — 16 décembre 1938.
Pressoir V ^{ve} née Mallet P. ..	36 rue Saint-Gabriel	100. — 16 février 1939.
Rasson Paul	35 rue Esquermoise	100. — 16 mars 1939.
Rognaert Hippolyte	76 rue rue des Meuniers	75. — Maintien sit. inch.
Rognaert née Lemahieu.....	76 rue rue des Meuniers	88 au lieu de 50 francs.
Ronce V ^{ve} née Bouillez	109 cité Philanthropique	70. — 16 février 1939.
Roussel Auguste	38 rue Pascal	84. — 16 novembre 1938.
Ruysschaert Virginie	15 rue Gosselin	100. — 1 ^{er} décembre 1938.
Sebramme née Van den Ber- ghe	Rue Guillaume Werniers, c/ Branswick, 13	50. — 16 novembre 1938.
Sénéchal Henri	26 rue du Vieux Faubourg..	50. — Janvier 1939.
Scoufflaire J.-Bte	45 rue Barthélémy Delespaul	40 au lieu de 30 francs.
Sénéchal Veuve née Pruidor..	19 rue d'Aboukir, cour n° 1..	75 au lieu de 60 francs.
Sengulen Veuve née Caydan.	Rue Duhem, cour Leclercq, n° 1.....	Rejet. — Enf. peut aider.
Spillebout Henri	107 rue de Douai	Rejet. — Enf. peut aider.
Stampert née Dupont Berthe.	15 rue des Pavillons	50. — 16 septembre 1939.
Stillatus née Elslander V.	17 rue de Bailleul	Supp. disp. de ress.
Tessely Noémie	25 rue de Philadelphie	100. — 1 ^{er} janvier 1939.
Tittelin V ^{ve} née Halfmaerten.	Rue de la Justice 21, cour Sey- naeve	Rejet. — P. tot. inc.
Treffel née Bonnier	25 rue Hôpital Saint Roch ..	100 au lieu de 50.
Triollet Alfred	17 rue Chappe	100 au lieu de 50.
Triollet née Solbreux O.	17 rue Chappe	100. — 16 janvier 1939.
Van Antryve Hortense	9 rue du Prieuré	100. — 1 ^{er} février 1939.
Vancoppenolle Auguste	17 rue Abélard	Rejet. — Ress. suff.
Vancoppenolle née Avez	17 rue Abélard	Rejet. — Ress. suff.
Vandenberghé Gustave	150 rue Gustave Delory	75. — 1 ^{er} janvier 1939.
Vandenhende Veuve née Veck- mans	47 a. rue de la Prévoyance.	100. — 1 ^{er} janvier 1939.
Vanderdoncket Gustave	Rue du Bel Air 22 (roulotte).	100 au lieu de 62.
Vanderstraeten Veuve née Dewaeghe	77 rue du Pôle Nord	Rejet. — Disp. de ressources.
Van Geert V ^{ve} née Verkaemer	44 rue Gauthier de Châtil- lon	50. — 1 ^{er} avril 1939.
Vanhoutte Pierre	19 rue du Jambon	80 au lieu de 50.
Vankemmel V ^{ve} née Malbran- que	Avenue de Dunkerque, c/ De- jaeger, n° 15	Rejet. — Ress. suff.
Van Landewyck V ^{ve} née Ver- dière	32 rue des Sarrazins	75 au lieu de 50.
Van Mullen née Demoor	149 boulevard Montebello	50. — 10 octobre 1938.
Vansteelant Charles	69 rue Saint Druon	55. — 16 novembre 1938.
Vantiéghe Alfred	8 rue de Lannoy	50. — 1 ^{er} janvier 1939.
Van Waes Fernand	33 rue Fombelle	75. — 16 octobre 1938.

NOMS	ADRESSES	PROPOSITIONS ET POINT DE DÉPART DE L'ALLOCATION
Verbeurgt V ^{ve} née Nys	Ch. de Bargues, allée de la Briqueterie, 4	84. — 16 novembre 1938.
Verburght née Delporte	33 bis rue Magenta	Refus. — Touche le chômage.
Verdonckt Alphonse	66 rue Balzac	Refus. — Enf. p. aider.
Verdure Maria	49 rue des Pénitentes	75. — 1 ^{er} décembre 1938.
Verhaeghe Veuve née Ruys- chaert	169 rue d'Arras, cour Gisclon, 12	75. — Maintien sit. inch.
Verleye née Brown E.	35 avenue de Dunkerque ..	80. — Maintien sit. inch.
Verleye Louis	35 avenue de Dunkerque ..	80. — Maintien sit. inch.
Verstraete V ^{ve} née Rousse ..	32 rue de la Justice	Suff. disp. de ress.
Wacrenier V ^{ve} née Durieux ..	23 rue de Valenciennes	Rejet. — Enf. p. aider.
Wartelle Sabine	241 rue d'Arras, 12 cour Gis- clon	26. — 16 novembre 1938.
Willemot Augustin	199 bis rue du Long Pot pro- longée	65 au lieu de 100 disp. de res.

Ces dossiers sont transmis à la Commission cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

RAPPORT DE M. LE MAIRE

MESSIEURS,

Votre Commission de la Solidarité Sociale, de l'Alimentation et de l'Hygiène Publiques. après examen de la liste établie par le Bureau d'Assistance vous propose d'émettre un avis favorable à l'admission au bénéfice de la loi sur l'Assistance Médicale Gratuite des personnes suivantes présentant les conditions requises par la loi :

N° 2521

*Assistance
Médicale
Gratuite*

*Loi du 14 Juillet
1893*

Indigents et Assurés sociaux indigents

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Bara Henri	s. d. f.	Etat		
Berthe Eugène	Fourmies	Fourmies	Mut ^l ° Fourmies	
Bilyck née Safianik	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Agricole Lille	046.205126.3
Brunin Marguerite	1 rue Lavoisier	Nord	Dép ^{al} ° Nord	225911123.12
Deleglise Albert	23 rue des Postes	Indre-et-Loire		
Deleu Henri	s. d. f.	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Delneste Georges	11 rue du Vieux Faubourg	Paris	Int. de Paris	797500020.12
Delvallée Charles	s. d. f.	Etat		
Demarchelier Roger	s. d. f.	Nord	Agricole Lille	175996510.7
Doucet Daniel	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Dulaquais Paulette	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Hanquez Joseph	s. d. f.	Nord		
Langhendries Raphaël	45 rue E. Doyennette	Nord		
Leroux Angèle	13 rue Defaucomprez	Etat		
Michiel Lucien	s. d. f.	Nord		
Séguy Marcel	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Speer Roger	45 rue Gustave Delory	Nord	Int. Douai	015912232.5
Vanderstraeten Maria	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Int. Lille	175901083.6
Vérague Simone	20 rue des Pénitentes	P.-de-C.	?	156207551.3
Beauvois Berthe	118 rue de Tournai	Cambrai		
Bihl André	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Bodin Jules	s. d. f.	Etat		
Catrix Paul	s. d. f.	Etat		
Chivala Maria	s. d. f.	Nord		
Chombart Gustave	s. d. f.	Etat		
Declercq	Marquette	Nord		
Delattre Marcelle	Chocques	Nord	C ^e C ^{le} Maladie	166213923.12
Despature Roger	118 rue de Cambrai	Lomme	M ^{re} Lille	015906247.11
Dhallenge Daniel	s. d. f.	Nord		
Duquenne Froidure	251 rue du Fg de Roubaix	Fretin		
Dussart Georges	21 rue de Courtrai	Raismes		205915608.12
Ecaillet Raoul	s. d. f.	Nord	Départem ^{al} e	905900058.6
Eeckhout Augusta	Landas	Nord	Départem ^{al} e	115924871.6
Faukemberghe Léa	26 rue Marais	M ^{re} Justice		
Galampoix Marceau	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Gervais Simone	170 rue Nationale	P.-de-C.	Départem ^{al} e	195913677.11
Gouillard Jules	95 rue d'Esquermes	Nord	La Famille Roubaix	995919046.7
Gut Sofia	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Ag. Lille	082580192.10
Hauteœur Madeleine	s. d. f.	Nord	Int. Armentières	175913638.3
Houte Rémy	Bondues	Nord	La Famille Roubaix	195901672.5
Joly Henriette	1 rue Christophe Colomb	Nord	Caisse Dép. (Le père Robert Joly)	047602888.7
Hecquet Pauline	16 rue Marais	M ^{re} Justice	La Famille	196202413.11
Hérin Robert	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Kobeluk Olafia	55 rue de Tournai	Nord	Agricole Lille	105990858.8
Koeik Anastasia	57 rue du Vieux Faubourg	Nord	Agricole Lille	105926592.2
Kubas Sofia	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Lamarine Jean	s. d. f.	Nord		
Lattrez Noël	s. d. f.	Etat		
Lefort François	50 rue Saint Sauveur	Paris		
Legros Thérèse	2 rue du Pont du Lion d'Or	Nord	M ^{re} de Douai	155915740.12
Lhermitte Henri	s. d. f.	Etat		
Marquant F ^e Monneveux..	251 rue du Fg de Roubaix	Aniche		
Médigue Paulette	30 rue Brasseur	Nord	Le Travail	195902271.3
Nowak Maria	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	C ^{se} Valenciennes	146210265.1
Nourgoulous René	5 rue des Tanneurs	Paris	Dép ^{le} Seine	1375100626.9
Pawlonski Joséfa	251 rue du Fg de Roubaix	Douai	?	115929095.12
Planquelle Noël	s. d. f.	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Portra Louis	s. d. f.	Etat		
Pourrier Kléber	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Robiguët Maria	251 rue du Fg de Roubaix	La Bassée	C ^{se} Départ ^{ale}	205923892.12
Roche Roger	s. d. f.	Etat	?	077515327.12
Rogowska Amiela	36 rue des Tanneurs	Nord	Agricole Lille	052580219.2
Roussel Berthe	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		
Royen Charles	s. d. f.	Etat		
Sébastien Marcelle	95 rue d'Esquermes	Etat		
Vandenboosche Alfred	47 rue La Fontaine	Nord	Le Travail	155902932.10
Van Lancker Elise	4 rue de Cambrai	Etat		
Vanwesmal Anna	Marcq-en-Barœul	Nord	La Famille Roubaix	785908416.3
Verriest Lucienne	28 rue de la Plaine	Nord	C ^{se} Départ ^{ale}	205904363.2
Bléhain Suzanne	251 rue du Fg de Roubaix	Etat	C. Int. Lille	045906433.11
Brochez Palmyre	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Chemin Julien	Annay-sous-Lens	P.-de-C.		
Cotrez Marguerite	22 boulevard Papin	Maubeuge		
Delebarre Gaston	s. d. f.	Etat	La Famille	946202246.12
Evrard Marie	2 rue à Claques	P.-de-C.	La Famille	185911853.11
Gilberte Octave	1 rue des Molfonds	Nord	Départem ^{ale}	191400919.3
Guillot André	s. d. f.	P.-de-C.		
Jeannot Paul	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Jollant André	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Lalioùse Léon	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	?	205990340.12
Lepierre Louis	s. d. f.	Nord		
Lesage Yvonne	4 place de Gand	Nord	Départem ^{ale}	075906698.10
Liénart Marie-Louise	s. d. f.	Nord		
Meurice Augustin	s. d. f.	Etat		
Simon Aline	8 place des Patiniers	P.-de-C.	Départem ^{ale}	095408582.5
Swiatkowiak Wanda	Wambrechies	P.-de-C.		
Switala Czeslawa	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Wabinski Joséphine	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.	?	216208545.3
Adamezyk Françoise	50 rue Négrier	P.-de-C.		
Bauden Robert	32 rue Léon Gambetta	P.-de-C.		
Bihl Rndré	21 rue de Cambrai	M ^{re} Justice		
Bienkowiez Stanislava	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	M ^{re} Agricole	145990797.12
Caby Léonie	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Le Travail	985910669.2
Delbassée Louis	s. d. f.	Nord		
Demeyère Louis	8 rue de Mulhouse	Etat		
Doublet Eugène	s. d. f.	Nord		
Dumoulin Georgette	Lambersart	Nord	Le Travail	205903378.1
Frankowski Hélène	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Gasquard Marcel	s. d. f.	Aisne		
Julien Lucienne	26 boulevard des Ecoles	P.-de-C.		
Lagier Marie	251 rue du Fg de Roubaix	B.-du-Rhône		
Lhermitte Henri	s. d. f.	Etat		
Looek Lucien	s. d. f.	Nord	?	915908981.4
Maës Moïse	s. d. f.	Nord	Agricole	005990225.4
Merlaer Florine	234 rue Colbert	Lambersart		
Méresse Alcidie	251 rue du Fg de Roubaix	Nord		
Pawelec Jean	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	Agricole	22599020.4
Payelle Raymonde	Batelière-Lille	Nord	Départem ^{ale}	065923542.12
Rutkoswka Joséfa	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Agricole Lille	055990615.12

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Tomasina Jeanne	s. d. f.	Départ.	Départem ^{ale}	075928708.4
Vandamme Lucienne	Ypres	Etat		
Vanhuyse François	75 rue de Condé	Nord		
Aubert Germaine	s. d. f.	Nord		
Baugeois Maria	94 rue de Tournai	Nord		
Bergine Elisabeth	12 rue Marais	P.-de-C.		
Beernaert Marie	s. d. f.	M ^{re} Justice	La Famille	185900945.2
Berling Pierre	2 rue de Gand	Nord	Départem ^{ale}	215926949.10
Bléquit Arthur	52 rue Saint Sauveur	Etat		
Bourdon Lucienne	398 rue du Fg d'Arras	Nord	Le Travail	033920522.11
Capelle Richard	s. d. f.	Nord		
Chevalier André	s. d. f.	P.-de-C.		
Coupé Alexandre	s. d. f.	P.-de-C.	Caisse de l'Arr. de Béthune	915900995.1
Depoorter Liliane	41 rue Lepelletier	Nord		
Devillers Henri	s. d. f.	Etat		
Ferret Clovis	233 rue Pierre Legrand	Oise	D ^{ale} de l'Oise	985911744.11
Fiquet J.-B.	Cysoing	Nord		
Gernez Delhaye	20 avenue de la Roseraie	Marne		
Henaux Louis	s. d. f.	Nord	Dép ^{ale} de Lille	145990346.8
Henocq Paulette	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Laliouse Léon	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	Agricole Lille	205990640.12
Le Clauche Henri	s. d. f.	Etat		
Lefebvre Ernest	s. d. f.	Etat		
Léger Léon	1 rue des Molfonds	La Madeleine		
Lemaire Arthur	s. d. f.	Nord		
Lepercq Armand	s. d. f.	Nord		
Leuchart Veuve	75 quai de l'Ouest	Nord		
Luce Robert	110 rue d'Arras	Nord		
Mazingue Pierre	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Meurice Augustin	s. d. f.	Etat		
Meuries Edmond	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Padraza Marianna	s. d. f.	Nord		
Parault Julienne	Rue des Bois Blancs	Paris		
Pillon Arthur	Marchiennes	Nord		
Potier Désiré	s. d. f.	Etat		
Pouponneau Anne	20 rue des Robleds	Deux-Sèvres	Départem ^{ale} des 2 Sèvres	087900958.11
Pouponneau Claude				
Pouponneau Pierre				
Pouponneau Michel				
Pouponneau Christiane ..				
Roesbeke Léontine	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Spianneut Georgette	s. d. f.	Nord		136207372.7
Van Broeck Jules	s. d. f.	Nord	?	
Vanthournout Rémy	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	?	195906844.11
Blicquy Louis	s. d. f.	Etat	Départem ^{ale}	135906080.10
Cardock Gilberte	249 rue Gambetta	Nord	Départem ^{ale}	005904551.4
Defeyer Eugène	1 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Leclercq Marcel	s. d. f.	Nord	CC ^{ale} Bd Vauban	045911771.12
Porque David	s. d. f.	Etat		
Amant Marie	s. d. f.	Nord		
Armand Georgette	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Auffroy Denise	89 rue Jules Guesde	Nord	C ^{ee} Départ ^{ale}	085928027.1

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Berche Raymonde	Thumesnil	Nord		
Blondel Griset	7 rue Kuhlmann		P.-de-C. La Ruche Fam ^a	206209733.7
Bourse Victor	s. d. f.	Etat		
Boy Albert	Rue du Molinel	Etat		
Bowe Marguerite sep. Des- met	Rue du Fg de Roubaix	Nord		
Brezel Raymonde	173 rue Mirabeau	Nord	La Famille	215900140.6
Briche Julienne	Rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.	Dép ^a le P.-de-C.	226202777.1
Brissy Marie	98 rue de Tournai	P.-de-C.		
Buisson Paul	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Caillier Aimable	s. d. f.	Nord		
Castelain Ernest	s. d. f.	Etat		
Calmus Renée	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Cinpek Stanislawa.....	51 rue Gustave Delory	Etat	Agricole Lille	086209945.5
Conton Georgette	67 rue Roland	P.-de-C.		
Corbisier Léon	s. d. f.	Nord		
Dauvet Denise	95 rue d'Esquermes	Nord		
Debuck Alice	41 rue Ratisbonne	Etat	Le Travail	115933368.11
Decoyère André	s. d. f.	Nord		
Delabre René	41 rue Sainte Catherine	Nord		
Delautre Irène	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.	La Famille	195909827.3
Deloupy Dolin	81 rue de la Monnaie	Etat		
De Many Albert	125 rue Jules Gallois	Nord	Interp ^{ne} du Bas- sin de la Sambre	135905877.12
Dercourt Jules	s. d. f.	Etat		
Deruelle Henri	s. d. f.	Nord		
Desmet Maurice	32 rue Léon Gambetta	Nord		
Dudziak Bronislawa	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.	Fam ^{le} de Béthune	175906071.9
Doublet Eugène	s. d. f.	Nord		
Féron Jacqueline	11 bis rue d'Arcole	P.-de-C.		
Gajda Stanislawa	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Agricole Lille	145990679.9
Galampoix Marceau	21 rue Marais	M ^{re} Justice		
Gaudreau M. Jeanne	16 rue Marais	Nord		
Guéville Albert	Place Louise de Bettignies	Nord	?	885711.2
Guisgand Raymonde	99 rue Saint-Sauveur	P.-de-C.	Départem ^{ale}	016207055.10
Herbert Gilbert	4 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Hollebecq Achille	159 rue Gustave Delory	P.-de-C.		
Huin Gaston	s. d. f.	Nord		
Iddu Ramdam	8 place du Lion d'Or	Etat		
Kaub Wendelin	Pecquencourt	Nord	Mutualité Douai	075929334.3
Kerkhove Simone	6 rue Adolphe Werquin	Nord	Départem ^{ale}	205906443.6
Konieczny Victoria	203 rue Gambetta	Etat	?	125905072.11
Kotzbeck Aloïs	Moulins	Allier		
Knonieze Hélène	30 rue du Croquet	Nord	Agricole Lille	195990903.1
Lainé Zelmire	20 rue Thiers	Somme	La Famille	18800227.5
Larnois Georges	s. d. f.	P.-de-C.		
Lavartin Marie	104 rue de Wazemmes	P.-de-C.	C ^{se} Départ ^{ale}	13.5918847.3
Leclercq Louis	s. d. f.	Nord	Caisse de Comp. Douai	01.5916.6626
Legroux Maurice	s. d. f.	Nord	Nord	
Lemaire Joseph	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Linguette Jean	Coutiches	Nord	Agricole Lille	81.5990.0929
Longuenesse Albert	s. d. f.	P.-de-C.		
Lhéritier Lucillien	60 rue Chappe	Nord		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Lippens Eugène	s. d. f.	Etat		
Lucas Emile	Thumesnil	Nord		
Mackiviak Léocadie	32 rue de Tournai	Nord		
Lakatyszewska Wladisla- wa	208 rue Gambetta	Nord	?	07.5995.046.1
Mahieu Louise	1 rue Claude Lorrain	Nord	La Famille	175913.318.4
Mahieu Jules	s. d. f.	Nord		
Marczywska Janina	Bourbourg	Etat		
Martin Lucienne	26 rue Marais	M ^{re} Justice		
Mire Théodore	25 rue Monge	Nord		
Moulleron Jacqueline	16 rue de la Barre	Nord	Interp ^{ne} Roubaix	035926070.11
Nowicka Joséfa	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Agricole Lille	095991046.2
Pède Lucienne	38 rue de Rivoli	Nord	C. al. Lille	83.5902289.12
Pélerin Charline	196 boulevard Montebello	P.-de-C.	M ^{ne} de St-Omer	22 6203.903.10
Petit Raymond	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Poncy Henri	s. d. f.	Etat		
Prade Suzanne	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Mutualité Nord	96.59010015
Prees André	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Prunier Rayde	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Rosbeke Léontine	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Ruchot Emile	s. d. f.	Nord		
Rufin Marcel	s. d. f.	P.-de-C.	Départ ^{ale} Arras	09.6251309.11
Salomez Blanche	s. d. f.	Nord		
Schollaert Jacques	93 rue d'Esquermes	Nord	Départ ^{ale} Lille	075909961.7
Speters Roger	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Stoffe Yvette	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	D ^{ale} des Ardennes	170801223.9
Szefner Samuel	s. d. f.	Etat		
Thomas Emile	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Touat Hocine	122 rue de Tournai	Etat		
Vandamme Elisa	Roncq	Nord	?	025901362.4
Verbrugghe Gaston	s. d. f.	Nord		966204332.8
Vinko Odette	Loos	Nord		
Warnier Marceau	Haubourdin	Nord		
Werbroucke Victor	6 rue de Bouvines	Etat	Départ ^{ale} Nord	015924438.12
Williamme Adelina	s. d. f.	Etat		
Zahradnik Marie	Place Louise de Bettignies	Marne		
Zimmy Pélagic	Bruille	Nord		
Abraham Theresianne	16 rue Marais	Etat		
Bencak Marie	Kolkerin (Rhône)	Etat	Caisse Agricole	095991299.7
Debrée Henri	18 rue de Saint Quentin	Nord	Le Travail	90590790938
Delbassée Louis	s. d. f.	Nord		
Desmedt Maurice	s. d. f.	Nord		
Georges Eugène	s. d. f.	Nord		
Carcel Arthur	s. d. f.	P.-de-C.		
Hiest Joseph	s. d. f.	Nord		
Lemaire Joseph	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Lemaire Mireille	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Moulleron Nicole	16 rue de la Barre	Nord	Interp ^{ne} Roubaix	035926070.11
Paszek Antoinette	Carvin	P.-de-C.	Interp ^{ne} Lille	145916499.2
Prévost Emile	Hellemmes	Nord	Interp ^{ne} Lille	985906117.4
Quiquempois Monique	s. d. f.	Nord	Roubaix	173913585.8
Réant Marcelle	4 rue de la Chambre des Comptes	P.-de-C.	La Famille	18620114
Siegler François	s. d. f.	Etat		

NOMS	ADRESSES	DOMICILE DE SECOURS	CAISSES	NUMÉROS
Vanwymeersch Raymond	s. d. f.	Etat		
Vasseur Albertine	Rue Jean Jaurès Cité Crombez	Nord		
Assoignon Rachel	182 rue d'Arras	M.-et-Moselle	C ^{ee} Départ ^{ale}	13540651712
Bavier Léontine	19 rue de la Halloterie	P.-de-C.	—	1859093081
Bergine Elisabeth	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Boucheron Emilie	138 rue d'Arras	Nord		
Boulet Rolande	30 rue Gantois	Nord		
Carton Pierre	s. d. f.	Etat		
Couvet André	21 rue de Courtrai	M ^{re} Justice	—	20629043510
Crequie Esther	99 rue Saint-Sauveur	P.-de-C.	—	2159153104
Delepierre Ernest	Avenue du Peuple Belge	Nord	—	0759332075
De Wil Fernande	Ronchin	Nord	—	17590552612
Duriez Charline	56 rue Meurein	P.-de-C.		
Flament Oscar	s. d. f.	Nord		
Gautier Eugénie	27 rue de Flandre	Etat		
Godde Denise	16 rue Marais	M ^{re} Justice		
Grare Fadiner	39 rue Gantois	Nord		
Ichertz Fernand	21 rue de Courtrai	Nord		
Jaroviak Pierre	90 rue de Tournai	M ^{re} Justice		
Kittel Antoine	16 rue de la Vignette	M.-et-Moselle		
Labenda Hélène	251 rue du Fg de Roubaix	P.-de-C.		1862059428
Le Crom Chantrel	La Madeleine	Nord	—	
Le Poec Eugénie	106 rue Gustave Delory	Etat	—	
Meurice Augustin	s. d. f.	Nord		
Nys Marguerite	Rue du M. Mortier	Nord	Départem ^{ale}	9659190868
Pilat Katarzyna	Genech	Etat	Agricole Nord	19599063111
Staquet Marie	251 rue du Fg de Roubaix	Nord	Départem ^{ale}	1659122992
Tomezyk Stanislaw	195 rue des Postes	Etat		
Vallet André	Rue de Courtrai	M ^{re} Justice		
Warnier Marceau	Haubourdin	Etat	—	0359123338

Ces dossiers sont transmis à la Commission cantonale d'assistance pour décision.

Adopté.

DÉCLARATION DE M. LE MAIRE

DÉFENSE PASSIVE

Je voudrais porter à la connaissance de la population lilloise les mesures que l'Administration Municipale a prises en vue d'assurer la défense passive de notre Ville.

Les crédits alloués à ce jour ont permis la réalisation partielle des projets envisagés.

L'éclairage public réduit du temps de guerre est réalisé.

Le dispositif de déclenchement de l'alerte se fait automatiquement à distance à l'aide de cinq sirènes « défense passive », et de huit sirènes industrielles. Les cloches des églises seraient également utilisées.

L'abri-poste de secours de l'Hôtel de Ville, qui sera le poste de commandement et le poste de secours central est construit.

Le plan de dispersion est établi. Le personnel d'exécution est choisi. Il sera instruit selon les règlements en vigueur.

Les différents plans de défense contre les dangers d'une attaque aérienne ont été dressés :

division de la Ville en secteurs d'incendie : répartition des postes de secours. Prévision du matériel et du personnel ;

division de la Ville en secteurs sanitaires : choix des postes de secours pour blessés et gazés. Prévision du matériel et du personnel. De ces postes de secours partiront des équipes de désinfection.

Enfin le plan de mise à l'abri de la population restant sur place est terminé.

Un crédit nouveau de 300.000 francs va nous permettre de poursuivre l'aménagement en matériel de nos postes de secours.

Un autre crédit, de 900.000 francs, vient de nous être attribué en vue de l'aménagement des caves particulières et de la construction de tranchées.

Pour les caves un premier classement a été opéré par nos services de police : dans quelques jours, des officiers du génie, après visite, nous indiqueront celles suffisamment résistantes où s'exécuteront les travaux.

En ce qui concerne les masques, nous ne sommes pas restés inactifs ; le Gouvernement nous en fournira 70.000. Voilà quelques jours, notre délégué, au cours d'instruction des fonctionnaires chargés de la défense passive, joignit sa voix à celle du représentant de M. Edouard Herriot, soulignant l'émotion des habitants des grandes villes qui ne pouvaient admettre que tous les habitants de la capitale soient pourvus de masques avant que la province ait pu en obtenir pour ceux appelés à rester au poste qui leur serait assigné.

Je sais que le problème est délicat à cause de la fabrication, mais j'ose espérer que très prochainement nous aurons complète satisfaction.

J'ajoute répondant ainsi à certaines craintes qui se sont manifes-

tées à cause de l'annonce du stockage par la Ville des dits masques, qu'il ne nous est pas possible d'agir autrement pour des raisons d'entretien et surtout parce que notre service ne peut pas obtenir de l'autorité compétente la liste des personnes appelées à demeurer sur place.

Toutefois, je tiens à affirmer que toutes nos dispositions sont arrêtées pour qu'en cas de besoin, par quartier, la distribution soit assurée dans le strict minimum de temps.

En résumé dans le cadre qui nous est imparti, nous avons pris les mesures, — toutes les mesures, — qui s'imposent pour assurer la sauvegarde de notre population dans un conflit que nous espérons voir écarter, mais qu'il n'est pas en notre pouvoir d'empêcher.

La séance est levée à 20 h. 15.

André Picaud

L. Pieters

Louis-Leroy

S. Viremy

Lucas

J. B. Houette

P. Zarka

Esther

Alphonse

afinances

Plan

noir

Devenay

A. Baux

G. Lamond

1. Boumpin

Hind

Brous

erhard

Plan

vee

erhard

Horvitz

Harwigues

20 mai 1979